

Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour
l'accompagnement de la CTG et la réalisation
de rapports dans le cadre de la mise en œuvre

MISSION 1 : Elaboration des rapports annuels 2015 - 2019
Rapport de phase 2
Volet 2 – Analyse micro-économique



16 NOVEMBRE 2020

CONSEIL
ACTION PUBLIQUE

Table des matières

Structure du volet 2	4
A- Secteur Agriculture, sylviculture et pêche	6
<i>A1- Caractéristiques et évolution de la production locale de la branche agriculture</i>	6
A1.1 Vue d'ensemble	6
Les productions végétales :	7
Les productions animales :	8
A1.2- Evolution de la production et de la position concurrentielle des produits de liste (Décision déc.2014)	8
A1.3- Détail des surcoûts	12
<i>A2- Caractéristiques et évolution de la production locale de la branche sylviculture</i>	14
A2.1- Vue d'ensemble	14
A2.2- Evolution de la production et de la position concurrentielle des produits de liste (Décision déc.2014)	16
A2.3- Détail des surcoûts en 2019	17
<i>A3- Caractéristiques et évolution de la production locale de la branche pêche</i>	18
A3.1- Vue d'ensemble	18
A3.2- Evolution de la production et de la position concurrentielle des produits de liste (Décision déc.2014)	19
A3.3- Détail des surcoûts	19
B- Secteur Industries Agroalimentaires (IAA)	21
<i>B1- Principales données et ratios de la production locale</i>	21
<i>B2- Caractéristiques et évolution de la production locale de produits de liste</i>	22
a) Division 10 Industries alimentaires	22
Branche 10.1- Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande	23
Branche 10.2- Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques	26
BRANCHE 10.3 Transformation et conservation de fruits et légumes	30
Branche 10.5 Fabrication de produits laitiers	35
Branche 10.6 Travail des grains ; fabrication de produits amylacés	37
Branche 10.7 Fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie et de pâtes alimentaires	38
Branche 10.8 Fabrication d'autres produits alimentaires	40
Branche 10.9 Fabrication d'aliments pour animaux	43
b) Division 11 Fabrication de boissons	45

C- Secteur Industries extractives	49
<i>C1- Principales données et ratios de la production locale</i>	49
<i>C2- Caractéristiques et évolution de la production locale de produits de liste</i>	50
D- Secteur Industries Manufacturières	52
<i>D1- Principales données et ratios de la production locale</i>	52
<i>D2- Caractéristiques et évolution de la production locale de produits de liste</i>	53
Branche Fabrication de textiles, industries de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure (NAF 38 CB)	53
▪ 4201 : Articles de sellerie ou de bourrellerie pour tous animaux, y.c. les traits, laisses, genouillères, muselières, tapis de selles, fontes, manteaux pour chiens et articles simil., en toutes matières (à l'excl. des harnais pour enfants ou adultes ainsi que des cravaches et autres articles du n° 6602)	56
▪ 5907 : Tissus imprégnés, enduits ou recouverts, n.d.a.; toiles peintes pour décors de théâtres, fonds d'atelier ou usages analogues	56
Branche Travail du bois, industries du papier et imprimerie (NAF 38 CC)	57
Branche Industrie chimique (NAF 38 CE)	70
Branche Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques (NAF 38 CG)	73
Branche Métallurgie et fabrication de produits métalliques à l'exception des machines et des équipements (NAF 38 CH)	81
Branche Fabrication de machines, matériels et équipements n.c.a. (NAF 38 CJ - CK - CL)	91
Branche- Autres industries manufacturières ; réparation et installation de machines et d'équipements (NAF 38 CM)	94
Annexe 1- Méthode et résultats synthétique des enquêtes auprès de entreprises	96
<i>1- Echantillonnage et conduite des enquêtes</i>	96
1.1- Echantillonnage	96
1.2- Elaboration du questionnaire et méthode de traitement	96
<i>2- Résultat synthétique des enquêtes (hors agriculture et pêche) relatives à l'année 2019</i>	99
2.1- Taux de surcoût	99
2.2- Taux de compensation	102
<i>3- Typologie des surcoûts à la production en Guyane</i>	103

STRUCTURE DU VOLET 2

Le présent Volet 2 du rapport annuel 2015-2019 vise à analyser les évolutions de l'économie régionale par secteur d'activité au regard de la politique de différentiel menée par la Collectivité Territoriale de Guyane.

Nous entendons par « secteur » le niveau A38 de la Nomenclature des Activités Françaises (NAF), **les statistiques disponibles auprès de l'INSEE** correspondant à ce niveau comme suit :

Section NAF	A38	INTITULE A 38	DIVISION NAF
A	AZ	Agriculture, sylviculture et pêche	01, 02, 03
B	BZ	Industries extractives	08
C1	CA	Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	10, 11
	CB	Fabrication de textiles, industries de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure	13, 14, 15
	CC	Travail du bois, industries du papier et imprimerie	16, 17, 18
	CE	Industrie chimique	20
	CG	Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques	22, 23
C2	CH	Métallurgie et fabrication de produits métalliques à l'exception des machines et des équipements	24, 25
	CJ-CK- CL	Fabrication d'équipements électriques ; fabrication de machines et équipements n.c.a ;	26, 27, 28
	CM	Autres industries manufacturières ; réparation et installation de machines et d'équipements	31

Pour chaque secteur, le Volet 2 décline les points suivants :

- ❖ **Caractéristique des entreprises** (nombres d'unités, effectif, chiffre d'affaires...). Ces données ont pour source les statistiques douanières complétées, le cas échéant, par :
 - Les statistiques produites par la DAAF et les acteurs locaux (INTERVIG, APIFIVEG et interprofession bois notamment) représentés par les interprofessions pour le secteur A - Agriculture,
 - Les statistiques produites par l'IFREMER pour le secteur A - Pêche et aquaculture,

A ce jour, les données n'ont pas été actualisées pour l'année 2019

- Les statistiques produites par l'INSEE pour les autres secteurs.

Les statistiques produites par l'INSEE qui caractérisent les entreprises par secteur, sont malheureusement décalées dans le temps. Les données sectorielles concernent donc les années 2014 à 2017. Elles sont fournies en milliers d'€.

- ❖ **Caractéristiques et évolution de la production locale de produits de liste entre 2015 et 2019.** Ce paragraphe produit des données chiffrées, mais propose également une analyse plus fine des divisions, ou des productions phares de chaque secteur observé.

Les statistiques présentées sont déclinées **par code douanier tel qu'apparaissant dans l'annexe à la Décision européenne de Décembre 2014.**

Outre les évolutions des ventes internes, des importations et des parts de marché, le taux de surcoût est également indiqué.

❖ **Détail des surcoûts.** Ce paragraphe présente pour chaque produit figurant dans la Décision européenne de 2014, la déclinaison poste à poste des charges d'exploitation des surcoûts calculés avec le chef d'entreprise.

La méthode, ainsi que les résultats synthétiques de l'enquête sont présentés en annexe du présent document.

A- SECTEUR AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PECHE

En 2015¹, le secteur primaire, qui regroupe les branches de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche, génère **4,2 % de la valeur ajoutée** dans l'économie guyanaise. Selon l'Insee, les effectifs salariés de ce secteur représentent **1 % de l'effectif total salarié et 4 % des emplois en Guyane**, chiffres stables en 2015, 2016, 2017 et 2018².

A1- Caractéristiques et évolution de la production locale de la branche agriculture

A1.1 VUE D'ENSEMBLE

⇒ *Sources : IEDOM rapports annuels + INSEE Bilans économiques + Agreste, Mémentos agricoles (2015, 2017, 2018 et 2019)*

La Surface Agricole Utilisée (SAU) couvre 33 265 hectares en 2018, soit 0,3 % du territoire guyanaise, mais elle progresse chaque année (+2 % en 2015, +1,6 % en 2016, +4,4 % en 2017 et +1,7 % en 2018), essentiellement via l'attribution de terrains par l'État pour la petite agriculture.

L'agriculture guyanaise compte près de 6 500 exploitations en 2018 (5 985 au recensement agricole de 2010), dont l'essentiel est de taille très modeste. D'après le recensement agricole (RA) de 2010, **plus de 97 % des exploitations guyanaises ont une Production Brute Standard (PBS) inférieure à 100 000 € et 80 % ont une PBS inférieure à 25 000 €.**

La RA 2010 comptabilise **20 564 actifs agricoles** (en intégrant les saisonniers), soit **6 883 UTA³**.

¹ Derniers comptes économiques définitifs disponibles (2015)

² Chiffres 2019 non disponibles au moment de l'écriture du rapport.

³ 1 UTA = travail équivalent d'une personne à temps plein pendant un an.

Productions végétales et animales hors subventions				
	2010	2018 ^P	2010	2018 ^P
	tonne		million d'euros	
Total produits végétaux	119 483	114 812	116,7	170,5
<i>Céréales</i>	5 971	1 250	3	0,7
<i>Cultures industrielles</i>	40 705	8 100	0,6	0,4
<i>Légumes frais et tubercules</i>	48 948	63 022	78,8	110,8
<i>Fleurs et plantes y c. plantations</i>			1,8	1,9
<i>Fruits</i>	23 859	42 440	32	56,2
<i>Autres produits végétaux</i>			0,5	0,5
Total produits animaux	1 667	1 152	10,1	13,6
<i>Bovins</i>	366	624	2	3,2
<i>Porcins</i>	838	446	3,5	4,2
<i>Autres animaux</i>	9	12	0,1	0,4
<i>Produits avicoles</i>	454	70	4,3	5,5
<i>Lait et produits laitiers</i>			0	0,1
<i>Autres produits animaux</i>			0,2	0,2

Source : GraphAgri 2019 - Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture - Base 2014 (derniers chiffres disponibles)

Les productions végétales :

La Guyane compte **6 000 exploitations agricoles** occupant 25 000 ha de surface. Parmi ces exploitations 500 environ sont structurées, les autres fonctionnant selon un mode vivrier ou en autonomie. Les productions régionales végétales couvrent l'essentiel des besoins locaux et représentent près de 90 % de la valeur de la production agricole totale.

L'agriculture traditionnelle sur abattis-brûlis est la forme d'agriculture la plus pratiquée en Guyane : elle représente 3 exploitations agricoles sur 4 (soit plus de 4 800 exploitations) et occupe 15 000 ha environ. Ce sont donc des micro-exploitations produisant essentiellement des tubercules (surtout en manioc avec 6 000 ha et igname) et de la banane. Caractérisée par un très faible degré de structuration, elle constitue presque la seule forme d'agriculture pour les communes de l'intérieur, les fleuves Maroni et Oyapock et une part importante des surfaces cultivées dans l'ouest guyanais.

La production végétale guyanaise hors abattis concerne environ **350 exploitations maraîchères et fruitières** réparties en 3 pôles villageois : Javouhey dans l'Ouest, Cacao et Régina dans l'Est. La filière est actuellement en cours de structuration mais la transformation est toutefois encore très peu développée. La vente se fait essentiellement sur les marchés. Les immigrants H'mongs, réfugiés venus du Laos à partir de 1977, forment la majorité des maraîchers et arboriculteurs de Guyane et approvisionnent directement les divers marchés hebdomadaires du territoire. Ils fournissent chaque semaine 60 tonnes de fruits et légumes au marché de Cayenne. La couverture de la demande locale est comprise entre 70 et 80 %.

La Guyane compte également **60 producteurs de canne à sucre**, pour 200 ha en production et l'unique rhumerie de Guyane est située à Saint-Laurent-du-Maroni.

La filière se structure autour de **l'Association de Préfiguration Interprofessionnelle des Filières Végétales de Guyane - APIFIVEG** qui représente 13 structures et 4 Organisations de Producteurs qui assurent la plus grande part de marché du négoce des fruits et légumes frais et 45 % du marché de la transformation.

Les productions animales :

En Guyane, l'élevage est une activité à taille humaine, le plus souvent familiale, avec un apport de main d'œuvre spécialisée pour certaines tâches variables (porchers, vaqueros...) selon les fermes. Les productions animales issues des élevages génèrent des emplois tout au long des différents maillons de la filière : conseillers techniques en élevage, salariés des unités d'abattage et des entreprises de transformation, transporteurs, commis de boucheries, salariés de la restauration et des enseignes de distribution... mais également dans la formation, la gestion ou le respect des volets sanitaires et réglementaires. Ce sont très certainement **plus de 2 000 emplois** qui ont trait avec l'élevage en Guyane, soit un pôle d'emploi de premier plan réparti sur l'ensemble de la bande littorale.

En dépit d'une augmentation régulière de la production, les taux de couverture alimentaire restent encore relativement faibles (entre 6 et 24 %) pour les filières **bovine et porcine**, qui font l'objet d'une forte concurrence par les viandes congelées importées depuis la métropole. Cependant la structuration et la professionnalisation engagées des filières d'élevage guyanais laissent présager une évolution positive à moyen terme et la production locale est en hausse. Ainsi, en 2018, les volumes de viande traités par les abattoirs de Rémire-Montjoly et de Mana ont progressé de 12% par rapport à l'année 2017.

On note également **la relance d'une filière locale de volailles de chair**, avec un nouveau visuel et une marque « Volay mo Péyi ». Les viandes de volailles sont les premières viandes consommées en Guyane avec plus de 40 kg/hab./an. Elles représentent près de 70% du total des viandes fraîches consommées.

La filière œufs, structurée au sein de la Coopérative Avicole et Cunicole de Guyane (CACG) qui réunit 17 producteurs d'œufs, couvre 100 % des besoins locaux.

Les éleveurs guyanais sont regroupés au sein de **l'Interprofession élevage de Guyane- INTERVIG** qui vise à développer les volumes locaux à la vente, structurer les filières locales, consolider l'interprofession guyanaise de l'élevage et gérer son quotidien.

La marque repère « produit issu de l'élevage de Guyane » mise en place par l'interprofession, permet au consommateur d'identifier immédiatement une viande issue de l'élevage local et commercialisée par un distributeur local, tous deux intégrés dans une démarche de structuration.

Depuis 2007 et la mise en place de Réseaux de Références sous l'égide de la Chambre d'Agriculture, une trentaine d'élevages guyanais fournissent régulièrement des références techniques destinées au conseil technique afin de faire progresser les éleveurs locaux et mieux satisfaire la demande des consommateurs guyanais.

A1.2- EVOLUTION DE LA PRODUCTION ET DE LA POSITION CONCURRENTIELLE DES PRODUITS DE LISTE (DECISION DEC.2014)

⇒ *Sources :*

- *Statistiques douanes*
- *Statistiques DAAF*
- *Interprofessions (INTERVIG et APIFIVEG)*
- *Enquêtes entreprises*

NB : Pour les besoins de l'analyse, une partie de la première transformation de la viande, qui relève de l'industrie agro-alimentaire selon la matrice NC/NAF, est toutefois incluse dans le secteur agricole au sein du présent paragraphe dédié à l'analyse détaillée par branche d'activités et produit.

CODE TEL QUE DANS LISTE UE 2014	INTITULE	ANN EXE 2014	VENTES INTERNES 2015 (DOUANES)	IMPORT 2015 (DOUANES)	PART DE MARCHÉ 2015	VENTES INTERNES 2016 (DOUANES)	IMPORT 2016 (DOUANES)	PART DE MARCHÉ 2016	VENTES INTERNES 2017 (DOUANES)	IMPORT 2017 (DOUANES)	PART DE MARCHÉ 2017	VENTES INTERNES 2018 (DOUANES)	IMPORT 2018 (DOUANES)	PART DE MARCHÉ 2018	VENTES INTERNES 2019 (DOUANES)	IMPORT 2019 (DOUANES)	PART DE MARCHÉ 2019
010511	Coqs et poules [des espèces domestiques], vivants, d'un poids <= 185 g	A		230 467	0,0%		302 143	0,0%		377 070	0,0%		307 258	0,0%		348 249	0,0%
0201	Viandes des animaux de l'espèce bovine, fraîches ou réfrigérées	B		2 510 662	0,0%		2 557 426	0,0%		2 505 797	0,0%	61 761	2 638 240	2,3%	36 849	2 450 739	1,5%
02061095	Onglets et hampes de bovins, comestibles, frais ou réfrigérés (à l'excl. de ceux destinés à la fabrication de produits pharmaceutiques)	B		389	0,0%		6 473	0,0%		312	0,0%		13 126	0,0%		19 987	0,0%
02061098	Abats comestibles de bovins, frais ou réfrigérés (à l'excl. de ceux destinés à la fabrication de produits pharmaceutiques ainsi que des onglets et hampes)	B		40 753	0,0%		62 702	0,0%		47 140	0,0%		46 937	0,0%		45 159	0,0%
0204	Viandes des animaux des espèces ovine ou caprine, fraîches, réfrigérées ou congelées	B		1 118 238	0,0%		1 196 698	0,0%		1 373 788	0,0%	393	1 301 033	0,0%	126	1 204 292	0,01%
02068099	Abats comestibles d'ovins ou de caprins, frais ou réfrigérés (à l'excl. de ceux destinés à la fabrication de produits pharmaceutiques)	B		167	0,0%		5 576	0,0%		5 671	0,0%						
0203	Viandes des animaux de l'espèce porcine, fraîches ou réfrigérées	B		6 064 098	0,0%		6 171 138	0,0%	522 426	7 676 834	6,4%	802 657	8 498 923	8,6%	928 856	8 572 457	9,8%
020630	Abats comestibles de porcins, frais ou réfrigérés	B		40 943	0,0%		32 958	0,0%		7 886	0,0%		6 657	0,0%		2 549	0,0%
020711	Coqs et poules [des espèces domestiques], non découpés en morceaux, frais ou réfrigérés	B		115 956	0,0%		145 133	0,0%		51 060	0,0%		93 787	0,0%		125 699	0,0%
020713	Morceaux et abats comestibles de coqs et de poules [des espèces domestiques], frais ou réfrigérés	B		179 549	0,0%		94 811	0,0%		135 241	0,0%		111 267	0,0%		85 760	0,0%
020741	Canards domestiques, non découpés en morceaux, frais ou réfrigérés	B		8 099	0,0%		2 325	0,0%		6 313	0,0%		1 620	0,0%		385	0,0%
020743	Foies gras de canards domestiques, frais ou réfrigérés	B		5 684	0,0%		3 242	0,0%		6 950	0,0%		10 947	0,0%		11 770	0,0%
020810	Viandes et abats comestibles de lapins ou de lièvres, frais, réfrigérés ou congelés	B		51 942	0,0%		39 155	0,0%		33 767	0,0%		44 666	0,0%		32 180	0,0%
02089010	Viandes et abats comestibles de pigeons [des espèces domestiques], frais, réfrigérés ou congelés	B		2 893	0,0%		321	0,0%		363	0,0%		237	0,0%		359	0,0%
02089030	Viandes et abats comestibles de gibier, frais, réfrigérés ou congelés (à l'excl. des viandes et abats de lapin, de lièvres ou de sanglier)	B		42 044	0,0%		46 536	0,0%		51 432	0,0%		59 137	0,0%		52 912	0,0%
0702	Tomates, à l'état frais ou réfrigérée	A		339 071	0,0%	545 433	437 591	55,5%	338 837	439 669	43,5%	380 866	468 104	44,9%	591 894	471 638	55,7%
070960	Piments du genre 'Capsicum' ou du genre 'Pimenta', à l'état frais ou réfrigérée	A		67 728	0,0%		156 131	0,0%		202 329	0,0%		224 945	0,0%		200 248	0,0%
0805	Agrumes, frais ou secs	A		521 203	0,0%		917 802	0,0%		863 618	0,0%		909 840	0,0%		951 864	0,0%
0807	Melons, y.c. les pastèques, et papayes, frais	A		224 969	0,0%		251 940	0,0%		152 507	0,0%		211 237	0,0%		139 881	0,0%
TOTAL			-	11 564 855	0,0%	545 433	12 430 101 	4,2%	861 263 	13 937 747 	5,8% 	1 245 677 	14 947 961 	7,7% 	1 557 725 	14 716 128 	9,6%

► *La taille des exploitations étant encore modeste, le seuil d'assujettissement de chacune de ces exploitations⁴ n'est manifestement pas atteint en 2019. En conséquence, les productions locales ne sont pas toutes identifiées par l'administration des douanes. Il est donc difficile d'analyser l'évolution réelle de la production locale sur la période observée. On constate toutefois une forte progression des importations sur la période observée (+27,2% tous produits confondus), malgré un fléchissement en 2019 par rapport à 2018 (-1,6%). Les parts de marché ne cessent toutefois d'augmenter pour atteindre près de 10% en 2019.*

La production observée se répartit en deux activités principales :

- **Les productions végétales**

Les chiffres de ventes internes proviennent du memento agricole 2019 de la DAAF mais qui porte 2018⁵. Ces données témoignent de l'importance de la production locale pour les quatre produits de liste actuelle (Décision UE de 2014) contrairement à ce que laissent apparaître les statistiques douanières. Les ventes internes de fruits et légumes représentent ainsi selon la DAAF **70,6 millions d'€ en 2018⁶**

La production d'agrumes domine fortement avec quelques **41 millions de chiffre d'affaires**. Les principaux agrumes cultivés sont les citrons verts, les chadecks, les mandarines, les oranges, les pamplemousses et les tongolos. Selon l'INSEE, la production a subi des variations au fil des décennies avec notamment l'arrêt progressif d'une filière d'exportation de citrons verts en 2005. Aujourd'hui l'essentiel de la production agrumière guyanaise se caractérise par une production de proximité visant à satisfaire un marché local en croissance. Cette production est toutefois soumise à la concurrence des importations, **souvent illégales**, des pays frontaliers (Surinam, Brésil). Elles sont estimées (Cabinet Guyane Consult) à 1 500 tonnes, soit 12,3 % des 12 194 tonnes de l'ensemble des importations déclarées de fruits et légumes en 2016.

- **Les productions animales**

Les chiffres ont été fournis par l'interprofession (INTERVIG) qui estime que la production locale s'élève à **9,4 millions d'€ en 2019 pour ce qui concerne les produits de listes figurant dans le tableau ci-avant**. **En apparence, la part de marché globale s'élèverait à 42,8% pour ces produits en 2019 (en progression de 2 points par rapport à 2018)**. Ces chiffres sont toutefois à observer avec prudence.

- Ainsi, les codes de nomenclature douanière étant définis à un niveau large (SH4), pour **les principales productions de viandes porcines (0203)**, les importations enregistrées par l'administration des douanes concernent également des produits congelés non produits en Guyane actuellement.

Or les produits congelés, dont il faut rappeler qu'ils sont souvent importés à bas prix dans une démarche de marché de dégagement, sont précisément ceux qui concurrencent fortement les produits frais locaux. Si l'on distingue les deux catégories de produits, les parts de marché de la production locale pour les viandes porcines sont très différentes, comme l'indique le tableau ci-dessous :

⁴ On rappellera que le seuil d'assujettissement s'applique à chaque entité et non à la production régionale. Ne pas observer de déclaration au niveau régional ne signifie donc pas que la production locale n'existe pas.

⁵ Derniers chiffres disponibles

⁶ Derniers chiffres disponibles

	PORCINS (tonnes)
Viande fraîche importée	25
Viande congelée importée	2 522
total importé	2 547
Viande fraîche locale	514
<i>part de marché totale</i>	<i>17%</i>
<i>Part de marché sur viande fraîche</i>	<i>95%</i>

Ces données illustrent **la situation défavorable de la production locale en regard de la très forte substituabilité des produits frais V/S congelés**. Le marché est en réalité porté par l'importation de produits congelés.

- La lecture de la part de marché des **viandes bovines et de volailles** est également sujette à caution. A l'inverse des viandes porcines, **les codes figurant dans les listes européennes ne déclinent que les produits frais**. Les parts de marché s'en trouvent artificiellement valorisées (55% pour les bovins et 76% pour les volailles), alors que si l'on tient compte de tous les SH4 frais et congelés (respectivement 0201- 0202 pour les bovins et le 0207 pour la volaille), donc des produits extrêmement substituables que sont les congelés, **ces parts de marché sont beaucoup moins favorables et s'élèvent respectivement à 26% pour la viande bovine et à moins de 4% pour la volaille**.

Concernant les autres produits :

- **La production de poussins** (Position 010511), ne donne pas lieu à déclaration de ventes internes. Mais, **le couvoir qui verra le jour en 2021** implique le maintien de ce code dans les listes européennes. A noter que les surcoûts (fiche ci-jointe) ont été calculés partant du prix de vente global des poussins en Guyane (estimé à 0,9€ après versement du POSEI contre 0,48€ dans l'hexagone). Pour ce produit la fiche surcoût n'est donc pas détaillée.
- **La production de canards** (Positions 020741 et 020743) est assurée par de multiples éleveurs en marge de leurs productions de volaille. Une exploitation est particulièrement organisée, si son chiffre d'affaires n'atteint pas encore le seuil d'assujettissement, il s'en approche (276 000€ environ en 2018). Cette activité intègre également la transformation, notamment par la production de foie gras (parfois parfumé au rhum) devenu un produit emblématique, voire identitaire.

NB : En l'absence de production locale significative, la CTG a décidé lors de l'évaluation du dispositif en 2020 de ne pas renouveler le différentiel d'octroi de mer sur les codes douaniers suivants :

- **020810 Viandes et abats comestibles de lapins ou de lièvres, frais, réfrigérés ou congelés**
- **02089010 Viandes et abats comestibles de pigeons [des espèces domestiques], frais, réfrigérés ou congelés**
- **02089030 Viandes et abats comestibles de gibier, frais, réfrigérés ou congelés (à l'excl. des viandes et abats de lapins, de lièvres ou de sanglier)**

A1.3- DETAIL DES SURCOUTS

Code nomenclature	010511 Coqs et poules [des espèces domestiques], vivants, d'un poids <= 185 g				
	A	B	B	B	B
Liste 2014					
Pm : Liste modifiée 2019					
POSTES D'EXPLOITATION	SURCOUT	SURCOUT	SURCOUT	SURCOUT	SURCOUT
Achat de matières premières, intrants et emballages		3,8%	38,2%	59,3%	17,9%
Frais de transport import mat. prem., intrants et emballages				IAV POSEI déduit, ie aide pour importation d'animaux vivants ici les poussins	IAV POSEI déduit, ie aide pour importation d'animaux vivants ici les poussins
Assurances		1,0%			0,2%
Dotations aux amortissements		14,7%			
Entretien et maintenance					
Frais de formation					
Frais de transport export					
Frais financiers					0,5%
Publicité marketing					
Salaires et charges		3,6%			
Poste et télécommunication					0,5%
Energie		(carburant) 0,8%			1,3%
Déchets (traitement)					
TOTAL TAUX DE SUCOUT/CA	46,7%	23,09%	38,2%	59,3%	20,4%

Le couvoir ne sera fonctionnel qu'en 2021. Les surcoûts ont été calculés partant du prix de vente global des poussins en Guyane (estimé à 0,9€ après versement du POSEI contre 0,48€ dans l'hexagone). Pour ce produit la fiche surcoût n'est donc pas détaillée.

Code nomenclature	020743 Foies gras de canards domestiques, frais ou réfrigérés	0702 Tomates, à l'état frais ou réfrigéré	070960 Piments du genre 'Capsicum' ou du genre 'Pimenta', à l'état frais ou réfrigéré	0805 Agrumes, frais ou secs	0807 Melons, y.c. les pastèques, et papayes, frais
Liste 2014	B	A	A	A	A
Pm : Liste modifiée 2019					
POSTES D'EXPLOITATION	SURCOUT	SURCOUT	SURCOUT	SURCOUT	SURCOUT
Achat de matières premières, intrants et emballages					
Achat de matières premières, intrants et emballages	18,6%	21,0%	31,1%	3,2%	17,2%
Frais de transport import mat. prem., intrants et emballages					
Frais de transport import mat. prem., intrants et emballages	0,1%	0,2%	0,2%	0,1%	
Assurances					
Assurances	0,0%				14,4%
Dotations aux amortissements					
Dotations aux amortissements	5,0%				0,9%
Entretien et maintenance					
Entretien et maintenance	0,0%				
Frais de formation					
Frais de formation	0,0%				
Frais de transport export					
Frais de transport export	0,0%				
Frais financiers					
Frais financiers	0,3%	1,0%	1,0%		1,5%
Publicité marketing					
Publicité marketing	0,0%				
Salaires et charges					
Salaires et charges	0,0%	6,0%	5,0%	0,3%	3,6%
Poste et télécommunication					
Poste et télécommunication	0,3%				
Energie					
Energie	0,8%			(carburant) 0,03%	0,4%
Déchets (traitement)					
TOTAL TAUX DE SURCOUT/CA	25,1%	28,2%	37,2%	18,9%	22,8%

A2- Caractéristiques et évolution de la production locale de la branche sylviculture

A2.1- VUE D'ENSEMBLE

⇒ *Sources :*

- IEDOM rapport annuel
- DAAF
- Programme Régional Forêt Bois de Guyane (PRFB), version 5 du 15/02/2018
- Enquêtes

Avec 8,3 millions d'hectares, la forêt couvre 96 % du territoire guyanais et représente plus de la moitié de la surface forestière métropolitaine. Localisée en milieu tropical amazonien, riche d'une biodiversité et d'une histoire exceptionnelle, la forêt guyanaise incarne un patrimoine reconnu mondialement. Toutefois, malgré une surface forestière importante, seuls environ 826 000 hectares de forêt sont exploités⁷. La gestion durable de l'Office National des Forêt (ONF) est labellisée PEFC⁸ depuis 2012 et une charte d'exploitation à faible impact (EFI) a été instaurée en partenariat avec les parties prenantes (prélèvement de 5 tiges / ha, rotation de 65 ans).

La filière forêt-bois compte un peu plus de 200 entreprises dont près de 90 % de TPE, et **emploie directement plus de 800 personnes**⁹. Elle est considérée comme la troisième filière économique de Guyane, avec un chiffre d'affaires global de l'ordre de **100 millions d'€**¹⁰, pour environ **85 000 m³** de grumes exploitées en moyenne chaque année¹¹. D'après le Programme Régional Forêt Bois de Guyane (PRFB) :

- L'**exploitation forestière** concerne une **vingtaine d'entreprises** pour une **centaine d'emplois**,
- La **première transformation** comprend les unités de sciage et de rabotage du bois, soit une **trentaine d'entreprises, dont 6 scieries**, pour environ **200 emplois directs**. Elles produisent 30 000 à 35 000 m³ de sciages par an, principalement pour le marché local du bâtiment (86 %),
- La **seconde transformation** regroupe les entreprises transformant le bois en sortie de scierie (charpentes, mobilier, bois profilés, artisanat d'art, etc.) et assurant la pose de produits finis (charpente, menuiserie, agencement). Elle est composée de **160 entreprises** et concerne environ **500 emplois**.

L'amont de la filière connaît une situation tendue depuis plusieurs années car la fourniture de ressource en bois reste particulièrement complexe du fait :

- Des **coûts importants de gestion et d'exploitation forestières**, liés aux contraintes naturelles d'exploitation en forêt guyanaise (difficultés d'accès, répartition des essences, saisonnalité marquée...), aux pratiques imposées par l'exploitation forestière à faible impact et au renforcement récent des contraintes réglementaires

⁷ La production de bois s'effectue principalement dans les massifs du Domaine Forestier Permanent dotés de documents d'aménagement.

⁸ Programme for Endorsement of Forest Certification : Écolabel européen de certification de gestion forestière visant à contribuer à la gestion durable des forêts.

⁹ Source : Programme Régional Forêt Bois de Guyane (PRFB)

¹⁰ Source : DAAF

¹¹ Le volume de grumes exploité fluctue entre 60 000 et 95 000 m³ selon les années en fonction de la saison de pluie plus ou moins marquée, de la capacité des entreprises à mobiliser le bois et des débouchés commerciaux, essentiellement constitués par la commande publique (source PRFB)

(normes environnementales et sociales en particulier). Coûts qui entraînent un déficit annuel de 2 à 3,5 millions d'€ pour le gestionnaire ONF et une fragilisation financière des exploitations forestières, qui restent de relative petite taille, et des scieries.

- De l'absence de filière de valorisation des connexes de l'exploitation forestières et des connexes de scierie, pénalisant la rentabilité globale de la filière ;
- De la **forte dépendance à la commande publique et la concurrence des autres matériaux de construction**, rendant impossible la revalorisation des prix des sciages guyanais.

Toutefois des avancées majeures ont été réalisées depuis une dizaine d'années. Les acteurs de la filière sont organisés autour d'une interprofession (Interprobois) et la filière affiche une **stratégie de développement ambitieuse avec une volonté de multiplier par trois les volumes de bois d'œuvre issus de l'exploitation de la forêt naturelle (210 000 m³/an à horizon 2029)**¹². Les professionnels comptent notamment sur l'émergence d'une filière bois énergie – biomasse pour augmenter les volumes exploités et améliorer la rentabilité de la gestion et de l'exploitation forestière.

Le **plan d'investissement de la filière de 126 millions d'€ à horizon 2029** prévoit principalement un développement des secteurs en amont de la filière (plantation, acquisition de matériels d'exploitation, création de plateformes de traitements des grumes, modernisation et création d'une nouvelle scierie à Saint-Laurent-du-Maroni, etc.). Un projet de construction de scierie et d'exploitation des bois de Petit-Saut est également en cours d'instruction. **Ces investissements devraient permettre d'augmenter significativement l'activité de la filière et de créer 580 emplois directs à terme**, sous réserve d'un certain nombre de réalisations à financer parallèlement (augmentation des pistes desservant les nouvelles surfaces ouvertes à l'exploitation, infrastructures routières, développement des formations locales...)¹³.

De plus, la certification et la normalisation d'essences guyanaises supplémentaires a permis d'élargir les utilisations des bois de Guyane. En 2018, 15 entreprises sont certifiées PEFC en Guyane (4 exploitants forestiers, 6 scieries, 4 entreprises de première transformation et 1 entreprise de négoce). Pour promouvoir l'origine, la qualité des produits dérivés des bois guyanais, la marque « Bois de Guyane française », BGf, a été créée par l'Interprobois.

¹² Source : Programme régional de la forêt et du bois (PRFB)

¹³ Source : IEDOM, Rapport annuel 2018

A2.2- EVOLUTION DE LA PRODUCTION ET DE LA POSITION CONCURRENTIELLE DES PRODUITS DE LISTE (DECISION DEC.2014)

NB : ne relève du secteur du secteur primaire en tant que tel que l'exploitation forestière, qui assure la production de grumes, déclarées sous le code douanier 440349. La première et la deuxième transformation relèvent des industries manufacturières, selon la classification de la NAF.

CODE TEL QUE DANS LISTE UE 2014	INTITULE	ANN EXE 2014	VENTES INTERNES 2015 (DOUANES)	IMPORT 2015 (DOUANES)	PART DE MARCHÉ 2015	VENTES INTERNES 2016 (DOUANES)	IMPORT 2016 (DOUANES)	PART DE MARCHÉ 2016	VENTES INTERNES 2017 (DOUANES)	IMPORT 2017 (DOUANES)	PART DE MARCHÉ 2017	VENTES INTERNES 2018 (DOUANES)	IMPORT 2018 (DOUANES)	PART DE MARCHÉ 2018	VENTES INTERNES 2019 (DOUANES)	IMPORT 2019 (DOUANES)	PART DE MARCHÉ 2019
440349	Bois bruts des bois tropicaux visés à la note 1 de sous-position du présent chapitre, même écorcés, désauberisés ou équarris (à l'exception des bois de dark red meranti, light red meranti, meranti bakau, des bois traités avec une peinture, de la créosote ou d'autres agents de conservation, des bois simpl. dégrossis ou arrondis pour cannes, parapluies, manches d'outils ou simil. ainsi que des bois soignés en planches, poutres, madriers, chevrons, etc.)	C	2 625 936	2 527	99,9%	2 953 689 	355  100,0% 		2 553 620 		-  100,0% 	2 022 871 		- 100,0% 	3 172 019 		- 100,0% 

La production de grumes est assurée par **une vingtaine d'entreprises**, dont **un opérateur principal qui assure 85 % de la récolte**. L'exploitation forestière est concentrée sur quelques espèces. L'activité représente **une centaine d'emplois**.

En 2015, les volumes de grumes exploitées atteignent 93 764 m³ en 2015, soit le niveau le plus haut depuis 2005. Entre 2016 et 2018, pour limiter les coûts d'exploitation dans un contexte de baisse de la commande publique, les entreprises ont avant tout déstocké et ont moins sorti de grumes de forêts (62 244 m³ de grumes exploités en 2016, 68 405 m³ en 2017, 58 537 m³ en 2018)¹⁴.

Après avoir augmenté de 12,5 % en 2016, les ventes internes de grumes déclarées aux douanes reculent ainsi de 13,5 % en 2017 et de 20,8 % en 2018. Elles repartent à la hausse en 2019 avec 3,172 millions d'€ déclarés aux Douanes (+56,8 %).

Pour le moment peu concurrencée à l'importation (le Brésil n'exporte pas ses grumes et les grumes du Surinam ne sont pas concurrentielles), la production locale domine le marché ; mais la concurrence des importations du Surinam est susceptible de se développer si le rapport de prix devient défavorable pour la Guyane.

¹⁴ Source : IEDOM, rapports annuels. Chiffres 2019 non disponibles.

A2.3- DETAIL DES SURCOUTS EN 2019

Code nomenclature	440349 Bois bruts des bois tropicaux visés à la note 1 de sous-position du présent chapitre, même écorcés, désaubiérés ou équarris (à l'excl. des bois de dark red meranti, light red meranti, meranti bakau, des bois traités avec une peinture, de la créosote ou d'autres agents de conservation, des bois simpl. dégrossis ou arrondis pour cannes, parapluies, manches d'outils ou simil. ainsi que des bois sciés en planches, poutres, madriers, chevrons, etc.)
Liste 2014 et 2019	C
Pm : Liste modifiée 2019	SURCOUT
<i>POSTES D'EXPLOITATION</i>	
Achat de matières premières, intrants et emballages	0,2%
Frais de transport import mat. prem., intrants et emballages	0,6%
Assurances	15,5%
Dotations aux amortissements	14,9%
Entretien et maintenance	
Frais de formation	
Frais de transport export	
Frais financiers	1,3%
Publicité marketing	
Salaires et charges	8,9%
Poste et télécommunication	0,3%
Energie	
Déchets (traitement)	
TOTAL TAUX DE SURCOUT/CA	41,7%

↳ *L'exploitation forestière subit des surcoûts de production évalués à 41,7 % en 2019, surcoûts essentiellement liés aux étapes de transformation (abattage, cubage, transport...) qui impose l'achat de matériel spécifique adapté aux contraintes de l'exploitation forestière en Guyane. Le différentiel pratiqué de 30 % permet de compenser 72 % des surcoûts.*

A3- Caractéristiques et évolution de la production locale de la branche pêche

A3.1- VUE D'ENSEMBLE

Avec une Zone Economique Exclusive (ZEE) de 121 746 km, la Guyane bénéficie d'une ressource halieutique abondante et de grande qualité. Cette ZEE fait partie intégrante de l'« Europe bleue », la politique commune de la pêche (PCP) de l'Union européenne.

Plus de 80 % des navires de pêche en Guyane sont côtiers. Quatre types de bateaux sont principalement utilisés : la pirogue, le canot créole, le canot créole amélioré, ainsi que la tapouille, navire guyanais spécialisé dans la pêche en eaux peu profondes. À ceci s'ajoute les navires pêchant les crevettes au chalut et ceux capturant le vivaneau à la ligne à main.

Les navires sont peu polyvalents, la quasi-totalité n'utilise qu'un seul type d'engin. Le filet maillant dérivant est de loin le plus utilisé (par 80 % des navires). Il est suivi par le filet fixe et le chalut de fond. Les deux espèces de poissons les plus pêchées sont l'acoupa rouge (*Cynoscion acoupa*) et l'acoupa aiguille (*Cynoscion virescens*).

La crevette ne représente que 4 % du tonnage, mais près du quart des revenus tirés de la pêche.

En 2018¹⁵, la Guyane compte sous licence **13 navires-crevettiers, 45 ligneurs vénézuéliens pour la pêche au vivaneau et 110 navires de pêche côtière exploitant du poisson blanc**. La filière pêche génère **800 emplois directs et près de 2400 emplois indirects**.

Les enjeux de la filière pêche en Guyane sont nombreux. L'un d'eux **est la structuration de la filière**. Cette structuration doit se réaliser en garantissant l'intégrité de l'écosystème et la viabilité économique, tout en considérant le bien-être social des différents acteurs de la filière.

Augmenter la production nécessiterait **la formation des marins et des armateurs**, mais aussi le développement **d'infrastructures adaptées**.

Autre frein au développement de la production, la vétusté de flottille guyanaise est à la fois ancienne (40 à 50 ans pour certains navires) qui de plus est soumise au climat difficile de la région. En 2018, un crevettier a sombré au large. Par ailleurs, les prix d'achat du poisson aux producteurs sont anormalement bas (2,5 € par kilogramme en Guyane contre 4,5 € par kilogrammes au Suriname et Guyana – à dire d'expert) ce qui entrave la rentabilité des entreprises de la filière et ne permet pas d'assurer les investissements nécessaires au renouvellement et à **la modernisation des navires**.

Les pêcheurs font également face à **l'invasion récurrente des sargasses**. Ces algues envahissent les côtes guyanaises, abîment les filets de pêche et réduisent les rendements.

Enfin, depuis plusieurs années la Guyane est en proie au développement du commerce informel de vessies natatoires (Organe rempli de gaz permettant au poisson de contrôler sa flottabilité, et de rester à la profondeur souhaitée à destination du marché asiatique). Cet organe serait vendu jusqu'à 50 fois plus cher au kilo que le prix du poisson, de 100 à 180 € le kilogramme.

¹⁵ Derniers chiffres disponibles

A3.2- EVOLUTION DE LA PRODUCTION ET DE LA POSITION CONCURRENTIELLE DES PRODUITS DE LISTE (DECISION DEC.2014)

⇒ Sources :

- Statistiques douanes
- FEAMP - PCS 2014 2020
- SIH IFREMER 2018

La quantification des tonnages pêchés constitue une difficulté commune aux DOM liée au caractère souvent artisanal, parfois informel, de l'activité de pêche.

CODE TEL QUE DANS LISTE UE 2014	INTITULE	ANN EXE 2014	VENTES INTERNES 2015 (DOUANES)	IMPORT 2015 (DOUANES)	PART DE MARCHÉ 2015	VENTES INTERNES 2016 (DOUANES)	IMPORT 2016 (DOUANES)	PART DE MARCHÉ 2016	VENTES INTERNES 2017 (DOUANES)	IMPORT 2017 (DOUANES)	PART DE MARCHÉ 2017	VENTES INTERNES 2018 (DOUANES)	IMPORT 2018 (DOUANES)	PART DE MARCHÉ 2018	VENTES INTERNES 2019 (DOUANES)	IMPORT 2019 (DOUANES)	PART DE MARCHÉ 2019
0302	Poissons, comestibles, frais ou réfrigérés (à l'excl. des filets de poissons et autres chairs de poissons	B	262 569	4 317 981	5,7%	230 321 ⬇	3 627 887 ⬇	6,0% ➡	227 451 ➡	4 366 306 ⬆	5,0% ⬇	191 477 ⬇	5 600 730 ⬆	3,3% ⬇	362 979 ⬆	3 032 017 ⬇	10,7% ⬆
030617	Crevettes, même fumées, même décortiquées, y.c. les crevettes non décortiquées préalablement cuites à l'eau ou à la vapeur, congelées (à l'excl. des crevettes d'eau froide)	B	3 668 417	225 469	94,2%	6 152 073 ⬆	293 175 ⬆	95,5% ➡	4 795 867 ⬇	390 034 ⬆	92,5% ➡	3 407 049 ⬇	583 932 ⬆	85,4% ⬇	3 768 819 ⬆	1 230 753 ⬆	75,4% ⬆
TOTAL			3 930 986	4 543 450	46,4%	6 382 394 ⬆	3 921 062 ⬇	61,9% ⬆	5 023 318 ⬇	4 756 340 ⬆	51,4% ⬇	3 598 526 ⬇	6 184 662 ⬆	36,8% ⬇	4 131 798 ⬆	4 262 770 ⬇	49,2% ⬆

Rappelons que le document intitulé « Situation de la pêche en Guyane en 2018¹⁶ »; document réalisé dans le cadre du projet « Système d'Informations Halieutiques » (SIH) de l'Ifremer, qui constitue le réseau d'observation des ressources halieutiques et des usages associés estimait les ventes internes à un niveau bien plus élevé pour ces deux codes, soit en 2018, 5 058 000 € pour le seul code 0302 Poissons, comestibles, frais ou réfrigérés (à l'excl. des filets de poissons et autres chairs de poissons du n° 0304) :

Il est donc vraisemblable que les ventes internes, comme les parts de marchés, soient plus conséquentes que celles rapportées par les statistiques douanières. Observons toutefois que, selon ces statistiques, la part de marché augmente de 12,4 points entre 2018 et 2019.

A3.3- DETAIL DES SURCOUTS

Les estimations de surcoûts ramenés aux chiffres d'affaires, ont été réalisées sur la base des :

- Quantités pêchées telles qu'indiquées par le SIH (pour 2018) et dans les statistiques douanières (2019).
- Taux de surcoûts à la tonne figurant le FEAMP 2014-2020.,

Il ne s'agit donc pas d'enquêtes de terrain, comme pour les autres produits observés dans le présent rapport, mais d'une extrapolation partant d'éléments collectés auprès de différentes sources.

¹⁶ Dernier document disponible

Estimation des taux de surcoûts en % du chiffre d'affaires pour la pêche

Type de production	code NC associé	a) Tonnage produit	b) Chiffres d'affaires estimé	c) Montant des surcoûts à la tonne	d) Montant des surcoûts	e) Taux de surcoûts en % du CA
		(SIH 2018)	(SIH 2018)	(PCS)	(axc)	(d/b)
PECHE	0302	2 285	5 058 000	543	1 240 401	24,5%
Type de production	code NC associé	a) Tonnage produit	b) Chiffres d'affaires estimé	c) Montant des surcoûts à la tonne	d) Montant des surcoûts	e) Taux de surcoûts en % du CA
		Déclaration douanes / 7000 € la tonne*	Déclaration douanes 2019	(PCS)	(axc)	(d/b)
PECHE CREVETIERRE	030617	538,4	3 768 819	1 709	920 130,2	24,4%

* Prix de vente moyen de la crevette indiqué dans le rapport Deloitte - Le potentiel de développement économique durable de la Guyane Novembre 2018

↳ Globalement, l'activité de pêche subit des surcoûts de production évalués à 24,4%¹⁷. Le différentiel pratiqué moyen de 13,4%¹⁸ permet de compenser environ 55 % des surcoûts.

¹⁷ Moyenne arithmétique.

¹⁸ Moyenne arithmétique.

B- SECTEUR INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES (IAA)

⇒ Sources :

- INSEE : extraction FARE 2014-2017
- Rapports annuels IEDOM
- Statistiques douanières
- Enquêtes entreprises

B1- Principales données et ratios de la production locale

Caractéristiques des entreprises du secteur « Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac (code NAF A38 – CA) »								
TRANCHE CA	ANNEE	Nb d'unités légales	Effectif en ETP	Chiffre d'affaires	Valeur ajoutée hors taxe	Excédent brut d'exploitation	Salaires et traitements	Investissements corporels, incorporels et financiers (bruts yc apports)
CA égal ou supérieur à 550 K€	2017	33	360	62 581	20 108	5 707	14 135	3 983
	2016	30	436	58 350	17 173	4 716	13 193	2 523
	2015	29	325	61 004	17 467	5 233	12 171	12 007
	2014	25	339	54 636	16 877	7 160	10 458	11 378
CA inférieur ou égal à 300 K€	2017	101	46	7 040	2 268	1 006	1 390	702
	2016	139	59	6 643	1 856	422	1 277	1 199
	2015	156	55	7 370	2 177	478	1 444	1 143
	2014	193	104	10 487	2 842	-541	2 783	1 078
CA supérieur à 300 et inférieur à 550 K€	2017	14	39	5 899	1 478	369	936	300
	2016	12	36	5 056	2 160	1 347	631	250
	2015	12	37	5 234	1 665	549	938	330
	2014	15	50	6 294	2 267	855	1 141	473

Source – INSEE - (Milliers d'€) – Hors entreprises relevant du secret statistiques (-de 3 entreprises dans la même activité)

Selon les données transmises par l'INSEE, le secteur de la transformation agroalimentaire¹⁹, tous chiffres d'affaires confondus :

- Se compose de 148 entreprises en 2017 (en diminution de 36% par rapport à 2014),
- Compte 445 équivalents ETP (-10%),
- Réalise un chiffre d'affaires de 71 417 000 € en 2017 (+6%),
- Et affiche un résultat net comptable 3 639 000 €, en hausse de 88%.

¹⁹ Hors secret statistique

Si l'on observe les évolutions par tranche de chiffres d'affaires, **les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 300 et inférieur à 550 K€ connaissent une évolution fortement défavorable** :

- Le nombre d'entreprises diminue de 7% entre 2014 et 2017,
- L'emploi baisse également de 22%,
- De même que les chiffres d'affaires (-6%),
- Les résultats comptables affichent une très nette diminution de 43%.

↳ *Ce sont pourtant ces entreprises fragiles que le dispositif de 2014 a intégrées.*

Les entreprises réalisant un chiffre d'affaires plus de 550 000 € affichent des résultats et des évolutions nettement meilleurs :

- Le nombre d'entreprise augmente de 32 % entre 2014 et 2017,
- L'emploi croît également de 6%,
- De même que les chiffres d'affaires (+15%),
- Les résultats comptables restent quant à eux stables (-0,1%)

On note toutefois une baisse sensible des investissements (-65%) entre les 2 années observées.

B2- Caractéristiques et évolution de la production locale de produits de liste

La branche regroupe 2 divisions de la NAF successivement examinées ci-après :

- Division 10 Industries alimentaires
- Division 11 Fabrication de boissons

a) Division 10 Industries alimentaires

BRANCHE 10.1- TRANSFORMATION ET CONSERVATION DE LA VIANDE ET PREPARATION DE PRODUITS A BASE DE VIANDE

► Pour cette branche, les ventes internes enregistrées pour les entreprises relevant de l'octroi de mer augmentent modérément en 2016 (+5 %) et très fortement en 2017 (+35 %), avant de reculer de 13 % et 10 % en 2018 et 2019, tout en restant en 2019 à un niveau supérieur à celui de 2015. Les importations augmentent en moyenne de 8 % chaque année (sauf en 2018 où elles restent stables), ce qui se traduit par une part de marché relativement stable sur la période 2015-2019, bien que faible (7,6 % en moyenne sur les 5 années observées).

CODE TEL QUE DANS LISTE UE 2014	INTITULE	ANN EXE 2014	VENTES INTERNES 2015 (DOUANES)	IMPORT 2015 (DOUANES)	PART DE MARCHÉ 2015	VENTES INTERNES 2016 (DOUANES)	IMPORT 2016 (DOUANES)	PART DE MARCHÉ 2016	VENTES INTERNES 2017 (DOUANES)	IMPORT 2017 (DOUANES)	PART DE MARCHÉ 2017	VENTES INTERNES 2018 (DOUANES)	IMPORT 2018 (DOUANES)	PART DE MARCHÉ 2018	VENTES INTERNES 2019 (DOUANES)	IMPORT 2019 (DOUANES)	PART DE MARCHÉ 2019
02091090	Graisse de porc sans parties maigres, non fondue ni autrement extraite, fraîche, réfrigérée, congelée, salée ou en saumure, séchée ou fumée (à l'excl. du lard)	B					46 575	0,0%	626	41 299 ↘	1,5%	1 013 ↗		100,0% ↗	2 280 ↗		100,0% ➔
020990	Graisse de volailles non fondue ni autrement extraite, fraîche, réfrigérée, congelée, salée ou en saumure, séchée ou fumée	B															
021011	Jambons, épaules et leurs morceaux, non désosés, de porcins, salés ou en saumure, séchés ou fumés	B		54 080	0,0%		133 534 ↗	0,0%		170 387 ↗	0,0%	811	238 252 ↗	0,3%	933 ↗	75 592 ↘	1,2% ↗
021012	Poitrines [entrelardés] et morceaux de poitrines, de porcins, salés ou en saumure, séchés ou fumés	B	160 860	1 549 490	9,4%	163 868 ➔	1 462 230 ↘	10,1% ➔	162 133 ➔	2 138 781 ↗	7,0% ↘	187 230 ↗	1 845 732 ↘	9,2% ↗	191 637 ➔	2 130 310 ↗	8,3% ↘
021019	Viandes de porcins, salées ou en saumure, séchées ou fumées (à l'excl. des jambons, épaules et leurs morceaux, non désosés, ainsi que des poitrines [entrelardés] et leurs morceaux)	B		830 137	0,0%		1 086 192 ↗	0,0%		1 230 916 ↗	0,0%		1 060 045 ↘	0,0%		1 408 107 ↗	0,0%
021099	Viandes et abats comestibles, salés ou en saumure, séchés ou fumés et farines et poudres comestibles de viandes ou d'abats (à l'excl. des viandes de porcins et bovins, des viandes et des abats comestibles de primates, baleines, dauphins et marsouins [mammifères de l'ordre des Cetaceae], de lamanants et dugongs [mammifères de l'ordre des Sirenia], d'otaries et phoques, lions de mer et morses [mammifères du sous-ordre des Pinnipedia] ainsi que de reptiles)	B	946 810	1 650 198	36,5%	992 419 ➔	1 767 601 ↘	36,0% ➔	1 082 218 ➔	1 780 695 ➔	37,8% ➔	1 122 218 ➔	1 988 857 ↗	36,1% ➔	1 083 268 ➔	1 507 022 ↘	41,8% ↗
1601	Saucisses et saucissons	B		5 385 991	0,0%		5 699 291 ↘	0,0%	153 454	6 311 705 ↗	2,4%	134 564 ↘	6 322 993 ➔	2,1% ↘	89 760 ↘	7 279 336 ↗	1,2% ↘
1602	Conerves de viandes	B	325 417	8 424 503	3,7%	348 800 ➔	9 162 129 ↘	3,7% ➔	632 093 ↗	9 094 993 ➔	6,5% ↗	322 651 ↘	9 029 051 ➔	3,5% ↘	227 038 ↘	9 729 821 ↗	2,3% ↘
TOTAL			1 433 087	17 894 399	7,4%	1 505 087 ➔	19 357 552 ↘	7,2% ➔	2 030 524 ↗	20 768 776 ↘	8,9% ↗	1 768 487 ↘	20 484 930 ➔	7,9% ↘	1 594 916 ➔	22 130 188 ↘	6,7% ↘

Il existe deux principales entreprises semi-industrielles de 1ère et 2ème transformation de viande en Guyane.

- Les productions de liste relevant des positions douanières SH4 0209 et 0210 concernent la première transformation : graisse animale type saindoux, jambons et poitrines de porc et viandes boucanées (cuisson par enfumage) :

- L'essentiel des ventes internes concernent les **viandes boucanées**, déclarées essentiellement sous le code douanier **021099** : avec 1,083 millions d'€ de ventes internes déclarées en 2019, la production locale progresse globalement de 14,4 % entre 2015 et 2019, malgré un ralentissement observé en 2019 (-3,5 %). Les importations suivent globalement une tendance à la hausse sur la période 2015-2018 puis reculent sensiblement en 2019, de -24,2 %. La part de marché de la production locale de viandes boucanées, qui oscillait autour de 36,5 % sur la période 2015-2018, progresse de près de 6 points en 2019 pour s'établir à 41,8 %.
 - Les **poitrines de porc**, déclarées sous le code **021012**, constituent la deuxième production, avec 161 637 € de ventes internes déclarées en 2019, en hausse de 19 % depuis 2015. Elle fait face toutefois à une intensification des importations, qui augmentent de 37,5 % depuis 2015, et sa part de marché, marginale, recule globalement sur la période observée.
 - Les ventes internes de **graisse de porc** (code douanier **02091090**) apparaissent dans les statistiques douanières en 2017 ; elles progressent de 62 % en 2018 et 125 % en 2019 et couvrent en 2019 tout le marché local.
 - On observe également depuis 2018 des ventes internes de **jambon** (code douanier **021011**) ; elles restent très marginales même si les enquêtes de terrain indiquent une production en réalité légèrement supérieure aux chiffres issus des statistiques douanières.
- La deuxième transformation concerne les produits relevant des positions douanières SH4 **1601** et **1602**. La production est assurée par une entreprise créée en 2006 et qui emploie une quinzaine de salariés. Il s'agit de **conserves de viandes** et de **saucisses et boudins** (ces derniers n'apparaissant dans les statistiques douanières qu'à partir de 2017). D'après les statistiques douanières, les ventes internes des conserves de viandes, après avoir doublé entre 2015 et 2017, reculent de moitié en 2018 et de 29 % en 2019, tandis que les ventes internes de saucisses et boudins reculent de 12 % en 2018 et de 33 % en 2019. **Le recul des ventes internes en 2019 n'est pas confirmé par les enquêtes de terrain qui indiquent une stabilisation de la production locale de conserves de viandes et de saucisses et boudins en 2019.**
- La production locale issue de la deuxième transformation de viande reste toutefois minoritaire face à des importations qui progressent globalement de 23 % sur la période 2015-2019 (+35 % pour les saucisses et boudins et +15,5 % pour les conserves de viandes).

► *Les taux de surcoût de cette branche sont évalués à 26,7 % en 2018 et 31,5 % en 2019²⁰. Ils sont essentiellement liés à l'achat de viandes locales (matières premières), dont le prix peut être pour certaines viandes deux fois plus élevé qu'en métropole et, dans une moindre mesure, au surdimensionnement des outils de production au regard de la taille du marché. Les différentiels pratiqués qui s'élèvent en moyenne à 13,1 % depuis 2016²¹ compensent environ 40 % des surcoûts. Les différentiels sont toutefois mieux valorisés (entre 16,5 et 17,8 %) pour les produits donnant lieu à des ventes internes significatives.*

Il est important de signaler que l'activité locale de 1^{ère} et 2^{ème} transformation de la viande s'inscrit sur le segment de la viande fraîche. Elle est directement concurrencée par la viande congelée importée sous d'autres positions tarifaires et vendue à des prix très compétitifs, en général trois fois moins élevés que les produits frais locaux. La production locale s'inscrit ainsi dans un marché très étroit et stagnant qui impose aux opérateurs des démarches constantes de diversification de leurs gammes de produits.

Le détail des surcoûts par poste de charge pour cette famille de produits, s'établit comme suit pour l'année 2019.

²⁰ Moyenne arithmétique calculée sur la base d'enquêtes menées auprès des entreprises

²¹ Moyenne arithmétique

Code nomenclature	02091090 Graisse de porc sans parties maigres, non fondu ni autrement extraite, fraîche, réfrigérée, congelée, salée ou en saumure, séchée ou fumée (à l'excl. du lard)	020990 Graisse de volailles non fondu ni autrement extraite, fraîche, réfrigérée, congelée, salée ou en saumure, séchée ou fumée	021011 Jambons, épaules et leurs morceaux, non désossés, de porcins, salés ou en saumure, séchés ou fumés 021012 Poitrines [entrelardés] et morceaux de poitrines, de porcins, salés ou en saumure, séchés ou fumés 021019 Viandes de porcins, salées ou en saumure, séchées ou fumées [...] 021099 Viandes et abats comestibles, salés ou en saumure, séchés ou fumés et farines et poudres comestibles de viandes ou d'abats [...]	1601 Saucisses et saucissons 1602 Conserves de viandes
Liste 2014 et 2019	B	B	B	B
Pm : Liste modifiée 2019				
POSTES D'EXPLOITATION	SURCOUT	SURCOUT*	SURCOUT*	SURCOUT
Achat de matières premières, intrants et emballages	26,6%	5,73 %	20,89%	26,6%
Frais de transport import mat. prem., intrants et emballages	0,3%			0,3%
Assurances	0,2%			0,2%
Dotations aux amortissements	5,7%	7,94 %	8,65%	5,7%
Entretien et maintenance	0,8%	4,28 %	1,31%	0,8%
Frais de formation				
Frais de transport export				
Frais financiers	0,8%		0,33%	0,8%
Publicité marketing				
Salaires et charges	4,5%			4,5%
Poste et télécommunication	0,1%			0,1%
Energie	0,6%			0,6%
Déchets (traitement)				
TOTAL TAUX DE SURCOUT/CA	36,6 %	17,96 %	31,18 %	36,6 %

* SURCOUTS MODELISES SUR LES ANNEES ANTERIEURES A 2019

BRANCHE 10.2- TRANSFORMATION ET CONSERVATION DE POISSON, DE CRUSTACES ET DE MOLLUSQUES

CODE TEL QUE DANS LISTE UE 2014	INTITULE	ANN EXE 2014	VENTES INTERNES 2015 (DOUANES)	IMPORT 2015 (DOUANES)	PART DE MARCHÉ 2015	VENTES INTERNES 2016 (DOUANES)	IMPORT 2016 (DOUANES)	PART DE MARCHÉ 2016	VENTES INTERNES 2017 (DOUANES)	IMPORT 2017 (DOUANES)	PART DE MARCHÉ 2017	VENTES INTERNES 2018 (DOUANES)	IMPORT 2018 (DOUANES)	PART DE MARCHÉ 2018	VENTES INTERNES 2019 (DOUANES)	IMPORT 2019 (DOUANES)	PART DE MARCHÉ 2019
030389	Poissons, n.d.a., congelés	B	371 619	20 020	94,9%	448 404	17 953	96,2%	477 551	13 507	97,2%	461 372	25 843	94,7%	468 817	35 560	92,9%
0304	Filets de poisson et chairs de poissons	B	1 195 506	425 084	73,8%	1 124 982	506 257	69,0%	976 023	565 196	63,3%	1 221 647	561 065	68,5%	1 274 644	699 936	64,6%
03053990	Filets de poissons, séchés, salés ou en saumure, mais non fumés (à l'excl. des tilapias, aloses, carpes, anguilles, perches du Nil, poissons tête de serpent, poissons des familles: Bregmacerotidae, Euclitichthyidae, Gobiidae, Macrouidae, Merlucciidae, Moridae et Muranolepididae et filets, salés ou en saumure, de saumons du Pacifique, de saumons de l'Atlantique, de saumons du Danube et de flétans noirs)	B		25 075	0,0%		92 647	0,0%		123 977	0,0%		146 223	0,0%		125 052	0,0%
03054980	Poissons fumés, y.c. les filets (à l'excl. des abats, saumons du Pacifique, de l'Atlantique et du Danube, harengs, flétans noirs, flétans atlantiques, maquereaux, truites, tilapias, aloses, carpes, anguilles, perches du Nil et poissons tête de serpent)	B	186 514	52 321	78,1%		79 170	0,0%		20 140	0,0%		8 437	0,0%		16 862	0,0%
03055980	Poissons séchés, même salés, mais non fumés (à l'excl. des morues, poissons de l'espèce [Boreogadus saida], harengs, anchois, flétans atlantiques et filets et abats)	B		438 583	0,0%		411 198	0,0%									
03056980	Poissons, uniquement salés ou en saumure (à l'excl. des harengs, morues, anchois, tilapias, aloses, carpes, anguilles, perches du Nil, poissons à tête de serpent, poissons de l'espèce [Boreogadus saida], flétans atlantiques, saumons du Pacifique, de l'Atlantique et du Danube, et filets et abats)	B				135 338		100,0%	103 075		100,0%	106 836	644	99,4%	115 639	329	99,7%
160411	Préparations et conserves de saumons entiers ou en morceaux (à l'excl. des préparations et conserves de saumons hachés)	B		12 583	0,0%		19 352	0,0%		25 818	0,0%		42 841	0,0%		46 484	0,0%
160412	Préparations et conserves de harengs entiers ou en morceaux (à l'excl. des préparations et conserves de harengs hachés)	B		42 373	0,0%		49 542	0,0%		53 975	0,0%		55 621	0,0%		71 587	0,0%
160413	Préparations et conserves de sardines, sardinelles, sprats ou esprots, entiers ou en morceaux (à l'excl. des préparations et conserves de poissons hachés)	B		574 094	0,0%		707 322	0,0%		692 390	0,0%		691 688	0,0%		890 514	0,0%
160414	Préparations et conserves de thons, de listaos et de bonites 'Sarda spp.', entiers ou en morceaux (à l'excl. des préparations et conserves de thons, de listaos et de bonites hachés)	B		580 637	0,0%		646 156	0,0%		840 028	0,0%		979 791	0,0%		963 234	0,0%
160415	Préparations et conserves de maquereaux entiers ou en morceaux (à l'excl. des préparations et conserves de maquereaux hachés)	B		103 704	0,0%		97 024	0,0%		88 547	0,0%		95 958	0,0%		88 130	0,0%
160416	Préparations et conserves d'anchois entiers ou en morceaux (à l'excl. des préparations et conserves d'anchois hachés)	B		34 524	0,0%		38 450	0,0%		30 800	0,0%		37 147	0,0%		30 412	0,0%
160417	Préparations et conserves d'anguilles entières ou en morceaux (à l'excl. des préparations et conserves d'anguilles hachées)	B											4 690	0,0%			
160418	Préparations et conserves d'ailerons de requins entiers ou en morceaux (à l'excl. des hachées)	B															
160419	Préparations ou conserves de poissons entiers ou en morceaux (à l'exclusion des préparations et conserves de poissons hachés, seulement fumés, de saumons, de harengs, de sardines, de sardinelles, de sprats ou esprots, de thons, de listaos, de bonites 'Sarda spp.', de maquereaux, d'anchois, d'anguilles et d'ailerons de requins)	B		287 299	0,0%		233 225	0,0%		170 510	0,0%		182 423	0,0%		324 296	0,0%

CODE TEL QUE DANS LISTE UE 2014	INTITULE	ANN EXE 2014	VENTES INTERNES 2015 (DOUANES)	IMPORT 2015 (DOUANES)	PART DE MARCHÉ 2015	VENTES INTERNES 2016 (DOUANES)	IMPORT 2016 (DOUANES)	PART DE MARCHÉ 2016	VENTES INTERNES 2017 (DOUANES)	IMPORT 2017 (DOUANES)	PART DE MARCHÉ 2017	VENTES INTERNES 2018 (DOUANES)	IMPORT 2018 (DOUANES)	PART DE MARCHÉ 2018	VENTES INTERNES 2019 (DOUANES)	IMPORT 2019 (DOUANES)	PART DE MARCHÉ 2019
160420	Préparations et conserves de poissons (à l'excl. des préparations et conserves de poissons entiers ou en morceaux)	B	600 921	0,0%	159 113	645 347 ↗	19,8%	319 258 ↗	601 651 ↗	34,7% ↗	285 634 ↘	478 124 ↗	37,4% ↗	194 800 ↘	734 898 ↗	21,0% ↘	
160510	Crabes, préparés ou conservés (non fumés)	B	58 782	0,0%		43 029 ↘	0,0%		38 176 ↘	0,0%		34 563 ↘	0,0%		51 513 ↗	0,0%	
160521	Crevettes, préparées ou conservées, dans des récipients non hermétiquement fermés (non fumées)	B	132 124	0,0%		113 513 ↘	0,0%		115 566 ➡	0,0%		90 739 ↘	0,0%		135 201 ↗	0,0%	
160529	Crevettes, préparées ou conservées, en récipients hermétiquement fermés (non fumées)	B	112 047	0,0%		34 634 ↘	0,0%		59 640 ↗	0,0%		63 566 ↗	0,0%		84 871 ↗	0,0%	
160552	Coquilles St Jacques y.c. les vanneaux, préparés ou conservés (non fumés)	B	54 155	0,0%		33 219 ↘	0,0%		35 503 ➡	0,0%		49 221 ↗	0,0%		76 858 ↗	0,0%	
160553	Moules, préparées ou conservées (non fumées)	B	107 694	0,0%		125 860 ↗	0,0%		108 862 ↘	0,0%		104 744 ➡	0,0%		127 684 ↗	0,0%	
160554	Mollusques, préparés ou conservés (à l'excl. des huîtres, coquilles Saint-Jacques, moules, seiches, sépioles, pieuvres, ormeaux, escargots et clams, coques et arêtes fumés)	B	5 796	0,0%		9 971 ↗	0,0%		11 393 ↗	0,0%		20 464 ↗	0,0%		27 371 ↗	0,0%	
TOTAL			1 753 639	3 667 816	32,3%	1 867 837 ↗	32,4% ➡	3 903 869 ↗	1 875 907 ➡	3 595 679 ↗	34,3% ↗	2 075 489 ↗	3 673 792 ➡	36,1% ↗	2 053 900 ➡	4 530 792 ↗	31,2% ↘

↘ Pour cette branche, les ventes internes enregistrées pour les entreprises relevant de l'octroi de mer progressent en 2016 (+6,5 %) et en 2018 (+10,6 %) ; elles sont stables les autres années. Avec 2,054 millions d'€ déclarés aux douanes en 2019, les ventes internes progressent globalement de 17 % sur la période 2015-2019, soit à un rythme moins élevé que celui des importations (+23,5 %). La production locale perd en conséquence 1,2 points de parts de marché en 5 ans pour s'établir à 31,2 % en 2019, après avoir atteint 36,1 % en 2018.

Il existe 4 entreprises locales de 1ère et 2ème transformation des produits de la pêche en Guyane. Deux d'entre elles se sont lancées dans la 2ème transformation en 2016 ; il s'agit donc d'une activité en fort développement.

- Les productions de liste relevant des positions douanières SH4 **0303, 0304** et **0305** concernent la première transformation (poisson évidé, écaillé, vendu en darnes ou en filets, frais ou congelé, éventuellement en saumure). **Les ventes internes relevant de la 1^{ère} transformation concernent essentiellement les filets et chairs de poissons** relevant du SH4 **0304**.
 - Les ventes internes de **filets et chairs de poissons** sont relativement stables sur la période 2015-2019 avec 1,150 millions d'€ de ventes internes déclarées aux douanes en moyenne annuelle, malgré une baisse en 2017, rattrapée l'année suivante. La hausse constante des importations (+64,7 % sur la période 2015-2019) se traduit par une érosion des parts de marché de la production locale, qui passe de 73,8 % en 2015 à 64,6 % en 2019 (-9,2 points).
 - Après une hausse de 20,7 % en 2016, les ventes internes de **poissons congelés** (code douanier **030389**) restent stables entre 2017 et 2019, avec environ 470 000 € en moyenne annuelle. Bien que contenues, les importations doublent en 2018 et continuent de progresser en 2019 (+38 %). La part de marché de la production locale atteint 97,2 % en 2017, avant de baisser de 2,6 points en 2018, puis de 1,7 point en 2019.

- Des ventes internes de **poissons fumés** (code douanier **03054980**) apparaissent dans les statistiques douanières en 2015 uniquement, tandis que des déclarations de ventes de **poissons en saumure** (code douanier **03056980**) apparaissent à partir de 2017.
- La **deuxième transformation** concerne les produits relevant des positions douanières SH4 **1604** et **1605**. Il s'agit d'une nouvelle production, qui apparaît dans les statistiques douanières à partir de 2016.
 - En l'absence de connaissance fine des différences entre les intitulés des codes douaniers relevant de la position SH4 1604, les opérateurs déclarent toute leur production sous le même code douanier (**160420**), choisi « par défaut » car recouvrant un large champ (« **Préparations et conserves de poissons à l'exclusion des préparations et conserves de poissons entiers ou en morceaux** »). Après avoir doublé en 2017, les ventes internes reculent de 10,5 % en 2018 et de 35 % en 2019. Les produits locaux issus de la deuxième transformation de poisson couvraient 11,3 % du marché en 2017 (appréhendé sur l'ensemble des positions douanières de liste relevant du SH4 1604) ; ils n'en couvrent plus que 5,8 % en 2019.
 - Aucune vente interne n'est déclarée sous les codes douaniers relevant de la position 1605 (« Crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques, préparés ou conservés ») car la transformation de crustacés se limite aujourd'hui à la 1^{ère} transformation de crevettes, déclarée sous le code 030617, qui recouvre la pêche et la 1^{ère} transformation (« crevettes, même fumées, même décortiquées, y.c. les crevettes non décortiquées préalablement cuites à l'eau ou à la vapeur" congelées »). A l'instar du poisson, la 2^{ème} transformation de crustacés est amenée à se développer au cours des prochaines années.

La transformation des produits de la pêche contribue à la pérennité de la filière et au maintien de 300 emplois dans le secteur de la pêche artisanale de la Guyane. La moitié de la production locale issue de la 1^{ère} et 2^{ème} transformation de poisson est vendue à l'export, dont 95% vers les Antilles. La production locale est en effet peu compétitive sur le marché intérieur et largement concurrencée par d'autres produits de substitution plus abordables, comme les cuisses de poulet.

► *On observe que les taux de surcoût de cette branche, évalués à 35,4 %²², sont compensés à hauteur de 46,6 % par les différentiels pratiqués qui s'élèvent en moyenne à 16,5 %²³.*

Le détail des surcoûts par poste de charge pour cette famille de produits, s'établit comme suit pour l'année 2019 :

- Pour les **produits de première transformation (relevant du SH 03)**, le calcul des surcoûts se fonde sur le Plan de compensation des surcoûts :

²² Moyenne arithmétique calculée sur la base d'enquêtes menées auprès des entreprises

²³ Moyenne arithmétique

Type	Code NC associé	Chiffres d'affaires estimé (DECLARATION DOUANES 2019)	a) Cout de production à la Tonne	b) Montant des surcoûts à la tonne	e) Taux de surcoûts en % des couts de production
			PCS (ANNEE 2019)	(PCS)	(a/b))
COLLECTE	030389, 0304, 03053990,	1 859 100	154	154	100%
TRANSFORMATION 1 ET 2	03054980, 03055980, 03056980		1 861	490	26%
Total		1 859 100	2 015	645	32%

- Pour les produits de deuxième transformation (relevant du SH 16), le calcul des surcoûts se fonde sur les enquêtes menées auprès des entreprises en 2018 :

Code nomenclature	160411 à 160420 Préparations et conserves de poissons
Liste 2014 et 2019	160510, 160521, 160529, 160552, 160553, 160554 Crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques, préparés ou conservés
Pm : Liste modifiée 2019	B
<i>POSTES D'EXPLOITATION</i>	<i>SURCOUT*</i>
Achat de matières premières, intrants et emballages	13,2%
Frais de transport import mat. prem., intrants et emballages	1,7%
Assurances	0,3%
Dotations aux amortissements	3,8%
Entretien et maintenance	
Frais de formation	
Frais de transport export	2,5%
Frais financiers	1,8%
Publicité marketing	0,1%
Salaires et charges	14,6%
Poste et télécommunication	0,1%
Energie	0,8%
Déchets (traitement)	
TOTAL TAUX DE SURCOUT/CA	38,8%

* SURCOUTS MODELISES SUR LES ANNEES ANTERIEURES A 2019

BRANCHE 10.3 TRANSFORMATION ET CONSERVATION DE FRUITS ET LEGUMES

↘ Pour cette branche, les ventes internes enregistrées pour les entreprises relevant de l'octroi de mer progressent de 36 % en 2016 puis restent stables jusqu'en 2018 avant de reculer de 22 % en 2019. Les importations s'accentuant globalement de 31 % sur la période 2015-2019, la part de marché de la production locale, après s'être accrue de 3,1 points en 2016, se stabilise autour de 34 % en 2017 et en 2018, puis baisse à 26,1 % en 2019.

CODE TEL QUE DANS LISTE UE 2014	INTITULE	ANN EXE 2014	VENTES INTERNES 2015 (DOUANES)	IMPORT 2015 (DOUANES)	PART DE MARCHÉ 2015	VENTES INTERNES 2016 (DOUANES)	IMPORT 2016 (DOUANES)	PART DE MARCHÉ 2016	VENTES INTERNES 2017 (DOUANES)	IMPORT 2017 (DOUANES)	PART DE MARCHÉ 2017	VENTES INTERNES 2018 (DOUANES)	IMPORT 2018 (DOUANES)	PART DE MARCHÉ 2018	VENTES INTERNES 2019 (DOUANES)	IMPORT 2019 (DOUANES)	PART DE MARCHÉ 2019	
20019010	Chutney de mangues, préparé ou conservé au vinaigre ou à l'acide acétique	B																
20019020	Fruits du genre 'Capsicum' (autres que les piments doux ou poivrons), préparés ou conservés au vinaigre ou à l'acide acétique	B					157	0,0%		125 ↘	0,0%		54 ↘	0,0%		51 ↘	0,0%	
20019040	Igname, patates douces et parties comestibles simil. de plantes, d'une teneur en poids d'amidon ou de féculé >= 5%, préparées ou conservées au vinaigre ou à l'acide acétique	B																
20019070	Piments doux ou poivrons, préparés ou conservés au vinaigre ou à l'acide acétique	B		947	0,0%			986 ➡	0,0%		343 ↘	0,0%		5 698 ↗	0,0%		150 ↘	0,0%
20019092	Cœurs de palmier, goyaves, mangues, mangoustans, papayes, tamarins, pommes de cajou, litchis, fruits du jaquier [pain des singes], sapotilles, fruits de la passion, caramboles, pitahayas, noix de coco, de cajou, du Brésil, d'arec ou de bétel, de kola et noix macadamia, préparés ou conservés au vinaigre ou à l'acide acétique	B								322	0,0%		266 ↘	0,0%		221 ↘	0,0%	
20019097	Légumes, fruits et parties comestibles de plantes, préparés ou conservés au vinaigre ou à l'acide acétique (à l'exc. des concombres, des conimichons, du chutney de mangue, des fruits du genre 'Capsicum', du maïs doux, des ignames, des patates douces et parties comestibles simil. de plantes d'une teneur en poids d'amidon ou de féculé >= 5%, des champignons, des cœurs de palmier, des olives, des pommeaux, des pommes de cajou, des mangoustans, des mangoustanes, des papayes, des tamarins, des pommes de cajou, des litchis, des fruits du jaquier [pain des singes], des sapotilles, des fruits de la passion, des caramboles, des pitahayas, des noix de coco, des noix de cajou, des noix du Brésil, des noix d'arec [ou de bétel], des noix de kola et des noix macadamia)	B		55 244	0,0%			82 671 ↗	0,0%		79 499 ➡	0,0%		85 160 ↗	0,0%		83 240 ➡	0,0%
20060010	Gingembre, confit au sucre [égoutté, glacé ou cristallisé]	B		13 989	0,0%			13 888 ➡	0,0%		5 641 ↘	0,0%		16 328 ↗	0,0%		19 830 ↗	0,0%
20060031	Cerises, confites au sucre [égouttées, glacées ou cristallisées], d'une teneur en sucres > 13% en poids	B		89	0,0%			473 ↗	0,0%		1 091 ↗	0,0%		862 ↘	0,0%		3 716 ↗	0,0%
20060035	Goyaves, mangues, mangoustans, papayes, tamarins, pommes de cajou, litchis, fruits du jaquier [pain des singes], sapotilles, fruits de la passion, caramboles, pitahayas, noix de coco, de cajou, du Brésil, d'arec ou de bétel, de kola et noix macadamia, confits au sucre [égouttés, glacés ou cristallisés], d'une teneur en sucres > 13% en poids	B																

CODE TEL QUE DANS LISTE UE 2014	INTITULE	ANNÉE EXÉCUTIVE 2014	VENTES INTERNES 2015 (DOUANES)	IMPORT 2015 (DOUANES)	PART DE MARCHÉ 2015	VENTES INTERNES 2016 (DOUANES)	IMPORT 2016 (DOUANES)	PART DE MARCHÉ 2016	VENTES INTERNES 2017 (DOUANES)	IMPORT 2017 (DOUANES)	PART DE MARCHÉ 2017	VENTES INTERNES 2018 (DOUANES)	IMPORT 2018 (DOUANES)	PART DE MARCHÉ 2018	VENTES INTERNES 2019 (DOUANES)	IMPORT 2019 (DOUANES)	PART DE MARCHÉ 2019
20060091	Goyaves, mangues, mangoustans, papayes, tamarins, pommes de cajou, litchis, fruits du jaquier [pain des singes], sapotilles, fruits de la passion, caramboles, pitahayas, noix de coco, de cajou, du Brésil, d'arec ou de bétel, de kola et noix macadamia, confits au sucre [égouttés, glacés ou cristallisés], d'une teneur en sucre <= 13% en poids	B		427	0,0%		193 	0,0%		2 007 	0,0%		3 111 	0,0%		735 	0,0%
2006003881	Autres légumes, fruits, noix, écorces de fruits et autres parties de plantes comestibles, confits au sucre [égouttés, glacés ou cristallisés], d'une teneur en sucre > 13% en poids (à l'excl. des cerises, du gingembre, des goyaves, des mangues, des mangoustans, des papayes, des tamarins, des pommes de cajou, des litchis, des fruits du jaquier [pain des singes], des sapotilles, des fruits de la passion, des caramboles, des pitahayas, des noix de coco, des noix de cajou, des noix du Brésil, des noix d'arec [ou de bétel], des noix de kola et des noix macadamia) d'une teneur en poids de sucre inférieure à 70 %	B															
2006003889	Autres	B															
2006009999	Autres	B															
2007	Confitures, gelées, marmelades, purées et pâtes de fruits, obtenues par cuisson, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants	C	306 214	1 074 935	22,2%	319 719 	1 183 623 	21,3% 	328 225 	1 144 545 	22,3% 	324 741 	1 248 195 	20,6% 	324 052 	1 397 155 	18,8% 
200811	Arachides, préparées ou conservées (sauf confites au sucre)	B		497 680	0,0%		513 792 	0,0%		637 568 	0,0%		524 394 	0,0%		679 716 	0,0%
200899	Fruits et autres parties comestibles de plantes, préparés ou conservés, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants ou d'alcool (sauf préparés ou conservés au vinaigre ou à l'acide sérique, confits au sucre mais non conservés dans du sirop et à l'excl. des confitures, gelées de fruits, marmelades, purées et pâtes de fruits obtenues par cuisson, des fruits à coques, des arachides et autres graines, des ananas, des agrumes, des poires, des abricots, des cerises, des pêches, des fraises, des coquilles de palmier et des aïrilles)	B	25 183	696 564	3,5%	28 347 	834 572 	3,3% 	27 616 	802 420 	3,3% 	8 328 	626 524 	1,3% 		680 825 	0,0% 
2009 sauf 2009119998, 2009311999, 2009499990, 2009893690, 2009819990 et 2009909880	Jus de fruits (y.c. les moûts de raisins) ou de légumes, non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants	C	1 591 092	2 145 022	42,6%	2 264 887 	2 641 585 	46,2% 	2 370 120 	2 670 594 	47,0% 	2 324 948 	2 458 263 	48,6% 	1 750 334 	2 997 446 	36,9% 
TOTAL			1 922 489	4 484 897	30,0%	2 612 953 	5 271 940 	33,1% 	2 725 961 	5 344 155 	33,8% 	2 658 017 	4 968 855 	34,9% 	2 074 386 	5 863 085 	26,1% 

Cette branche d'activité recouvre essentiellement deux types de productions principales :

- Les **jus de fruits frais**, relevant de la position douanière SH4 **2009**, représentent en moyenne 86 % des ventes internes déclarées pour cette branche d'activité. La production de jus de fruits frais, réalisés à partir de fruits locaux, est assurée par de nombreux artisans et une entreprise industrielle qui fabrique également des yaourts et emploie 46 salariés en 2012 (2 emplois créés depuis 2015). Les statistiques douanières indiquent une progression de 42 % des ventes internes de jus en 2016, suivie de deux années de relative stabilité, avant une chute marquée des ventes internes en 2019 (-25 %). **Cette baisse n'est pas confirmée par les enquêtes de terrain qui font état au contraire d'une progression de 4 % de la production locale en 2019.** A noter que la production locale consiste en du jus de fruits *frais*. Or elle est fortement concurrencée par les jus de longue conservation en provenance du Brésil, importés sous les mêmes codes douaniers et souvent vendus au rayon frais dans les GMS, semant la confusion auprès des consommateurs. Les importations de jus de fruits (tous segments confondus) progressent en effet de 40 % depuis 2015, avec des hausses particulièrement fortes en 2016 (+23 %) et en 2019 (+22 %). Les opérateurs estiment la part de marché en volume de la production locale, très compétitive sur le segment du frais, de 80 % pour les jus frais, mais seulement de 20 % sur l'ensemble du marché des jus de fruits (frais et de longue conservation).
- La production de **confitures**, relevant de la position douanière SH4 **2007**, est assurée par une unité industrielle spécialisée dans la transformation de fruits et légumes locaux qui emploie 13 salariés en 2019 (+3 emplois depuis 2015), à côté de laquelle œuvrent de nombreux artisans. Réalisée uniquement à partir de fruits locaux, elle subit des surcoûts importants insuffisamment compensés par le différentiel de taxation d'octroi de mer, qui ne lui permet pas d'être assez compétitive face à la concurrence forte des produits antillais et des grandes marques nationales. Les ventes internes déclarées aux douanes progressent entre 2015 et 2019 à rythme inférieur à celui des importations (+6 % contre +30 %), ce qui se traduit par une perte de 3,3 points de part de marché de la production locale, qui s'établit à 18,8 % en 2018.

➤ Pour cette branche d'activité, les taux de surcoût moyens²⁴ s'élèvent à 36,4 % en 2018 et 35,9 % en 2019. Le différentiel de taxation compense globalement insuffisamment les surcoûts subis par la production locale, ce constat étant particulièrement vrai pour les confitures, dont les surcoûts s'élèvent à 55,4 % en 2018 et 57,0 % en 2019, pour un différentiel pratiqué de 21,5 %.

Le détail des surcoûts par poste de charge pour cette famille de produits, s'établit comme suit pour l'année 2019.

²⁴ Moyenne arithmétique calculée sur la base d'enquêtes menées auprès des entreprises

Code nomenclature	2007 Confitures, gelées, marmelades, purées et pâtes de fruits, obtenues par cuisson, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants	200899 Fruits et autres parties comestibles de plantes, préparés ou conservés, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants ou d'alcool (sauf préparés ou conservés au vinaigre ou à l'acide acétique, confits au sucre mais non conservés dans du sirop et à l'excl. des confitures, gelées de fruits, marmelades, purées et pâtes de fruits obtenues par cuisson, des fruits à coques, des arachides et autres graines, des ananas, des agrumes, des poires, des abricots, des cerises, des pêches, des fraises, des coeurs de palmier et des aïrelles)		
		C	B	C
Liste 2014	SURCOUT	SURCOUT	SURCOUT	
Pm : Liste modifiée 2019				
POSTES D'EXPLOITATION				
Achat de matières premières, intrants et emballages	31,0%			15,4%
Frais de transport import mat. prem., intrants et emballages	4,1%	5,05%		3,6%
Assurances	0,2%			0,3%
Dotations aux amortissements	6,6%	0,61%		3,9%
Entretien et maintenance	0,7%	1,96%		0,4%
Frais de formation				
Frais de transport export	4,2%			
Frais financiers	0,3%			0,2%
Publicité marketing	0,5%			0,1%
Salaires et charges	9,0%			8,1%
Poste et télécommunication	0,1%			0,1%
Energie	0,3%			1,1%
Déchets (traitement)				
TOTAL TAUX DE SURCOUT/CA	57,0 %	17,6%		33,2 %

NB : En l'absence de production locale significative, la CTG a décidé lors de l'évaluation du dispositif en 2020 de ne pas renouveler le différentiel d'octroi de mer sur les codes douaniers suivants :

- **20019010 : Chutney de mangues, préparé ou conservé au vinaigre ou à l'acide acétique**
- **20019020 : Fruits du genre 'Capsicum' (autres que les piments doux ou poivrons), préparés ou conservés au vinaigre ou à l'acide acétique**
- **20019040 : Ignames, patates douces et parties comestibles simil. de plantes, d'une teneur en poids d'amidon ou de féculle >= 5%, préparées ou conservées au vinaigre ou à l'acide acétique**
- **20019070 : Piments doux ou poivrons, préparés ou conservés au vinaigre ou à l'acide acétique**

- 20019092 : *Cœurs de palmier, goyaves, mangues, mangoustans, papayes, tamarins, pommes de cajou, litchis, fruits du jaquier [pain des singes], sapotilles, fruits de la passion, caramboles, pitahayas, noix de coco, de cajou, du Brésil, d'arec ou de bétel, de kola et noix macadamia, préparés ou conservés au vinaigre ou à l'acide acétique*
- 20019097 : *Légumes, fruits et parties comestibles de plantes, préparés ou conservés au vinaigre ou à l'acide acétique (à l'excl. des concombres, des cornichons, du chutney de mangue, des fruits du genre 'Capsicum', du maïs doux, des ignames, des patates douces et parties comestibles simil. de plantes d'une teneur en poids d'amidon ou de féculle >= 5%, des champignons, des cœurs de palmier, des olives, des poivrons ou piments doux, des goyaves, des mangues, des mangoustans, des papayes, des tamarins, des pommes de cajou, des litchis, des fruits du jaquier [pain des singes], des sapotilles, des fruits de la passion, des caramboles, des pitahayas, des noix de coco, des noix de cajou, des noix du Brésil, des noix d'arec [ou de bétel], des noix de kola et des noix macadamia)*
- 20060010 : *Gingembre, confit au sucre [égoutté, glacé ou cristallisé]*
- 20060031 : *Cerises, confites au sucre [égouttées, glacées ou cristallisées], d'une teneur en sucres > 13% en poids*
- 20060035 : *Goyaves, mangues, mangoustans, papayes, tamarins, pommes de cajou, litchis, fruits du jaquier [pain des singes], sapotilles, fruits de la passion, caramboles, pitahayas, noix de coco, de cajou, du Brésil, d'arec ou de bétel, de kola et noix macadamia, confits au sucre [égouttés, glacés ou cristallisés], d'une teneur en sucres > 13% en poids*
- 20060091 : *Goyaves, mangues, mangoustans, papayes, tamarins, pommes de cajou, litchis, fruits du jaquier [pain des singes], sapotilles, fruits de la passion, caramboles, pitahayas, noix de coco, de cajou, du Brésil, d'arec ou de bétel, de kola et noix macadamia, confits au sucre [égouttés, glacés ou cristallisés], d'une teneur en sucres <= 13% en poids*
- 2006003881 : *Autres légumes, fruits, noix, écorces de fruits et autres parties de plantes comestibles, confits au sucre [égouttés, glacés ou cristallisés], d'une teneur en sucre > 13% en poids (à l'excl. des cerises, du gingembre, des goyaves, des mangues, des mangoustans, des papayes, des tamarins, des pommes de cajou, des litchis, des fruits du jaquier [pain des singes], des sapotilles, des fruits de la passion, des caramboles, des pitahayas, des noix de coco, des noix de cajou, des noix du Brésil, des noix d'arec [ou de bétel], des noix de kola et des noix macadamia) d'une teneur en poids de sucre inférieure à 70 %*
- 2006003889 : *Autres*
- 2006009999 : *Autres*
- 200811 : *Arachides, préparées ou conservées (sauf confites au sucre)*

BRANCHE 10.5 FABRICATION DE PRODUITS LAITIERS

La fabrication de produits laitiers représente environ le quart des ventes internes déclarées aux douanes des industries alimentaires (division 10 de la NAF). Toutefois d'après les statistiques douanières, les ventes internes enregistrées pour les entreprises relevant de l'octroi de mer reculent de 34 % entre 2015 et 2019, avec une baisse marquée de 24 % en 2019, tandis que les importations augmentent de 2,5 %, ce qui se traduit par un recul de 10,9 points de parts de marché, qui s'établit à 44,3 % en 2019.

CODE TEL QUE DANS LISTE UE 2014	INTITULE	ANN EXE 2014	VENTES INTERNES 2015 (DOUANES)	IMPORT 2015 (DOUANES)	PART DE MARCHÉ 2015	VENTES INTERNES 2016 (DOUANES)	IMPORT 2016 (DOUANES)	PART DE MARCHÉ 2016	VENTES INTERNES 2017 (DOUANES)	IMPORT 2017 (DOUANES)	PART DE MARCHÉ 2017	VENTES INTERNES 2018 (DOUANES)	IMPORT 2018 (DOUANES)	PART DE MARCHÉ 2018	VENTES INTERNES 2019 (DOUANES)	IMPORT 2019 (DOUANES)	PART DE MARCHÉ 2019	
040310	Yoghurts, même additionnés de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisés ou additionnés de fruits ou de cacao	B	7 923 118	271 407	96,7%	7 175 091	398 647	94,7%	6 944 454	411 595	94,4%	6 886 591	515 583	93,0%	5 240 089	490 709	91,4%	
040610	Fromages frais [non affinés], y.c. le fromage de lait, et caillebotte	B		516 724	0,0%		478 233	0,0%		486 579	0,0%		1 061 909	0,0%			604 322	0,0%
040640	Fromages à pâte persillée et autres fromages présentant des marbrures obtenues en utilisant du 'Penicillium roqueforti'	B		124 208	0,0%		107 556	0,0%		165 104	0,0%		181 822	0,0%			167 267	0,0%
040690	Fromages (à l'exception des fromages frais [non affinés], y.c. le fromage de lait, et caillebotte, des fromages fondus, des fromages à pâte persillée et autres fromages présentant des marbrures obtenues en utilisant du 'Penicillium roqueforti' ainsi que des fromages râpés ou en poudre)	B		5 519 767	0,0%		6 102 291	0,0%		6 529 100	0,0%		6 049 451	0,0%			5 331 359	0,0%
TOTAL			7 923 118	6 432 106	55,2%	7 175 091	7 086 727	50,3%	6 944 454	7 592 378	47,8%	6 886 591	7 808 765	46,9%	5 240 089	6 593 657	44,3%	

L'essentiel des ventes internes de cette branche d'activité relève des **yaourts** (position douanière 040310). Une seule entreprise locale fabrique des yaourts, sous la franchise YOPLAIT et sa propre marque YANA. Elle emploie **46 salariés en 2019** et a créé 2 postes depuis 2015. Les yaourts représentent 75 % de son chiffre d'affaires industriel.

La baisse marquée des ventes internes de yaourts en 2019 qui ressort des statistiques douanières n'est pas confirmée par les enquêtes de terrain, qui révèlent au contraire une légère hausse de la production locale en 2019. Ainsi la production locale de yaourts à certes reculé de 9,4 % en 2016, mais elle s'est ensuite stabilisée les années suivantes autour de 7 millions d'€.

Malgré un marché en pleine expansion (la consommation moyenne de yaourt est de 12 kg/habitant/an en Guyane contre 30 kg/habitant/an dans l'hexagone), la production locale est très fortement concurrencée par les importations, qui bénéficient d'une DLC²⁵ plus longue dans les DROM. Chaque retard de livraison s'accompagne d'offres promotionnelles sur lesquelles la production locale ne peut s'aligner. Hors période promotionnelle, les produits locaux restent généralement 10 % plus chers que les produits importés, même si, selon les opérateurs, les écarts de prix se sont réduits au fil des années.

La production locale de yaourts a ainsi reculé de près de 1 million d'€ sur la période 2015-2019 alors que les importations se sont accrues de 81 % dans le même temps, avec des hausses plus marquées en 2016 (+47 %) et en 2018 (+25 %). Elle perd chaque année selon l'opérateur entre 3 et 5 points de parts de marché en volume.

²⁵ Date Limite de Consommation

Une seule petite unité d'élevage de chèvres produit des fromages (positions **040610**, **040640** et **040690**), qu'elle vend jusqu'à présent essentiellement sur les marchés. La vente de fromage représente 85 % de son chiffre d'affaires, qui restait jusqu'en 2019 inférieur au seuil de redevabilité de l'octroi de mer. Il s'agit d'une production confidentielle qui ne dépasse pas 120 000 € en 2019, avec une part de marché reste marginale au regard des importations. La production locale est toutefois en progression constante (+5 %/an en moyenne) et l'entreprise avait prévu de se réorganiser en 2020 pour augmenter sa production et pouvoir la distribuer dans les GMS²⁶ (la crise du COVID pouvant l'amener à reporter de quelques mois ce projet).

► *Les taux de surcoûts calculés pour cette branche d'activité s'élèvent en moyenne²⁷ à 40,3 % en 2018 et 39,5 % en 2019. Les différentiels pratiqués, de 20 % sur toute la période 2015-2019, compensent environ la moitié des surcoûts subis par la production locale.*

Le détail des surcoûts par poste de charge pour cette famille de produits, s'établit comme suit pour l'année 2019 :

Code nomenclature	040310 Yoghurts, même additionnés de sucre ou d'autres édulcorants	040610 Fromages frais [non affinés], y.c. le fromage de lactosérum, et caillebotte 040640 Fromages à pâte persillée et autres fromages présentant des marbrures obtenues en utilisant du 'Penicillium roqueforti' 040690 Fromages [...]
Liste 2014	B	B
Pm : Liste modifiée 2019		
POSTES D'EXPLOITATION	SURCOUT	SURCOUT
Achat de matières premières, intrants et emballages	15,4%	8,0%
Frais de transport import mat. prem., intrants et emballages	3,6%	
Assurances	0,3%	1,9%
Dotations aux amortissements	3,9%	27,9%
Entretien et maintenance	0,4%	2,6%
Frais de formation		
Frais de transport export		
Frais financiers	0,2%	0,3%
Publicité marketing	0,1%	
Salaires et charges	8,1%	
Poste et télécommunication	0,1%	0,7%
Energie	1,1%	0,2%
Déchets (traitement)		
TOTAL TAUX DE SURCOUT/CA	33,2 %	41,6 %

²⁶ Grandes et Moyennes Surfaces

²⁷ Moyenne arithmétique calculée sur la base d'enquêtes menées auprès des entreprises

BRANCHE 10.6 TRAVAIL DES GRAINS ; FABRICATION DE PRODUITS AMYLACES

CODE TEL QUE DANS LISTE UE 2014	INTITULE	ANN EXE 2014	VENTES INTERNES 2015 (DOUANES)	IMPORT 2015 (DOUANES)	PART DE MARCHE 2015	VENTES INTERNES 2016 (DOUANES)	IMPORT 2016 (DOUANES)	PART DE MARCHE 2016	VENTES INTERNES 2017 (DOUANES)	IMPORT 2017 (DOUANES)	PART DE MARCHE 2017	VENTES INTERNES 2018 (DOUANES)	IMPORT 2018 (DOUANES)	PART DE MARCHE 2018	VENTES INTERNES 2019 (DOUANES)	IMPORT 2019 (DOUANES)	PART DE MARCHE 2019
100620	Riz décortiqué [riz cargo ou riz brun]	A	27 766	0,0%		48 395 	0,0%		32 478 	0,0%		59 708 	0,0%		35 229 	0,0%	
100630	Riz semi-blanchi ou blanchi, même poli ou glacé	A	1 824 867	0,0%		2 160 978 	0,0%		2 000 544 	0,0%		2 340 053 	0,0%		2 462 790 	0,0%	
TOTAL			1 852 633	0,0%		2 209 373 	0,0%		2 033 022 	0,0%		2 399 761 	0,0%		2 498 019 	0,0%	

➤ Aucune vente interne n'est déclarée sur la période 2015-2019. Il n'existe plus de production locale depuis le départ de la dernière entreprise du polder rizicole, qui a marqué la fin de l'activité et l'abandon de quelques 5 731 ha qui produisaient jusqu'à 30 000 tonnes de riz par an. Il n'existe pas non plus d'unité de conditionnement de riz en Guyane.

En conséquence la CTG a considéré lors de l'évaluation du dispositif en 2020 qu'il n'y avait plus lieu de pratiquer un différentiel d'octroi de mer pour ces codes.

BRANCHE 10.7 FABRICATION DE PRODUITS DE BOULANGERIE-PÂTISSERIE ET DE PATES ALIMENTAIRES

↓ Avec 12,957 millions d'€ de ventes internes déclarées aux douanes en 2019, les produits de la boulangerie-pâtisserie représentent 48 % des ventes internes déclarées par les industries alimentaires relevant de la division 10 de la NAF en 2019 (contre 39 % en 2015).

Les ventes internes enregistrées pour les entreprises relevant de l'octroi de mer progressent en effet de 28,4 % entre 2015 et 2019, soit un rythme légèrement plus élevé que les importations qui se stabilisent en 2019 (housse de 23,2 % sur la période 2015-2019). En conséquence la production locale gagne 1 point de part de marché pour s'établir à 46,3 % en 2019.

CODE TEL QUE DANS LISTE UE 2014	INTITULE	ANN EXE 2014	VENTES INTERNES 2015 (DOUANES)	IMPORT 2015 (DOUANES)	PART DE MARCHE 2015	VENTES INTERNES 2016 (DOUANES)	IMPORT 2016 (DOUANES)	PART DE MARCHE 2016	VENTES INTERNES 2017 (DOUANES)	IMPORT 2017 (DOUANES)	PART DE MARCHE 2017	VENTES INTERNES 2018 (DOUANES)	IMPORT 2018 (DOUANES)	PART DE MARCHE 2018	VENTES INTERNES 2019 (DOUANES)	IMPORT 2019 (DOUANES)	PART DE MARCHE 2019
1905	Produits de la boulangerie, de la pâtisserie ou de la biscuiterie, même additionnés de cacao; hosties, cachets vides des types utilisés pour médicaments, pains à acheter, pâtes séchées de farine, d'amidon ou de féculle en feuilles et produits simil.	B	10 088 939	12 199 727	45,3%	10 591 812 ↗	13 116 399 ↗	44,7% ↗	11 318 140 ↗	13 888 015 ↗	44,9% ↗	12 168 339 ↗	14 807 836 ↗	45,1% ↗	12 956 786 ↗	15 026 569 ↗	46,3% ↗
TOTAL			10 088 939	12 199 727	45,3%	10 591 812 ↗	13 116 399 ↗	44,7% ↗	11 318 140 ↗	13 888 015 ↗	44,9% ↗	12 168 339 ↗	14 807 836 ↗	45,1% ↗	12 956 786 ↗	15 026 569 ↗	46,3% ↗

Une trentaine de boulangeries artisanales opèrent en Guyane ; il n'y a pas de boulangerie industrielle.

L'essentiel de la production locale consiste en des pains, viennoiseries, pizzas ou quiches, relevant de la position douanière SH6 190590. Distribuée en vente directe par la plupart des artisans boulanger, la production locale résiste bien à la progression des produits importés et vendus par les GMS.

↓ Les taux de surcoûts calculés s'élèvent à 27,0 % en 2018 et 26,2 % en 2019. Le différentiel pratiqué de 17,1 % en moyenne²⁸ sur la période 2015-2019, compense environ deux tiers des surcoûts de cette branche d'activité.

Le détail des surcoûts par poste de charge pour cette famille de produits, s'établit comme suit.

²⁸ Moyenne arithmétique

Code nomenclature	
Liste 2014 et 2019	B
Pm : Liste modifiée 2019	SURCOUT
<i>POSTES D'EXPLOITATION</i>	
Achat de matières premières, intrants et emballages	17,2%
Frais de transport import mat. prem., intrants et emballages	2,0%
Assurances	0,1%
Dotations aux amortissements	1,8%
Entretien et maintenance	0,5%
Frais de formation	
Frais de transport export	
Frais financiers	
Publicité marketing	
Salaires et charges	4,3%
Poste et télécommunication	0,1%
Energie	0,2%
Déchets (traitement)	
TOTAL TAUX DE SURCOUT/CA	26,2 %

BRANCHE 10.8 FABRICATION D'AUTRES PRODUITS ALIMENTAIRES

Pour cette branche, les ventes internes enregistrées pour les entreprises relevant de l'octroi de mer ont fortement progressé en 2016 (+49 %), avant de décroître en 2017, 2018 et plus fortement en 2019 (de respectivement -4 %, -8 % et -23 %). Ces variations sont uniquement liées à la présence ou non de déclarations des ventes de glaces de consommation ; les autres productions relevant de cette branche d'activité affichant une relative stabilité sur la période observée.

CODE TEL QUE DANS LISTE UE 2014	INTITULE	ANNÉE EXÉ 2014	VENTES INTERNES 2015 (DOUANES)	IMPORT 2015 (DOUANES)	PART DE MARCHÉ 2015	VENTES INTERNES 2016 (DOUANES)	IMPORT 2016 (DOUANES)	PART DE MARCHÉ 2016	VENTES INTERNES 2017 (DOUANES)	IMPORT 2017 (DOUANES)	PART DE MARCHÉ 2017	VENTES INTERNES 2018 (DOUANES)	IMPORT 2018 (DOUANES)	PART DE MARCHÉ 2018	VENTES INTERNES 2019 (DOUANES)	IMPORT 2019 (DOUANES)	PART DE MARCHÉ 2019	
0901 sauf 090110	Café, même torréfié ou décaféiné; coques et pellicules de café; succédanés du café contenant du café, quelles que soient les proportions du mélange	B	2 384 000	0,0%		2 604 531 ↗	0,0%		2 844 361 ↗	0,0%		2 579 284 ↘	0,0%		2 442 096 ↘	0,0%		
1702	Sucre, y.c. le lactose, le maltose, le glucose et le fructose (lévulose) chimiquement purs, à l'état solide ; sirops de sucre sans addition d'aromatisants ou de colorants ; succédanés du miel, même mélangés de miel naturel ; sucre et mélasse caramélisés	C	137 580	138 254	49,9%	136 105 ➡	136 648 ➡	49,9% ➡	126 299 ↗	294 562 ↗	30,0% ↘	105 820 ↘	122 718 ↘	46,3% ↗	120 630 ↗	213 532 ↗	36,1% ↘	
2103	Préparations pour sauces et sauces préparées; condiments et assaisonnements, composés; farine de moutarde et moutarde préparée	B	564 186	2 328 587	19,5%	593 406 ↗	2 849 454 ↗	17,2% ↘	619 271 ➡	2 840 518 ➡	17,9% ➡	606 968 ➡	2 805 628 ➡	17,8% ➡	654 406 ↗	3 106 312 ↗	17,4% ➡	
2105	Glaces de consommation, même contenant du cacao	B	2 503 760	0,0%		358 623	2 609 677 ➡	12,1%	314 117 ↘	2 626 304 ➡	10,7% ↘	358 994 ↗	2 656 974 ➡	11,9% ↗		2 654 745 ➡	0,0% ↘	
21069098	Préparations alimentaires, n.d.a., contenant en poids 1,5% de matières grasses provenant du lait, 5% de saccharose ou d'isoglucose, 5% de glucose ou d'amidon ou de féculle	B	276 713	4 686 621	5,6%	371 896 ↗	3 927 930 ↘	8,6% ↗	339 763 ↗	4 084 823 ➡	7,7% ↘	216 265 ↘	4 593 525 ↗	4,5% ↘	211 563 ➡	4 014 372 ↘	5,0% ↗	
TOTAL			978 479	12 041 222	7,5%	1 460 030 ↗	12 128 240 ➡	10,7% ↗	1 399 450 ➡	12 690 568 ➡	9,9% ↗	1 288 047 ↗	12 758 129 ➡	9,2% ↗	986 599 ↘	12 431 057 ➡	7,4% ↘	

Les préparations pour sauces et sauces préparées (position 2103) représentent en moyenne la moitié des ventes internes déclarées de cette branche d'activité (entre 41 % en 2016 et 66 % en 2019). Il s'agit d'une production identitaire, adaptée aux goûts et habitudes culinaires des Guyanais (purée de piments, sauce créole) et réalisée avec des produits locaux par plusieurs petits artisans et une unité industrielle spécialisée dans la transformation de fruits et légumes locaux. Si la production locale croît de 16 % entre 2015 et 2019, elle est toutefois concurrencée par les grandes marques nationales et les produits antillais, avec des importations qui progressent de 33 % dans le même temps. La production locale perd ainsi 2,1 points de parts de marché pour s'établir à 17,4 % en 2019 (contre 19,5 % en 2015).

Les ventes internes de glaces de consommation, déclarées sous la position douanière 2105, sont produites par cinq artisans glacières en Guyane. Trois d'entre eux ne produisent qu'à destination des GMS, les deux autres assurent une vente directe. L'activité représente une trentaine d'emplois.

La taille « critique » des artisans glacières guyanais se traduit par de fortes variations des ventes internes déclarées à l'administration des Douanes d'une année à l'autre : l'absence de vente interne déclarée en 2015 et en 2019 ne signifie pas l'absence de production mais s'explique par le fait que les cinq entreprises avaient individuellement un chiffre d'affaires inférieur au seuil de redevabilité de l'octroi de mer²⁹.

Si la production locale reste minoritaire en regard des grandes marques nationales, voire internationales, avec 12 % de parts de marché en moyenne sur les années 2016-2017-2018, elle se démarque néanmoins de la concurrence par ses parfums, développés à partir des fruits locaux qui plaisent aux consommateurs guyanais.

La fabrication de **sirops de sucre** (position 1702) est assurée par **plusieurs artisans et une unité industrielle** spécialisée dans la transformation des fruits et légumes. Réalisée uniquement à partir de produits locaux, elle subit une concurrence forte des produits antillais et des grandes marques nationales, dont les prix sont en moyenne trois fois moins élevés. Malgré une hausse de 14 % en 2019, les ventes internes ont globalement baissé de 12,3 % sur la période 2015-2019 tandis que les importations se sont accrues dans le même temps de 54,4 %, avec des hausses particulièrement fortes en 2017 (+115 %) et en 2019 (+74 %). De plus, des produits concurrents peuvent être importés sous d'autres positions tarifaires que le code NC8 utilisé par la production locale (mais dans la même famille SH4), pour lesquelles le différentiel, insuffisamment valorisé, ne permet pas à la production locale de gagner des parts de marché.

Les ventes internes déclarées de **préparations alimentaires non dénommée ailleurs** (code douanier 21069098) baissent depuis 2017, après avoir augmenté en 2016. Toutefois, les importations étant également en recul (-14 % depuis 2015), la part de marché de la production locale retrouve en 2019 son niveau de 2015 (5 %), après avoir atteint 8,6 % en 2016.

Enfin, la production locale de **café** (position 0901) est assurée par un petit producteur en dessous du seuil de redevabilité, dont certains équipements ont été endommagés lors du déménagement de son usine de Matoury vers Montsinney. L'opérateur a également subit des pertes sur le café qui a pourri du fait de l'humidité lors de la fermeture du site. Une réouverture de l'usine est prévue début d'année 2021.

► *Les productions locales relevant de cette branche d'activité subissent des surcoûts compris entre 20,9 % (pour les préparations alimentaires non dénommées ailleurs) et 57 % (sirops de sucre, glaces). Le différentiel, qui a été mis en place uniquement sur les positions douanières à huit chiffres faisant l'objet de déclarations de ventes internes, compense entre le tiers (pour le café, sauces et condiments), la moitié (pour les sirops de sucre), ou les trois quarts (pour les préparations alimentaires) des surcoûts subis par la production locale.*

Le détail des surcoûts par poste de charge pour cette famille de produits, s'établit comme suit pour l'année 2019.

²⁹ Seuil qui pour rappel était de 550 000 € de CA en 2015 (ancien seuil applicable à la quasi-totalité de l'année puisque la loi n'a été publiée que fin juin 2015 et le décret fin août)

Code nomenclature	0901 sauf 090110 Café, même torréfié ou décaféiné; coques et pellicules de café; succédanés du café contenant du café, quelles que soient les proportions du mélange	1702 Sucres, y.c. le lactose, le maltose, le glucose et le fructose (lévulose) chimiquement purs, à l'état solide ; sirops de sucres sans addition d'aromatisants ou de colorants ; succédanés du miel, même mélangés de miel naturel ; sucres et mélasses caramélisés	2103 Préparations pour sauces et sauces préparées ; condiments et assaisonnements, composés ; farine de moutarde et moutarde préparée	2105 Glaces de consommation, même contenant du cacao	21069098 Préparations alimentaires, n.d.a., contenant en poids 1,5% de matières grasses provenant du lait, 5% de saccharose ou d'isogluucose, 5% de glucose ou d'amidon ou de féculle
Liste 2014 et 2019	B	C	C	B	B
Pm : Liste modifiée 2019					
POSTES D'EXPLOITATION	SURCOUT	SURCOUT	SURCOUT	SURCOUT*	SURCOUT
Achat de matières premières, intrants et emballages	11,0%	31,0%	31,0%	45,4%	18,82%
Frais de transport import mat. prem., intrants et emballages	7,0%	4,2%	4,2%	1,0%	
Assurances	0,2%	0,2%	0,2%		
Dotations aux amortissements	4,8%	6,5%	6,5%	0,7%	1,08%
Entretien et maintenance	0,3%	0,7%	0,7%	2,7%	0,98%
Frais de formation					
Frais de transport export		4,2%	4,2%		
Frais financiers	0,3%	0,3%	0,3%		0,05%
Publicité marketing	0,0%	0,5%	0,5%		
Salaires et charges	5,1%	9,0%	9,0%		4,4%
Poste et télécommunication	0,2%	0,1%	0,1%		0,3%
Energie	0,8%	0,3%	0,3%		2,1%
Déchets (traitement)					
TOTAL TAUX DE SURCOUT/CA	29,7%	57,0 %	55,4 %	56,6 %	20,9%

* SURCOUTS MODELISES SUR LES ANNEES ANTERIEURES A 2018

BRANCHE 10.9 FABRICATION D'ALIMENTS POUR ANIMAUX

CODE TEL QUE DANS LISTE UE 2014	INTITULE	ANNÉE EXÉ 2014	VENTES INTERNES 2015 (DOUANES)	IMPORT 2015 (DOUANES)	PART DE MARCHÉ 2015	VENTES INTERNES 2016 (DOUANES)	IMPORT 2016 (DOUANES)	PART DE MARCHÉ 2016	VENTES INTERNES 2017 (DOUANES)	IMPORT 2017 (DOUANES)	PART DE MARCHÉ 2017	VENTES INTERNES 2018 (DOUANES)	IMPORT 2018 (DOUANES)	PART DE MARCHÉ 2018	VENTES INTERNES 2019 (DOUANES)	IMPORT 2019 (DOUANES)	PART DE MARCHÉ 2019
230990 sauf 2309909690, 2309909630, 2309903130, 23099035, 23099043, 2309904120, 2309904180, 23099051	Préparations des types utilisés pour l'alimentation des animaux (à l'excl. des aliments pour chiens ou chats conditionnés pour la vente au détail)	B	2 006 794	3 144 683	39,0%	164 607 	5 867 972 	2,7% 	197 757 	5 897 253 	3,2% 	431 341 	5 181 511 	7,7% 	2 275 800 	4 030 542 	36,1% 
TOTAL			2 006 794	3 144 683	39,0%	164 607 	5 867 972 	2,7% 	197 757 	5 897 253 	3,2% 	431 341 	5 181 511 	7,7% 	2 275 800 	4 030 542 	36,1% 

La production d'aliments pour animaux de la ferme est assurée par **deux opérateurs**, dont un majoritaire qui assure 80 % de la production locale ; l'activité représente **une trentaine d'emplois**.

La production locale, qui couvrait 39 % du marché en 2015, s'est quasiment stoppée entre 2016 et 2018 en réaction au régime spécifique d'approvisionnement (RSA) qui étaient égal, voire plus avantageux, pour les importations. La production redémarre fin 2018 et atteint en 2019 un niveau légèrement supérieur à celui de 2015.

Conséquence de l'arrêt de la production locale, les importations se sont accrues de 87 % en 2016, avant de diminuer de 12 % en 2018 et de 22 % en 2019. Elles affichent toutefois une hausse de 28 % sur l'ensemble de la période 2015-2019, ce qui se traduit par un recul de 2,9 points de parts de marché de la production locale.

¶ Les ventes internes sont entièrement déclarées sous le code douanier 23099051 qui bénéficie du régime spécifique d'approvisionnement (RSA), régime non compatible avec le différentiel d'octroi de mer³⁰. Sur la période observée et compte tenu de la règle RSA évoquée ci-avant, le différentiel est nul et ne compense pas les surcoûts subis qui s'avèrent particulièrement élevés (49,7 % en 2018, 47,8 % en 2019, en intégrant pourtant les aides perçues au titre du RSA), surcoûts essentiellement liés à l'achat et l'acheminement des matières premières (notamment, impossibilité de s'approvisionner par vraquier du fait du faible tirant d'eau du port) ainsi qu'aux coûts de stockage des matières premières.

Le détail des surcoûts par poste de charge pour cette famille de produits, s'établit comme suit pour l'année 2019.

³⁰ A noter qu'à compter de janvier 2020, seules les production « bio » de ce code de nomenclature bénéficieront du RSA.

Code nomenclature	2309 90 sauf 2309 90 96 90, 2309 90 96 30, 2309 90 31 30, 2309 90 35, 2309 90 43, 2309 91 41 20, 2309 90 41 80 et 2309 90 51 Préparations des types utilisés pour l'alimentation des animaux (à l'excl. des aliments pour chiens ou chats conditionnés pour la vente au détail)
Liste 2014 et 2019	B
Pm : Liste modifiée 2019	
<i>POSTES D'EXPLOITATION</i>	<i>SURCOUT</i>
Achat de matières premières, intrants et emballages	8,6%
Frais de transport import mat. prem., intrants et emballages	32,7%
Assurances	0,5%
Dotations aux amortissements	2,5%
Entretien et maintenance	3,2%
Frais de formation	
Frais de transport export	
Frais financiers	0,1%
Publicité marketing	
Salaires et charges	
Poste et télécommunication	0,2%
Energie	
Déchets (traitement)	
TOTAL TAUX DE SURCOUT/CA	47,8 %

b) Division 11 Fabrication de boissons

► Les ventes internes enregistrées pour les entreprises relevant de l'octroi de mer au sein de cette branche d'activité progressent de 24 % entre 2015 et 2019, à un rythme relativement constant (en moyenne de +5,5 % par an). Les importations, en hausse sur l'ensemble de la période (+18 %) évoluent toutefois de manière plus irrégulière : portées par les importations d'eau en bouteille et de sodas qui bondissent respectivement de 36 % et de 17,5 % en 2016, elles progressent globalement de 17 % en 2016 pour l'ensemble de cette branche d'activité, puis reculent légèrement de 3 % en 2017 comme en 2018, avant d'augmenter de 7 % en 2019.

La part de marché de la production locale de boissons progresse de 1,2 points pour s'établir à 46,2 % en 2019.

CODE TEL QUE DANS LISTE UE 2014	INTITULE	ANN EXE 2014	VENTES INTERNES 2015 (DOUANES)	IMPORT 2015 (DOUANES)	PART DE MARCHÉ 2015	VENTES INTERNES 2016 (DOUANES)	IMPORT 2016 (DOUANES)	PART DE MARCHÉ 2016	VENTES INTERNES 2017 (DOUANES)	IMPORT 2017 (DOUANES)	PART DE MARCHÉ 2017	VENTES INTERNES 2018 (DOUANES)	IMPORT 2018 (DOUANES)	PART DE MARCHÉ 2018	VENTES INTERNES 2019 (DOUANES)	IMPORT 2019 (DOUANES)	PART DE MARCHÉ 2019
2201	Eaux, y.c. les eaux minérales naturelles ou artificielles et les eaux gazéifiées, non additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ni aromatisées; glace et neige	B															
	Dont eau du robinet	B	24 667 295		100,0%	25 985 563 ↗		100,0% ➡	27 540 872 ↗		100,0% ➡	29 306 882 ↗		100,0% ➡	30 084 152 ➡		100,0% ➡
	Dont eau en bouteille	B	2 244 941	4 307 374	34,3%	1 709 626 ⚡	5 858 015 ↗	22,6% ⚡	1 734 510 ➡	6 407 045 ↗	21,3% ⚡	1 787 823 ➡	5 806 641 ⚡	23,5% ↗	2 628 933 ↗	6 117 519 ↗	30,1% ↗
2202	Eaux, y.c. les eaux minérales et les eaux gazéifiées, additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisées, et autres boissons non alcooliques (à l'excl. des jus de fruits ou de légumes ainsi que du lait)	B	2 145 107	18 186 241	10,6%	2 237 628 ➡	21 392 777 ↗	9,5% ⚡	1 947 102 ⚡	19 920 025 ⚡	8,9% ⚡	1 627 483 ⚡	19 299 936 ➡	7,8% ⚡	1 376 218 ⚡	21 491 810 ↗	6,0% ⚡
2203	Bières de malt	C		12 902 986	0,0%		14 642 014 ↗	0,0%	380 422	14 029 862 ➡	2,6%	427 561 ↗	14 533 917 ➡	2,9% ⚡	491 127 ↗	14 760 966 ➡	3,2% ↗
220840	Rhum et autres eaux-de-vie provenant de la distillation, après fermentation, de produits de cannes à sucre	B	2 137 706	2 607 626	45,0%	2 763 378 ↗	2 679 335 ➡	50,8% ↗	3 150 563 ↗	2 808 046 ➡	52,9% ➡	2 946 610 ⚡	2 318 809 ⚡	56,0% ⚡	3 854 454 ↗	2 599 079 ↗	59,7% ⚡
220870	Liqueurs	C	377 705	260 310	59,2%	456 347 ↗	338 370 ↗	57,4% ➡	490 317 ⚡	384 167 ↗	56,1% ➡	494 545 ➡	304 544 ⚡	61,9% ↗	664 900 ↗	354 594 ↗	65,2% ⚡
220890	Alcool éthylique d'un titre alcoométrique volumique < 80% vol, non-dénaturé; eaux-de-vie et autres boissons spiritueuses (à l'excl. des eaux-de-vie de vin ou de marc de raisins, des whiskies, du rhum et autres eaux-de-vie provenant de la distillation après fermentation de produits de cannes à sucre, du gin, du genièvre, de la vodka, des liqueurs ainsi que des préparations alcooliques composées des types utilisés pour la fabrication des boissons)	C		348 202	0,0%		284 205 ⚡	0,0%		233 514 ⚡	0,0%		305 841 ↗	0,0%		299 056 ➡	0,0%
TOTAL			31 572 754	38 612 739	45,0%	33 152 542 ↗	45 194 716 ↗	42,3% ⚡	35 243 786 ⚡	43 782 659 ➡	44,6% ⚡	36 590 904 ➡	42 569 688 ➡	46,2% ➡	39 099 784 ↗	45 623 024 ⚡	46,2% ➡

Cette branche recouvre cinq types d'activités :

- La production d'eau, qui comprend l'eau d'adduction (eau du robinet) et l'eau en bouteille, déclarées toutes deux sous le même code douanier 22019000 :
 - Avec 30,084 millions d'euros de ventes internes déclarées en 2019 (+22 % depuis 2015), l'eau du robinet représente en moyenne 78 % des ventes internes de cette branche d'activité sur la période observée. Non concurrencée par les importations, elle ne bénéficie pas de différentiel d'octroi de mer.

- L'**eau en bouteille** est produite sous le label "eau de source" par **une unité** qui a démarré ses activités en 2013 et emploie **10 salariés en 2019** (13 salariés jusqu'en 2018). Les ventes internes ont baissé sensiblement en 2016 (-24 %) en raison des difficultés technologiques rencontrées par l'entreprise liées à l'obtention du label "eau de source". Les ventes se sont stabilisées en 2017 (+1,5 %) sans toutefois progresser en raison de mouvements sociaux qui ont entraîné un arrêt de la production. La production d'eau en bouteille s'accroît timidement en 2018 (+3 %) et plus franchement en 2019 (+47 %), avec 2,623 millions d'€ de ventes internes déclarées aux Douanes en 2019, retrouvant ainsi son niveau de 2015.

Les difficultés rencontrées par la production locale ont généré un effet d'aubaine pour les importations d'eau en bouteille (toutes catégories confondues : eaux minérales et eaux de source) qui se sont globalement accrues de 42 % en valeur sur la période 2015-2019, avec des hausses marquées en 2016 (+36 %) et 2017 (+9,5 %). La production locale d'eau en bouteille a subi de plein fouet le mouvement de concentration du secteur de la grande distribution, qui s'est traduit par un renforcement de la concurrence des produits importés de même catégorie, notamment antillais (qui représentent la moitié des importations d'eaux en bouteille, selon l'opérateur).

La part de marché de la production locale, qui avait fortement reculé en 2016 (-11,7 points avec 22,6 % de parts de marché), remonte à partir de 2018 pour s'établir à 30,1 % en 2019 ; elle reste toutefois à un niveau inférieur à celui de 2015 (34,3 %).

- Les **sodas** (code douanier **2202**) sont issus d'une unité de fabrication (2 jusqu'en 1990) qui emploie 27 salariés en 2019 (elle a employé jusqu'à 33 salariés en 2015, avant de réduire progressivement ses effectifs). La production de sodas, commercialisée sous des marques locales (Soukous, Tropi), recule depuis 2017, concurrencée par des importations du Surinam et par une contraction de la demande correspondant à une tendance de fond à consommer mieux et à manger plus sainement (moins gras et moins sucré).
Les ventes internes déclarées aux douanes reculent ainsi globalement de 36 % sur la période 2015-2019 (+4 % en 2015, -13 % en 2017, -16,5 % en 2018 et -15,5 % en 2019), tandis que les importations progressent dans le même temps de 17,5 %. **La part de marché en valeur de la production locale perd 4,5 points depuis 2015 pour s'établir à 6,0 % en 2019 d'après les statistiques douanières, bien que d'après l'opérateur, la production locale de sodas couvrirait 30 % du marché en volume.**
- La fabrication locale de **bière** (code douanier **2203**) est issue d'un seul brasseur créé en 2011, qui dépasse le seuil de redevabilité de l'octroi de mer depuis 2017 et emploie 3,5 salariés en 2019. Cette production s'est développée en écho à une forte évolution du marché, occupé jusqu'en 2010 par un groupe mondial qui détenait le monopole sur le marché guyanais à travers cinq marques principales. Le déploiement des GMS en Guyane à partir de 2010 a permis d'ouvrir et de diversifier le marché à d'autres bières (antillaises et d'Amérique du sud) qui appartiennent toutefois au même groupe. Face à la politique de prix très agressive des bières d'importation (vendues pour certaines à 1,50 € le litre au consommateur final, soit la moitié du prix de revient de la bière locale), la production locale de bière se positionne sur un marché de niche, mettant en avant les qualités organoleptiques du produit pour satisfaire une demande croissante de bière qualitative. Malgré une croissance significative des ventes internes (+12,5 % en 2018 et +15 % en 2019), la capacité de production actuelle, de 140 000 litres par an, ne permet de couvrir que 1 % du marché en volume, avec 14 millions de litres de bières importées.
- Le **rum guyanais** (code douanier **220840**) est produit par la dernière distillerie de Guyane (il y en a eu 17) qui emploie **18 salariés** et fait vivre une **vingtaine de coupeurs de canne**. Il a été très fortement concurrencé par des pratiques de dumping du rhum martiniquais, vendu en Guyane à 4,50 € le litre. La mise en place d'un

différentiel sur le rhum martiniquais en 2015 et la modernisation de la distillerie ont permis à la production locale de se développer, avec une progression des ventes internes de 80 % entre 2015 et 2019 et de gagner des parts de marché sur les importations, qui se stabilisent sur la période observée (-0,3 %). La production locale de rhum gagne ainsi 12,1 points de parts de marché, pour s'établir à 59,7 % en 2019. Avec 3,854 millions d'€ de ventes internes déclarées en 2019 (en hausse de 31 % par rapport à 2018), le rhum déclaré sous la position 220840 est la plus importante production locale de cette branche d'activité, hors eau d'adduction.

- Enfin, les **punchs et liqueurs** (code douaniers **220870³¹**), sont issus d'une industrie spécialisée dans la transformation des fruits et légumes ; ils représentent 30 % de son chiffre d'affaires industriel. La production locale est très fortement concurrencée par les importations antillaises, avec lesquelles elle reste moins compétitive car réalisée à partir de fruits frais. Les ventes internes progressent néanmoins de 76 % entre 2015 et 2019 (avec une hausse importante de 34,5 % en 2019), soit un rythme supérieur à celui des importations (+36 %), ce qui lui permet de gagner 6 points de part de marché pour s'établir à 65,2 % en 2019.

► *Les surcoûts calculés s'élèvent en moyenne³² pour cette branche d'activité à 35,2 % en 2018 et 34,4 % en 2019. Le différentiel pratiqué, de 18,7 % en moyenne en 2018 et 2019 compense à peu près la moitié des surcoûts subis par la production locale.*

A noter toutefois la situation particulière de l'eau en bouteille, dont le différentiel pratiqué, très faible (3,5 %), compense moins de 10 % des surcoûts. Le différentiel ne joue ici pas pleinement son rôle, alors que l'entreprise se dit aujourd'hui en capacité de fournir le marché local dès que les conditions de la compétitivité avec les importations sont rétablies.

Le détail des surcoûts par poste de charge pour cette famille de produits s'établit comme suit pour l'année 2019.

³¹ Une petite partie de la production locale de punchs et de liqueurs est également déclarée sous le code douanier 220840

³² Moyenne arithmétique calculée sur la base d'enquêtes menées auprès des entreprises

Code nomenclature	2201 Eaux, y.c. les eaux minérales naturelles ou artificielles et les eaux gazéifiées, non additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ni aromatisées ; glace et neige	2202 Eaux, y.c. les eaux minérales et les eaux gazéifiées, additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisées, et autres boissons non alcooliques (à l'excl. des jus de fruits ou de légumes ainsi que du lait)	2203 Bières de malt	220840 Rhum et autres eaux-de-vie provenant de la distillation, après fermentation, de produits de cannes à sucre	220870 Liqueurs
Liste 2014 et 2019	B	B	C	B	C
Pm : Liste modifiée 2019					
POSTES D'EXPLOITATION	SURCOUT	SURCOUT	SURCOUT	SURCOUT	SURCOUT
Achat de matières premières, intrants et emballages	10,4%	10,9%	2,4%	4,8%	31,0%
Frais de transport import mat. prem., intrants et emballages	5,6%	3,0%	12,9%	8,2%	4,2%
Assurances	1,1%	0,3%	0,3%	0,6%	0,2%
Dotations aux amortissements	7,3%	0,7%	4,0%	8,8%	6,5%
Entretien et maintenance	2,6%	0,4%	0,6%	0,7%	0,7%
Frais de formation	0,2%				
Frais de transport export	3,6%			0,5%	4,2%
Frais financiers	0,3%		0,3%	1,5%	0,3%
Publicité marketing		0,2%	0,3%	0,2%	0,5%
Salaires et charges	7,9%	5,1%	6,5%	0,2%	9,0%
Poste et télécommunication	0,1%	0,2%		0,1%	0,1%
Energie	0,6%	0,7%	0,4%	0,4%	0,3%
Déchets (traitement)					
TOTAL TAUX DE SURCOUT/CA	39,7 %	21,5 %	27,7 %	26,0 %	57,0 %

NB : En l'absence de production locale significative, la CTG a décidé lors de l'évaluation du dispositif en 2020 de ne pas renouveler le différentiel d'octroi de mer sur le code douanier 220890 correspondant à l'alcool éthylique d'un titre alcoométrique volumique < 80% vol, non-dénaturé ; eaux-de-vie et autres boissons spiritueuses.

C- SECTEUR INDUSTRIES EXTRACTIVES

⇒ Sources :

- INSEE : extraction FARE 2014-2017
- Rapports annuels IEDOM
- Statistiques douanières
- Enquêtes entreprises

C1- Principales données et ratios de la production locale

TRANCHE CA	ANNÉE	Caractéristiques des entreprises du secteur							Résultat comptable (bénéfice ou perte)
		Nb d'unités légales	Effectif en ETP	Chiffre d'affaires	Valeur ajoutée hors taxe	Excédent brut d'exploitation	Salaires et traitements	Investissements corporels, incorporels et financiers (bruts yc apports)	
CA égal ou supérieur à 550 K€	2017	40	262	91 449	28 549	6 769	16 759	14 965	43 780
	2016	39	410	84 348	25 812	4 074	15 916	15 324	-17 540
	2015	41	501	84 431	25 384	3 270	16 276	8 339	-41 797
	2014	38	385	87 473	25 104	2 802	16 596	16 112	-195 922
CA inférieur ou égal à 300 K€	2017	52	57	5 183	652	-1 650	1 842	1 649	-2 252
	2016	43	101	2 911	928	-110	853	512	-437
	2015	47	39	2 550	-506	-2 946	1 819	4 760	-2 949
	2014	78	113	2 180	-823	-3 377	2 126	16 595	-2 754
CA supérieur à 300 et inférieur à 550 K€	2017	11	52	4 421	1 107	-1 484	2 020	3 830	-2 178
	2016	10	60	4 579	330	-1 232	1 197	2 004	-2 290
	2015	7	24	2 879	1 639	676	861	1 198	559
	2014	10	41	4 224	1 754	620	997	1 639	159

Source – INSEE - (Milliers d'€) – Hors entreprises relevant du secret statistiques (-de 3 entreprises dans la même activité)

Selon les données transmises par l'INSEE, le secteur des industries extractives³³, tout chiffre d'affaires confondu :

- Se compose de 103 entreprises en 2017 (en diminution de 38% par rapport à 2014),
- Compte 371 équivalents ETP (-31%),
- Réalise un chiffre d'affaires de 101 053 000 € en 2017 (+8%),
- Et affiche un résultat net comptable 39 349 000 €, en hausse de 120%.

³³ Hors secret statistique

C2- Caractéristiques et évolution de la production locale de produits de liste

↘ Pour ce secteur, les ventes internes enregistrées pour les entreprises relevant de l'octroi de mer reculent globalement de 9 % entre 2015 et 2019. Elles évoluent toutefois de manière très irrégulière selon les années : relativement stable en 2016 (-1,5 %), elles augmentent fortement en 2017 (+39 %) avant de reculer en 2018 et 2019 (de respectivement +18 % et -19 %). Les importations évoluent à la hausse à partir de 2017, mais elles restent assez marginales et n'affectent pas la part de marché de la production locale qui reste largement dominante.

CODE TEL QUE DANS LISTE UE	INTITULE	ANN EXE 2014	VENTES INTERNES 2015 (DOUANES)	IMPORT 2015 (DOUANES)	PART DE MARCHÉ 2015	VENTES INTERNES 2016 (DOUANES)	IMPORT 2016 (DOUANES)	PART DE MARCHÉ 2016	VENTES INTERNES 2017 (DOUANES)	IMPORT 2017 (DOUANES)	PART DE MARCHÉ 2017	VENTES INTERNES 2018 (DOUANES)	IMPORT 2018 (DOUANES)	PART DE MARCHÉ 2018	VENTES INTERNES 2019 (DOUANES)	IMPORT 2019 (DOUANES)	PART DE MARCHÉ 2019
250510	Sables siliceux et sables quartzzeux, même colorés	A	4 388 019	32 697	99,3%	4 202 628 ➔	7 128 ↓	99,8% ➔	4 798 625 ↑	34 228 ↑	99,3% ➔	5 431 645 ↑	22 994 ↓	99,6% ➔	3 480 791 ↓	28 767 ↑	99,2% ➔
251710	Cailloux, graviers, pierres concassées, des types généralement utilisés pour le bétonnage ou pour l'empierrement des routes, des voies ferrées ou autres ballasts, galets et silex, même traités thermiquement	A	11 454 818	7 262	99,9%	11 409 338 ➔	11 744 ↑	99,9% ➔	16 912 415 ↑	10 381 ↓	99,9% ➔	12 434 467 ↓	35 403 ↑	99,7% ➔	10 931 050 ↓	31 199 ↓	99,7% ➔
TOTAL			15 842 837	39 959	99,7%	15 611 966 ➔	18 872 ↓	99,9% ➔	21 711 040 ↑	44 609 ↑	99,8% ➔	17 866 112 ↓	58 397 ↑	99,7% ➔	14 411 841 ↓	59 966 ➔	99,6% ➔

Les productions locales relevant du secteur des industries extractives et bénéficiant du dispositif de différentiel d'octroi de mer se limitent au **sable** (code douanier **250510**, environ 26 % en moyenne des ventes internes déclarées sur la période observée) et au **gravier** (code douanier **251710**, 74 % des ventes internes en moyenne).

Il existe 5 carrières de roche massive en Guyane, exploitées par **4 opérateurs**. L'activité représente **150 emplois directs et 200 emplois indirects** (transporteurs, maintenance...).

La production, très fortement dépendante de la commande publique, est atone depuis 2013-2014, les prochains grands chantiers étant attendus qu'à partir de 2021. Les fortes hausses des ventes internes de gravier observées en 2016 (+48 %) et de sable en 2016 et en 2017 (+14 % et +13 %) s'explique par le pic d'activité en 2016 et en 2017 lié au chantier d'Ariane 6. Depuis, en l'absence de chantier structurant, les ventes internes reculent sensiblement (-36 % pour le sable en 2019, -26,5 % et -12 % pour le gravier en 2018 et 2019).

La production locale reste dominante et est faiblement concurrencée par les importations, même si celles-ci progressent sensiblement sur la période observée. Le risque du développement des importations par barge en provenance du Brésil, achetées à des prix pouvant être très avantageux selon le taux de change du dollar, restant réel, d'après les opérateurs interrogés.

► Pour ce secteur d'activité, le différentiel pratiqué de 10% compense les deux tiers des surcoûts subis, qui s'élèvent à 15 % en 2018 et 14,7 % en 2019.

Le détail des surcoûts par poste de charge pour cette famille de produits, s'établit comme suit pour l'année 2019.

Code nomenclature	250510 Sables siliceux et sables quartzueux, même colorés	251710 Cailloux, graviers, pierres concassées, des types généralement utilisés pour le bétonnage ou pour l'empierrement des routes, des voies ferrées ou autres ballasts, galets et silex, même traités thermiquement
Liste 2014 et 2019	A	A
Pm : Liste modifiée 2019		
POSTES D'EXPLOITATION	SURCOUT	SURCOUT
Achat de matières premières, intrants et emballages	9,7%	9,7%
Frais de transport import mat. prem., intrants et emballages		
Assurances		
Dotations aux amortissements	3,7%	3,7%
Entretien et maintenance		
Frais de formation		
Frais de transport export		
Frais financiers		
Publicité marketing		
Salaires et charges	1,3%	1,3%
Poste et télécommunication		
Energie		
Déchets (traitement)		
TOTAL TAUX DE SURCOUT/CA	14,7 %	14,7 %

D- SECTEUR INDUSTRIES MANUFACTURIERES

⇒ Sources :

- INSEE : extraction FARE 2014-2017
- Rapports annuels IEDOM
- Statistiques douanières
- Enquêtes entreprises

D1- Principales données et ratios de la production locale

TRANCHE CA	ANNEE	Caractéristiques des entreprises du secteur							Résultat comptable (bénéfice ou perte)
		Nb d'unités légales	Effectif en ETP	Chiffre d'affaires	Valeur ajoutée hors taxe	Excédent brut d'exploitation	Salaires et traitements	Investissements corporels, incorporels et financiers (bruts yc apports)	
CA égal ou supérieur à 550 K€	2017	102	971	286 297	90 183	22 656	49 414	12 494	14 019
	2016	98	1 395	311 133	104 948	33 235	51 936	10 531	19 038
	2015	100	869	311 388	108 056	34 595	52 540	12 874	23 368
	2014	105	1 073	329 272	107 774	31 108	55 683	15 341	17 180
CA inférieur ou égal à 300 K€	2017	298	261	25 090	9 391	2 132	6 082	1 439	717
	2016	375	387	25 599	8 211	1 146	6 252	2 957	-213
	2015	424	200	23 838	8 013	29	7 095	5 285	-510
	2014	566	288	27 058	3 124	-6 480	8 196	3 338	-4 729
CA supérieur à 300 et inférieur à 550 K€	2017	37	111	14 804	5 605	231	4 511	3 897	-200
	2016	44	261	17 423	6 011	-267	5 189	2 475	-1 311
	2015	45	199	18 026	6 302	1 255	4 228	1 413	449
	2014	44	212	18 343	7 077	2 030	4 199	545	1 367

Source – INSEE - (Milliers d'€) – Hors entreprises relevant du secret statistiques (-de 3 entreprises dans la même activité)

Selon les données transmises par l'INSEE à la CTG, le secteur des industries manufacturières³⁴, tout chiffre d'affaires confondu :

- Se compose de 437 entreprises en 2017 (en diminution de 39% par rapport à 2014),
- Compte 1 343 équivalents ETP (-15%),
- Réalise un chiffre d'affaires de 374 674 000 € en 2017 (-13%),

³⁴ Hors secret statistique

- Et affiche pourtant un résultat net comptable 14 535 000 € en hausse de 5%,

Par tranche de chiffre d'affaires, **la situation semble moins dégradée pour les deux tranches concernées par le dispositif d'octroi de mer**. On observe une progression du nombre d'unité (+18%) et de l'emploi (+18%). Ces deux tranches connaissent toutefois une diminution de leur résultat (-9%).

D2- Caractéristiques et évolution de la production locale de produits de liste

BRANCHE FABRICATION DE TEXTILES, INDUSTRIES DE L'HABILLEMENT, INDUSTRIE DU CUIR ET DE LA CHAUSSURE (NAF 38 CB)

Caractéristiques des entreprises de la branche								
ANNEE	Nb d'unités légales	Effectif en ETP	Chiffre d'affaires	Valeur ajoutée hors taxe	Excédent brut d'exploitation	Salaires et traitements	Investissements corporels, incorporels et financiers (bruts y compris les apports)	Résultat comptable (bénéfice ou perte)
2017	29	11	1 259	514	113	365	241	69
2016	54	13	1 405	570	204	317	415	93
2015	59	4	1 510	648	277	311	235	85
2014	83	31	4 949	1 989	679	1 090	442	390

Source INSEE hors secret statistique

Selon l'INSEE, tous niveaux de chiffre d'affaires confondus, cette branche d'activité concerne 29 unités de production en 2017 (-54 par rapport à 2014), qui emploient 11 ETP et réalisent un **chiffre d'affaires de 1,3 millions d'€ en 2017**, en diminution de 293% par rapport à 2014.

↳ *Les ventes internes enregistrées pour les entreprises relevant de l'octroi de mer apparaissent dans les statistiques douanières à partir de 2016, aucune des entreprises ne réalisait plus de 550 000 € de chiffre d'affaires en 2015³⁵. Les ventes internes déclarées évoluent de manière irrégulière : stables en 2017, elles affichent une forte hausse en 2018 (+37,5 %), avant de reculer de 72 % en 2019. Les importations affichent également une hausse en 2018 (+20 %) tandis qu'elles sont relativement stables les autres années.*

La production locale reste marginale, avec une part de marché contenue entre 8 et 9 % entre 2016 et 2018, qui tombe à 2,7 % en 2019.

³⁵ Ancien seuil applicable à la quasi-totalité de l'année puisque la loi n'a été publiée que fin juin 2015 et le décret fin août

CODE TEL QUE DANS LISTE UE	INTITULE	ANN EXE 2014	VENTES INTERNES 2015 (DOUANES)	IMPORT 2015 (DOUANES)	PART DE MARCHÉ 2015	VENTES INTERNES 2016 (DOUANES)	IMPORT 2016 (DOUANES)	PART DE MARCHÉ 2016	VENTES INTERNES 2017 (DOUANES)	IMPORT 2017 (DOUANES)	PART DE MARCHÉ 2017	VENTES INTERNES 2018 (DOUANES)	IMPORT 2018 (DOUANES)	PART DE MARCHÉ 2018	VENTES INTERNES 2019 (DOUANES)	IMPORT 2019 (DOUANES)	PART DE MARCHÉ 2019
4201	Articles de sellerie ou de bourrellerie pour tous animaux, y.c. les traits, laisses, genouillères, muselières, tapis de selles, fontes, manteaux pour chiens et articles simil., en toutes matières (à l'excl. des hanais pour enfants ou adultes ainsi que des cravaches et autres articles du n° 6002)	B		135 860	0,0%		185 121	0,0%		165 576	0,0%		319 751	0,0%		189 605	0,0%
5907	Tissus imprégnés, enduits ou recouverts, n.d.a.; toiles peintes pour décors de théâtres, fonds d'atelier ou usages analogues	B		3 449	0,0%		5 586	0,0%		30 174	0,0%		11 941	0,0%		18 634	0,0%
6109	T-shirts et maillots de corps, en bonneterie	B		4 440 822	0,0%	343 312	4 259 274	7,5%	320 006	4 310 681	6,9%	431 162	4 693 084	8,4%	81 161	5 030 194	1,6%
6205	Chemises et chemisettes, pour hommes ou garçonnets (autres qu'en bonneterie et sauf chemises de nuit et gilets de corps)	B		862 436	0,0%	194 920	1 205 469	13,9%	220 018	944 910	18,9%	293 279	889 484	24,8%	38 736	725 178	5,1%
6206	Chemisiers, blouses, blouses-chemisiers et chemisettes, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf gilets de corps et chemises de jour)	B		312 836	0,0%		407 872	0,0%		360 313	0,0%		407 790	0,0%		500 232	0,0%
630612	Bâches et stores d'extérieur de fibres synthétiques (sauf auvents plats en tissus légers, confectionnés selon le type de bâche)	B		97 730	0,0%	105 155	50 400	67,6%	39 545	79 421	33,2%	85 924	70 601	54,9%	83 230	97 932	45,9%
630619	Bâches et stores d'extérieur de matières textiles (autres que de fibres synthétiques et sauf auvents plats en tissus légers, confectionnés selon le type de bâche)	B		462 980	0,0%	37 656	398 874	8,6%	57 772	545 525	9,6%	54 586	1 208 205	4,3%	21 389	1 237 067	1,7%
63079098	Articles de matières textiles, confectionnés, y.c. les patrons de vêtements, n.d.a. (à l'excl. de ceux en feutre, en bonneterie et les draps à usage unique, en non tissés, utilisés au cours des procédures chirurgicales)	B		673 524	0,0%	3 501	826 505	0,4%		847 098	0,0%	11 048	1 117 643	1,0%	18 727	923 772	2,0%
TOTAL				6 989 637	0,0%	684 544	7 339 101 	8,5%	637 341 	7 283 698 	8,0% 	875 999 	8 718 499 	9,1% 	243 243 	8 722 614 	2,7%

Les **T-shirts et maillots de corps** (position douanière **6109**) et les **chemises pour hommes** (position douanière **6205**) représentent l'essentiel des ventes internes déclarées pour cette branche d'activité (82 % en moyenne sur la période 2016-2018 et 49 % en 2019). A cette production s'ajoute également les autres articles textiles confectionnés relevant de la position douanière **63079098**. La production locale consiste en fait en de la **sérigraphie**, assurée par plusieurs petits producteurs et une entreprise principale qui emploie 6 salariés. Les ventes internes déclarées sont stables en 2017, puis affichent une hausse de 34 % en 2018 avant de reculer de 83 % en 2019. **Il s'agit d'un marché de niche au regard du marché de l'habillement, puisque ces produits sont personnalisés en sérigraphie à la demande des clients** ; la part de marché de la production locale est toutefois significative pour les T-shirts hommes jusqu'en 2018 (213,9 % en 2016, 18,9 % en 2017 et 24,8 % en 2018). La production locale, qui consiste en réalité en des travaux d'impression sur textile, subit des surcoûts importants en regard de la concurrence à l'importation du fait des prix d'achat des habits vierges plus élevés liés aux faibles volumes commandés.

Les **stores d'extérieurs**, déclarés sous les positions douanières **630612** et **630619**, sont fabriqués par trois producteurs locaux. Le marché présente un fort potentiel de développement, potentiel qui bénéficie aujourd'hui essentiellement à l'importation, qui se sont multipliés par 2,4 entre 2015 et 2019, tandis que les ventes internes ont baissé de 27 % sur la même période. La production locale subit de plein fouet la concurrence des importations de stores, notamment en provenance des Antilles où sont

implantées des distributeurs nationaux spécialisés. De plus, de nombreux menuisiers locaux se fournissent pour leur chantier en stores importés et exonérés d'octroi de mer en tant qu'intrants. Les surcoûts sont très importants, car les opérateurs fabriquent à la commande et sont obligés d'importer par avion certains tissus qu'ils ne peuvent pas avoir en stock compte-tenu de la diversité des tissus possibles.

► Le différentiel pratiqué, de 16,5% en moyenne³⁶, ne compense que 47,1% des surcoûts subis, évalués à 35 %³⁷ pour cette branche d'activité. Si le différentiel pratiqué compense les deux tiers des surcoûts subis par la sérigraphie de textile, les surcoûts des stores d'extérieurs ne sont quant à eux compensés qu'à hauteur de 30%.

Le détail des surcoûts par poste de charge pour cette famille de produits, s'établit comme suit.

³⁶ Moyenne arithmétique calculée sur la base d'enquêtes menées auprès des entreprises

³⁷ Moyenne arithmétique calculée sur la base d'enquêtes menées auprès des entreprises

Code nomenclature	6109 T-shirts et maillots de corps, en bonneterie 6205 Chemises et chemisettes, pour hommes ou garçonnets (autres qu'en bonneterie et sauf chemises de nuit et gilets de corps) 6206 Chemisiers, blouses, blouses-chemisiers et chemisettes, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf gilets de corps et chemises de jour) 63079098 Articles de matières textiles, confectionnés, y.c. les patrons de vêtements, n.d.a. (à l'excl. de ceux en feutre, en bonneterie et les draps à usage unique, en non-tissés, utilisés au cours des procédures chirurgicales)	630612 Bâches et stores d'extérieur de fibres synthétiques (sauf auvents plats en tissus légers, confectionnés selon le type de bâche) 630619 Bâches et stores d'extérieur de matières textiles (autres que de fibres synthétiques et sauf auvents plats en tissus légers, confectionnés selon le type de bâche)
Liste 2014 et 2019	B	B
Pm : Liste modifiée 2019	SURCOUT*	SURCOUT*
POSTES D'EXPLOITATION		
Achat de matières premières, intrants et emballages	18,1%	17,4%
Frais de transport import mat. prem., intrants et emballages		9,4%
Assurances		1,0%
Dotations aux amortissements	4,7%	
Entretien et maintenance	2,8%	0,5%
Frais de formation		
Frais de transport export		
Frais financiers		0,1%
Publicité marketing		
Salaires et charges		25,1%
Poste et télécommunication		0,4%
Energie		
Déchets (traitement)		
TOTAL TAUX DE SURCOUT/CA	25,6 %	53,9 %

* SURCOUTS MODELISES SUR LES ANNEES ANTERIEURES A 2019

NB : En l'absence de production locale significative, la CTG a décidé lors de l'évaluation du dispositif en 2020 de ne pas renouveler le différentiel d'octroi de mer sur les deux codes douaniers suivants :

- **4201 : Articles de sellerie ou de bourrellerie pour tous animaux, y.c. les traits, laisses, genouillères, muselières, tapis de selles, fontes, manteaux pour chiens et articles simil., en toutes matières (à l'excl. des harnais pour enfants ou adultes ainsi que des cravaches et autres articles du n° 6602)**
- **5907 : Tissus imprégnés, enduits ou recouverts, n.d.a.; toiles peintes pour décors de théâtres, fonds d'atelier ou usages analogues**

BRANCHE TRAVAIL DU BOIS, INDUSTRIES DU PAPIER ET IMPRIMERIE (NAF 38 CC)

Caractéristiques des entreprises de la branche

ANNEE	Nb d'unités légales	Effectif en ETP	Chiffre d'affaires	Valeur ajoutée hors taxe	Excédent brut d'exploitation	Salaires et traitements	Investissements corporels, incorporels et financiers (bruts y compris les apports)	Résultat comptable (bénéfice ou perte)
2017	100	370	58 758	14 301	-1 748	13 158	3 400	-3 664
2016	114	435	58 091	17 101	1 901	11 963	4 469	408
2015	140	315	58 286	19 781	4 352	11 752	8 424	1 928
2014	172	318	56 652	16 759	785	12 348	4 936	-1 382

Source INSEE hors secret statistique

Selon l'INSEE, tous niveaux de chiffre d'affaires confondus, cette branche d'activité concerne 100 unités de production en 2017 (-72 par rapport à 2014), qui emploient 370 ETP et réalisent un chiffre d'affaires de 58,8 millions d'€, en augmentation de 4% par rapport à 2014.

► Pour cette branche, les ventes internes enregistrées pour les entreprises relevant de l'octroi de mer sont orientées à la baisse, avec 22,087 millions d'€ en 2019 contre 25,450 millions d'€ en 2015 (-2,9 % en 2016, -0,5 % en 2017, -2,2 % en 2018 et -8,2 % en 2019). Près de 90 % des ventes internes déclarées relèvent du travail du bois et de la fabrication d'article en bois.

Les importations progressant dans le même temps de 22 %, la part de marché de la production locale recule de 7,1 points pour s'établir à 66,8 % en 2019.

La branche regroupe trois divisions de la NAF successivement examinées ci-après :

- Division 16 Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles ; fabrication d'articles en vannerie et sparterie
- Division 17 Industrie du papier et du carton
- Division 18 Imprimerie et reproduction d'enregistrements

Division 16 Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles ; fabrication d'articles en vannerie et sparterie

► Les ventes internes de cette division enregistrées pour les entreprises relevant de l'octroi de mer reculent de 31 % sur la période 2015-2019, la baisse étant plus prononcée en 2018 (-14 %) et en 2019 (-12 %). Les importations suivent également une tendance à la baisse (-9 % entre 2015 et 2019), traduisant une contraction du marché. L'année 2017 se démarque toutefois des autres années par une stabilité des ventes internes déclarées (+0,4 %) et une forte hausse des importations (+57 %), témoignant d'un regain d'activité ponctuel du secteur.

Malgré une perte de 2,3 points de parts de marché depuis 2015, la production locale reste majoritaire et couvre 89,5 % du marché local en 2019.

CODE TEL QUE DANS	INTITULE	ANN EXE 2014	VENTES INTERNES 2015 (DOUANES)	IMPORT 2015 (DOUANES)	PART DE MARCHE 2015	VENTES INTERNES 2016 (DOUANES)	IMPORT 2016 (DOUANES)	PART DE MARCHE 2016	VENTES INTERNES 2017 (DOUANES)	IMPORT 2017 (DOUANES)	PART DE MARCHE 2017	VENTES INTERNES 2018 (DOUANES)	IMPORT 2018 (DOUANES)	PART DE MARCHE 2018	VENTES INTERNES 2019 (DOUANES)	IMPORT 2019 (DOUANES)	PART DE MARCHE 2019
440722	Bois de virola, imbuia et balsa, sciés ou déossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout, d'une épaisseur > 6 mm	C															
440729	Bois tropicaux visés à la note 1 de sous-position du présent chapitre, sciés ou déossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout, d'une épaisseur > 6 mm (sauf virola, mahogany "Swietenia spp.", imbuia, balsa, dark red meranti, light red meranti, meranti bakau, white lauan, white meranti, white seraya, yellow meranti, alang, sapelli et iroko)	C	7 964 684	309 190	96,3%	6 309 688 ↓	385 558 ↑	94,2% ➡	6 442 572 ➡	377 863 ➡	94,5% ➡	1 930 704 ↓	111 047 ↓	94,6% ➡	4 693 731 ↑	16 639 ↓	99,6% ➡
44079996	Bois tropicaux sciés ou déossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur > 6 mm (à l'excl. des bois rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout ainsi que des bois tropicaux visés à la note 2 de sous-positions du présent chapitre)	C	10 565 300	49 201	99,5%	8 155 483 ↓		100,0% ➡	9 207 976 ↑	36 737	99,6% ➡	10 074 201 ➡	11 919 ↓	99,9% ➡	8 150 807 ↓	3 406 ↓	100,0% ➡
44092991	Lames et frises pour parquets, non assemblées, profilés (languetés, rainés, bouvetés, feuillurés, chanfreinés, joints en V, moulurés, arrondis ou simil.) tout au long d'une ou de plusieurs rives, faces ou bouts, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout (à l'excl. des lames et frises en bois de conifères et de bambou)	C	892 192	1 220	99,9%	1 123 019 ↑	7 491 ↑	99,3% ➡	1 227 290 ➡	12 341 ↑	99,0% ➡	1 386 890 ↑	2 759 ↓	99,8% ➡	1 392 289 ➡	17 194 ↑	98,8% ➡
44092999	Bois profilés (languetés, rainés, bouvetés, feuillurés, chanfreinés, joints en V, moulurés, arrondis ou simil.) tout au long d'une ou de plusieurs rives, faces ou bouts, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout (à l'excl. des bois de conifères et de bambou ainsi que des lames et frises pour parquets, des baguettes et moulures pour cadres pour tableaux, photographies, miroirs ou objets simil.)	C	251 223	37 056	87,1%	805 594 ↑	15 383 ↓	98,1% ↑	552 091 ↓	20 572 ↑	96,4% ➡		2 365 ↓	0,0% ↓		29 792 ↑	0,0%
44181010	Fenêtres, portes-fenêtres et leurs cadres et chambranles, en okoumé, obeche, sapelli, sipo, acajou d'Afrique, makoré, iroko, tiama, mansonia, ilomba, dibétou, limba, azobé, dark red meranti, light red meranti, meranti bakau, white lauan, white meranti, white seraya, yellow meranti, alang, keruing, ramin, kapur, teak, jongkong, merbau, jelutong, kempas, virola, mahogany "Swietenia spp.", imbuia, balsa, palissandre de Rio, palissandre de Para et palissandre de Rose	C	1 596 927	9 698	99,4%	2 105 837 ↑	7 127 ↓	99,7% ➡	1 420 792 ↓	781 ↓	99,9% ➡	1 768 367 ↑		100,0% ➡	936 770 ↓		100,0% ➡
44181090	Fenêtres, portes-fenêtres et leurs cadres et chambranles, en bois (à l'excl. des bois d'okoumé, obeche, sapelli, sipo, acajou d'Afrique, makoré, iroko, tiama, mansonia, ilomba, dibétou, limba, azobé, dark red meranti, meranti bakau, white lauan, white meranti, white seraya, yellow meranti, alang, keruing, ramin, kapur, teak, jongkong, merbau, jelutong, kempas, virola, mahogany "Swietenia spp.", imbuia, balsa, palissandre de Rio, palissandre de Para et palissandre de Rose ainsi que des bois de conifères)	C	923 453	26 144	97,2%		13 370 ↓	0,0% ↓		17 609 ↑	0,0%		16 047 ↑	0,0%		1 534 ↓	0,0%
44182010	Portes et leurs cadres, chambranles et seuils réalisés en okoumé, obeche, sapelli, sipo, acajou d'Afrique, makoré, iroko, tiama, mansonia, ilomba, dibétou, limba, azobé, dark red meranti, light red meranti, meranti bakau, white lauan, white meranti, white seraya, yellow meranti, alang, keruing, ramin, kapur, teak, jongkong, merbau, mahogany "Swietenia spp.", imbuia, balsa, palissandre de Rio, palissandre de Para et palissandre de Rose	C	79 213	53 018	59,9%	395 918 ↑	22 016 ↓	94,7% ↑	189 555 ↓	3 251 ↓	98,3% ➡	536 979 ↑	239 482 ↑	69,2% ↓		30 382 ↓	0,0% ↓
44182080	Portes et leurs cadres, chambranles et seuils, en bois (à l'excl. des bois d'okoumé, obeche, sapelli, sipo, acajou d'Afrique, makoré, iroko, tiama, mansonia, ilomba, dibétou, limba, azobé, dark red meranti, light red meranti, meranti bakau, white lauan, white meranti, white seraya, yellow meranti, alang, keruing, ramin, kapur, teak, jongkong, merbau, jelutong, kempas, virola, mahogany "Swietenia spp.", imbuia, balsa, palissandre de Rio, palissandre de Para et palissandre de Rose ainsi que des bois de conifères)	C	69 754	762 450	8,4%	100 248 ↑	768 368 ➡	11,5% ↑	108 042 ➡	1 350 051 ↑	7,4% ↓	100 533 ➡	641 320 ↓	13,6% ↑		735 868 ↑	0,0% ↓

CODE TEL QUE DANS	INTITULE	ANN EXE 2014	VENTES INTERNES 2015 (DOUANES)	IMPORT 2015 (DOUANES)	PART DE MARCHÉ 2015	VENTES INTERNES 2016 (DOUANES)	IMPORT 2016 (DOUANES)	PART DE MARCHÉ 2016	VENTES INTERNES 2017 (DOUANES)	IMPORT 2017 (DOUANES)	PART DE MARCHÉ 2017	VENTES INTERNES 2018 (DOUANES)	IMPORT 2018 (DOUANES)	PART DE MARCHÉ 2018	VENTES INTERNES 2019 (DOUANES)	IMPORT 2019 (DOUANES)	PART DE MARCHÉ 2019	
441840	Coffrages pour le bétonnage, en bois (à l'excl. des panneaux en bois contre-plaqué)	C	66 569	20 047	76,9%	52 293	79 822	39,6%	83 901	345 705	19,5%	78 302	278 043	22,0%	109 271	162 972	40,1%	
441850	Bardeaux ['shingles' et 'shakes'], en bois	C	101 093		100,0%	24 130		100,0%	25 318	1 344	95,0%	51 949	1 095	97,9%	43 425	849	98,1%	
441860	Poteaux et poutres, en bois	C		172 893	0,0%		138 428	0,0%		173 136	0,0%		491 302	0,0%		679 233	0,0%	
441890	Ouvrages de menuiserie et pièces de charpente pour construction, y.c. les panneaux cellulaires (à l'excl. des fenêtres, portes-fenêtres et leurs cadres et chambrelans, des portes et leurs cadres, chambrelans et seuils, des poteaux et poutres, des panneaux assemblés pour revêtement de sol, des coffrages pour le bétonnage, des bardeaux ['shingles' et 'shakes'] ainsi que des constructions préfabriquées)	C	2 252 525	636 917	78,0%	3 526 178	305 457	92,0%	3 442 239	307 984	91,8%	3 589 985	253 170	93,4%	1 839 686	275 139	87,0%	
442010	Statuettes et autres objets d'ornement, en bois (autres que marqués ou invenus)	C		95 092	0,0%		54 477	0,0%		69 803	0,0%		36 083	0,0%		38 637	0,0%	
94060020	Constructions préfabriquées exclusivement ou principalement en bois, même incomplètes ou non encore montées (à l'excl. des résidences mobiles)	C		25 211	0,0%		10 889	0,0%		118 075	0,0%		234 432	0,0%		15 866	0,0%	
TOTAL Division 16 Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège			24 762 933	2 198 137	91,8%	22 598 388	1 808 386	92,6%	22 699 775	2 835 252	88,9%	19 517 910	2 319 064	89,4%	17 165 979	2 007 511	89,5%	

La première et la deuxième transformation du bois, concerne une trentaine d'entreprises, dont 6 scieries pour environ 200 emplois s'agissant de la première transformation et 160 entreprises pour environ 500 emplois pour la deuxième transformation³⁸.

- Malgré deux années de rebond en 2017 et en 2019 (+6,3 % chaque année), les ventes de **bois sciés** (déclarées sous les codes douaniers **440729, 44079996**) et de **bois profilés** (codes douanier **44092991** et **44092999**³⁹) reculent de 28 % entre 2015 et 2019, passant de 19,673 millions d'€ en 2015 à 14,237 millions d'€ en 2019 ; les bois sciés représentent l'essentiel des ventes internes de bois déclarées aux douanes. La forte diminution d'activité de deux des six scieries présentes sur le territoire explique en grande partie ce retrait, avec une commande publique fébrile et orientée à la baisse (le marché du bâtiment constitue le premier débouché du matériau bois en Guyane).

L'offre de sciage est majoritairement certifiée PEFC et répond aux exigences de marquage CE. 10 à 15 % de la production locale est destinée à l'exportation à destination des Antilles. Le bois guyanais est en effet peu concurrentiel sur le marché mondial face au bois brésilien et le marché interne a tendance à s'accroître (il y a quelques années, seule la moitié de sa production était destinée au marché intérieur). Les importations de bois exotique du Surinam restent faibles, car elles ne répondent pas aux normes CE, mais les importations les plus sérieuses viennent d'Europe et consistent en du bois de résineux. Pour autant, les importations de

³⁸ Source : Programme régional de la forêt et du bois (PRFB). Les données relatives au nombre d'entreprises peuvent différer des statistiques de l'INSEE, en raison notamment des différences de champs des unités de comptage ; l'INSEE définit l'entreprise comme étant « *la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes.* »

³⁹ Les codes 44092991 et 44092999 ont été regroupés au sein du code 44092200 en 2017 suite au changement de nomenclature

résineux ont tendance à baisser en raison du risque termite, très présent en Guyane, mais la production locale n'est pas à l'abri d'une nouvelle offensive d'importation de bois résineux bénéficiant de traitements préventifs plus efficaces contre les termites.

- Les **charpentes en bois**, déclarées sous le code douanier **441890**, constituent la deuxième production de cette branche d'activité. Les ventes internes, après avoir progressé en 2016 (+56 %) puis stagné en 2017 et 2018, reculent de moitié en 2019. L'importation est également orientée à la baisse (-57 % sur la période 2015-2019), malgré un rebond en 2019 (+9 %).

La part de marché de la production locale, de 78 % en 2015, est monté à plus de 90 % entre 2016 et 2018, avant de redescendre à 87 % en 2019.

La production locale reste largement dominante sur le marché des charpentes bois, mais elle est toutefois de plus en plus concurrencée par les charpentes métalliques, déclarées sous un code douanier différent (730890). **A noter que sont également déclarés sous code jusqu'à présent les constructions préfabriquées en bois, qui relèvent du code douanier 94060020.**

- Les **portes et fenêtres en bois** déclarés sous les codes douaniers **44181010, 44181090, 44182010 et 44182080** constitue la troisième production en valeur de cette division. Ces quatre codes douaniers sont utilisés avec beaucoup de confusion par les entreprises de menuiserie locales pour déclarer les ventes internes de portes ou fenêtres en bois, principalement pour des questions d'essences locales non répertoriées (ou mal répertoriées) dans la nomenclature douanière. Certaines entreprises utilisent également des nomenclatures douanières correspondant à des fenêtres pour déclarer des portes, et vice-et-versa (le problème se posant notamment pour les portes-fenêtres). Aussi **il convient d'appréhender l'évolution de la production locale non pas par code douanier, mais sur l'ensemble du marché des menuiseries en bois correspondant à ces quatre codes douaniers.**

Soumise à la saisonnalité de l'exploitation de la ressource en bois, la production locale fait face à des difficultés cycliques d'approvisionnement. Les ventes internes reculent de 2,5 % en 2016 et de 34 % en 2017, avant de rebondir de 40 % en 2018 avec 2,406 millions d'€ déclarés, puis de reculer à nouveau de 61 % en 2019, avec seulement 0,936 million d'€ de ventes internes déclarées sur l'ensemble des quatre codes douaniers, soit un niveau très inférieur à celui de 2015 (2,669 millions d'€). Les importations complètent les creux de production, avec une forte hausse observée en 2017 (+69 %), et des baisses en 2016 (-5 %), 2018 (-35 %) et 2019 (-14 %). En conséquence, la part de marché de la production locale fluctue d'une année à l'autre, autour de 75 % en 2015, 2016 et 2018, à 55 % en 2017 et 2019.

- A ces productions majoritaires viennent s'ajouter :
 - des **coffrages pour le bétonnage** (code **441840**), des **bardeaux** (code **441850**) et des **poteaux et poutres** (code **441860**) produits et vendus par les scieries. L'absence de vente interne déclarée de poteaux et poutres (441860) ne signifie pas l'absence de production, les scieries déclarant ces produits avec les sciages. Les ventes internes, tout comme les importations, varient très fortement d'une année à l'autre en fonction du marché de la construction.
 - ainsi que des **objets d'arts en bois** (code douanier **442010**). Plusieurs petits artisans assurent la confection de statuettes et objets d'art en bois, produits à partir d'essences de bois de la forêt Guyanaise. Aucun d'entre eux ne dépasse le seuil de redevabilité de l'octroi de mer. Il s'agit de créations artisanales et artistiques, dont les surcoûts sont uniquement liés à l'achat d'essences locales auprès des scieries ou directement sur site avec l'accompagnement d'agents de l'ONF. Selon le prix de vente de l'œuvre, lui-même fixé par le marché de l'art, ces surcoûts représentent 15 % à 30 % du prix des objets.

► Les taux de surcoût de cette division sont évalués à 41,7 % en 2018 et 40,8 % en 2019⁴⁰. Ces surcoûts importants sont essentiellement liés à l'achat de bois local, beaucoup plus élevé qu'en métropole en raison des contraintes naturelles d'exploitation en forêt guyanaise (difficultés d'accès, répartition des essences, saisonnalité marquée...) et des coûts importants de transport routier pour acheminer les grumes jusqu'aux scieries d'une part, ainsi qu'aux coûts/temps de transformation, beaucoup plus importants en Guyane qu'en métropole en raison des caractéristiques des essences locales utilisées (bois plus dense, plus dur et plus lourd, qui impose des équipements spécifiques et un temps de main d'œuvre plus important).

Tous les produits de cette division sont inscrits en liste C dans les annexes européennes ; le différentiel pratiqué, de 23,1 % en moyenne⁴¹ sur la période 2015-2019, compense un peu plus de la moitié des surcoûts subis (55 % en 2018 et 57 % en 2019). A noter toutefois les plus faibles différentiels pratiqués sur les bois profilés (codes douanier 44092991 et 44092999) ainsi que les charpentes (code 441890), qui ne compensent que le tiers des surcoûts subis.

Le détail des surcoûts par poste de charge pour cette famille de produits, s'établit comme suit pour l'année 2019.

⁴⁰ Moyenne arithmétique calculée sur la base d'enquêtes menées auprès des entreprises

⁴¹ Moyenne arithmétique

Code nomenclature	440729 Bois tropicaux visés à la note 1 de sous-position du présent chapitre, sciés ou déossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout, d'une épaisseur > 6 mm (sauf virola, mahogany 'Swietenia spp.', imbuia, balsa, dark red meranti, light red meranti, meranti bakau, white lauan, white meranti, white seraya, yellow meranti, alan, keruing, ramin, kapur, teak, jongkong, merbau, jelutong, kempas, virola, mahogany 'Swietenia spp.', imbuia, balsa, sapelli et iroko)	44092991 Lames et frises pour parquets, non assemblées, profilés [...] tout au long d'une ou de plusieurs rives, faces ou bouts, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout [...]	44181010 Fenêtres, portes-fenêtres et leurs cadres et chambranles, en okoumé, obeche, sapelli, sipo, acajou d'Afrique, makoré, iroko, tiama, mansonia, ilomba, dibétou, limba, azobé, dark red meranti, light red meranti, meranti bakau, white lauan, white meranti, white seraya, yellow meranti, alan, keruing, ramin, kapur, teak, jongkong, merbau, jelutong, kempas, virola, mahogany 'Swietenia spp.', imbuia, balsa, palissandre de Rio, palissandre de Para et palissandre de Rose
Liste 2014 et 2019	C	C	C
Pm : Liste modifiée 2019	SURCOUT	SURCOUT	SURCOUT
POSTES D'EXPLOITATION	21,2%	21,2%	19,8%
Achat de matières premières, intrants et emballages	0,8%	0,8%	
Frais de transport import mat. prem., intrants et emballages	0,3%	0,3%	
Assurances	0,3%	0,3%	
Dotations aux amortissements	0,5%	0,5%	
Entretien et maintenance	0,1%	0,1%	
Frais de formation	6,4%	6,4%	
Frais de transport export	0,1%	0,1%	
Frais financiers	0,1%	0,1%	
Publicité marketing	14,4%	14,4%	
Salaires et charges	0,1%	0,1%	
Poste et télécommunication	0,6%	0,6%	
Energie			
Déchets (traitement)			
TOTAL TAUX DE SURCOUT/CA	44,9 %	44,9 %	39,0 %

Code nomenclature	44182010 Portes et leurs cadres, chambranles et seuils réalisés en okoumé, obeche, sapelli, sipo, acajou d'Afrique, makoré, iroko, tiama, mansonia, ilomba, dibétou, limba, azobé, dark red meranti, light red meranti, meranti bakau, white lauan, white meranti, white seraya, yellow seraya, alan, keruing, ramin, kapur, teak, jongkong, merbau, jelutong, kempas, virola, mahogany "Swietenia spp.", imbuia, balsa, palissandre de Rio, palissandre de Para et palissandre de Rose	441840 Coffrages pour le bétonnage, en bois (à l'excl. des panneaux en bois contre-plaqués)	441890 Ouvrages de menuiserie et pièces de charpente pour construction, y.c. les panneaux cellulaires [...]	442010 Statuettes et autres objets d'ornement, en bois (autres que marquetés ou incrustés)
	44182080 Portes et leurs cadres, chambranles et seuils, en bois (à l'excl. des bois d'okoumé, obeche, sapelli, sipo, acajou d'Afrique, makoré, iroko, tiama, mansonia, ilomba, dibétou, limba, azobé, dark red meranti, light red meranti, meranti bakau, white lauan, white meranti, white seraya, yellow seraya, alan, keruing, ramin, kapur, teak, jongkong, merbau, jelutong, kempas, virola, mahogany "Swietenia spp.", imbuia, balsa, palissandre de Rio, palissandre de Para et palissandre de Rose ainsi que des bois de conifères)	441850 Bardeaux ['shingles' et 'shakes'], en bois	94060020 Constructions préfabriquées exclusivement ou principalement en bois, même incomplètes ou non encore montées (à l'excl. des résidences mobiles)	
Liste 2014 et 2019	C	C	C	C
Pm : Liste modifiée 2019				
<i>POSTES D'EXPLOITATION</i>	<i>SURCOUT</i>	<i>SURCOUT</i>	<i>SURCOUT</i>	<i>SURCOUT</i>
Achat de matières premières, intrants et emballages	19,8%	21,2%	19,1%	30,0 %
Frais de transport import mat. prem., intrants et emballages		0,8%	0,6%	
Assurances		0,3%	0,05%	
Dotations aux amortissements	2,2%	0,3%	2,5%	
Entretien et maintenance	2,1%	0,5%	1,9%	
Frais de formation	0,1%	0,1%	0,1%	
Frais de transport export		6,4%		
Frais financiers		0,1%		
Publicité marketing		0,1%		
Salaires et charges	14,6%	14,4%	10,6%	
Poste et télécommunication		0,1%	0,05%	
Energie	0,2%	0,6%	0,2%	
Déchets (traitement)				
TOTAL TAUX DE SURCOUT/CA	39,0 %	44,9 %	35,1 %	30,0 %

NB : En l'absence de production locale significative, la CTG a décidé lors de l'évaluation du dispositif en 2020 de ne pas renouveler le différentiel d'octroi de mer sur le code douanier 440722 (Bois de virola, imbuia et balsa, sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout, d'une épaisseur > 6 mm).

Division 17 Industrie du papier et du carton

► Pour cette division, les ventes internes enregistrées pour les entreprises relevant de l'octroi de mer, inexistantes en 2015, atteignent 1,324 millions d'€ en 2019. Les importations augmentent de 30 % ; la part de marché de la production locale s'établit à 16,8 % en 2019.

CODE TEL QUE DANS LISTE UE 2014	INTITULE	ANN EXE 2014	VENTES INTERNES 2015 (DOUANES)	IMPORT 2015 (DOUANES)	PART DE MARCHÉ 2015	VENTES INTERNES 2016 (DOUANES)	IMPORT 2016 (DOUANES)	PART DE MARCHÉ 2016	VENTES INTERNES 2017 (DOUANES)	IMPORT 2017 (DOUANES)	PART DE MARCHÉ 2017	VENTES INTERNES 2018 (DOUANES)	IMPORT 2018 (DOUANES)	PART DE MARCHÉ 2018	VENTES INTERNES 2019 (DOUANES)	IMPORT 2019 (DOUANES)	PART DE MARCHÉ 2019	
4817	Enveloppes, cartes-lettres, cartes postales non illustrées et cartes pour correspondance, en papier ou carton (à l'excl. des cartes-lettres, cartes postales et cartes pour correspondance comportant un timbre-poste imprimé); boîtes, pochettes et présentoirs simil., en papier ou carton, renfermant un assortiment d'articles de correspondance	B	211 834	0,0%		185 247	0,0%		291 102	0,0%		132 469	0,0%		202 179	0,0%		
4818	Papiers des types utilisés pour papiers de toilette et pour papiers similaires, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose, des types utilisés à des fins domestiques ou sanitaires, en rouleaux d'une largeur <= 36 cm, ou coupés à format; mouchoirs, serviettes à démaquiller, essuie-mains, nappes, serviettes de table, draps de lit et articles similaires à usages domestiques, de toilette, hygiéniques ou hospitaliers, vêtements et accessoires du vêtement, en pâte à papier, papier, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose	B	3 170 628	0,0%		3 438 957	0,0%		3 522 600	0,0%		974 190	3 587 474	21,4%	1 324 185	3 883 527	25,4%	
481940	Sacs, sachets, pochettes et cornets, en papier, carton, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose (à l'excl. des pochettes pour disques et des sacs d'une largeur à la base >= 40 cm)	B	464 100	0,0%		629 424	0,0%		735 980	0,0%		754 575	0,0%		804 297	0,0%		
481950	Emballages, y.c. les pochettes pour disques, en papier, carton, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose (à l'excl. des boîtes et caisses en papier ou en carton ondulé, des boîtes et cartonnages, plans, en papier ou en carton non ondulé ainsi que des sacs, sachets, pochettes et cornets)	B	40 074	0,0%		33 369	0,0%		70 929	0,0%		79 971	0,0%		99 520	0,0%		
481960	Cartonnages de bureau, de magasin ou simil., rigides (à l'excl. des emballages)	B	199 728	0,0%		78 765	0,0%	3 179	74 871	4,1%	488	100 002	0,5%		93 580	0,0%		
482010	Registres, livres comptables, carnets de notes, de commandes ou de quittances, blocs-mémo, blocs de papier à lettres, agendas et ouvrages simil., en papier ou carton	B	499 842	0,0%		567 014	0,0%		743 257	0,0%		652 282	0,0%		690 520	0,0%		
482110	Étiquettes de tous genres, en papier ou en carton, imprimées	B	210 712	0,0%		254 653	0,0%		303 125	0,0%		198 411	0,0%		251 483	0,0%		
482369	Plateaux, plats, assiettes, tasses, gobelets et articles simil., en papier ou en carton (à l'excl. du papier bambou ou du carton bambou)	B	57 776	0,0%		106 421	0,0%		126 452	0,0%		136 438	0,0%		236 325	0,0%		
48239085	Papiers, cartons, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose, en bandes ou en rouleaux d'une largeur <= 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont aucun côté > 36 cm à l'état non plié, ou découpés de forme autre que carrée ou rectangulaire, n.d.a.; ouvrages en pâte à papier, papier, carton, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose, n.d.a.	B	4 207	169 052	2,4%		132 003	0,0%		165 615	0,0%		407 410	0,0%		286 071	0,0%	
TOTAL Division 17 Industrie du papier et du carton			4 207	5 023 746	0,1%	-	5 425 853	0,0%	3 179	6 033 931	0,1%	974 678	6 049 032	13,9%	1 324 185	6 547 502	16,8%	

La quasi-totalité des ventes internes sont liées à la production d'**articles hygiéniques en ouate de cellulose**, déclarés sous la position douanière **4818**. Les trois quarts des ventes consistent en du **papier hygiénique**, déclaré sous le code **48181010**, le reste étant des **essuie-mains**, déclarés sous le code **48182091**.

Cette production est assurée par une unité, créée en 2003, dont l'activité était jusqu'en 2015 essentiellement commerciale. La production réelle ne débute qu'en 2016, après avoir investi dans une ligne de fabrication de papier sanitaire et domestique à usage unique, qui a permis la création de 5 emplois (17 emplois en 2019). Les ventes internes apparaissent dans les statistiques douanières en 2018, pour une valeur déclarée de 0,974 millions d'€ en 2018, puis 1,324 millions d'€ en 2019 (+36 %).

Si la production locale d'articles hygiéniques en ouate de cellulose gagne 4,1 points de parts de marché en un an, avec une part de marché apparente de 25,4 % en 2019, elle reste confrontée à l'importation de produits chinois vendus à prix défiant toute concurrence via les centrales d'achat des GMS. Les importations se sont en effet accrues de 22,5 % en valeur sur la période 2015-2019.

On note des ventes internes résiduelles déclarées sous les codes **48239085** en 2015 et **481960** en 2018 qui correspondent très probablement à des erreurs de déclaration.

En revanche, même si aucune vente interne d'**étiquettes** (code **482110**) n'apparaît dans les statistiques douanières, il existe pourtant bien une production locale, même très marginale, déclarée par l'opérateur sous le code douanier 4911 (« autres imprimés, y.c. les images, les gravures et les photographies ») car il s'agit plus spécifiquement de travaux d'impression d'étiquettes (cf. infra).

► *Les taux de surcoûts pour les articles hygiéniques en ouate de cellulose s'élèvent à 35,8 % en 2018 et 33,2 % en 2019 ; ils sont de 19,3 % en 2018 et 18,9 % en 2019 pour les étiquettes. Les différentiels pratiqués de 16,5 % depuis 2016 pour les deux positions douanières 4818 et 482110 compensent un peu moins de la moitié des surcoûts subis par la production d'articles hygiéniques en ouate de cellulose, et 85 % des surcoûts de production d'étiquettes.*

Le détail des surcoûts par poste de charge pour cette famille de produits, s'établit comme suit pour l'année 2019.

Code nomenclature	4818 Papiers des types utilisés pour papiers de toilette et pour papiers similaires, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose, des types utilisés à des fins domestiques ou sanitaires, en rouleaux d'une largeur <= 36 cm, ou coupés à format; mouchoirs, serviettes à démaquiller, essuie-mains, nappes, serviettes de table, draps de lit et articles similaires à usages domestiques, de toilette, hygiéniques ou hospitaliers, vêtements et accessoires du vêtement, en pâte à papier, papier, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose	
Liste 2014 et 2019	B	B
Prm : Liste modifiée 2019		
<i>POSTES D'EXPLOITATION</i>	SURCOUT	SURCOUT
Achat de matières premières, intrants et emballages	3,4%	2,4%
Frais de transport import mat. prem., intrants et emballages	13,2%	2,5%
Assurances	0,5%	0,2%
Dotations aux amortissements	6,6%	1,9%
Entretien et maintenance		0,9%
Frais de formation		0,9%
Frais de transport export		
Frais financiers	0,3%	0,1%
Publicité marketing		
Salaires et charges	5,1%	8,6%
Poste et télécommunication	0,1%	0,8%
Energie	0,4%	0,4%
Déchets (traitement)	3,6%	0,2%
TOTAL TAUX DE SURCOUT/CA	33,2 %	18,9 %

NB : En l'absence de production locale significative, la CTG a décidé lors de l'évaluation du dispositif en 2020 de ne pas renouveler le différentiel d'octroi de mer sur les codes douaniers suivants :

- *4817 : Enveloppes, cartes-lettres, cartes postales non illustrées et cartes pour correspondance, en papier ou carton (à l'excl. des cartes-lettres, cartes postales et cartes pour correspondance comportant un timbre-poste imprimé); boîtes, pochettes et présentations simil., en papier ou carton, renfermant un assortiment d'articles de correspondance*
- *481940 : Sacs, sachets, pochettes et cornets, en papier, carton, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose (à l'excl. des pochettes pour disques et des sacs d'une largeur à la base >= 40 cm)*

- **481950 : Emballages, y.c. les pochettes pour disques, en papier, carton, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose (à l'excl. des boîtes et caisses en papier ou en carton ondulé, des boîtes et cartonnages, pliants, en papier ou en carton non ondulé ainsi que des sacs, sachets, pochettes et cornets)**
- **481960 : Cartonnages de bureau, de magasin ou simil., rigides (à l'excl. des emballages)**
- **482010 : Registres, livres comptables, carnets de notes, de commandes ou de quittances, blocs-mémorandums, blocs de papier à lettres, agendas et ouvrages simil., en papier ou carton**
- **482369 : Plateaux, plats, assiettes, tasses, gobelets et articles simil., en papier ou en carton (à l'excl. du papier bambou ou du carton bambou)**
- **48239085 : Papiers, cartons, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose, en bandes ou en rouleaux d'une largeur <= 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont aucun côté > 36 cm à l'état non plié, ou découpés de forme autre que carrée ou rectangulaire, n.d.a.; ouvrages en pâte à papier, papier, carton, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose, n.d.a.**

Division 18 Imprimerie et reproduction d'enregistrements

► Pour cette division, les ventes internes enregistrées pour les entreprises relevant de l'octroi de mer évoluent de manière très contrastée sur la période 2015-2019 : elles triplent en 2016, puis reculent de 11 % en 2017 avant de rebondir de 89 % en 2018. Les importations augmentent globalement de 36,5 % depuis 2015, malgré un recul de 24 % en 2018. Conséquence des fortes fluctuations des ventes internes déclarées, la part de marché de la production locale évolue en dent de scie ; elle est comprise entre 27,8 % en 2015 et 62,4 % en 2018.

CODE TEL QUE DANS LISTE UE 2014	INTITULE	ANN EXE 2014	VENTES INTERNES 2015 (DOUANES)	IMPORT 2015 (DOUANES)	PART DE MARCHÉ 2015	VENTES INTERNES 2016 (DOUANES)	IMPORT 2016 (DOUANES)	PART DE MARCHÉ 2016	VENTES INTERNES 2017 (DOUANES)	IMPORT 2017 (DOUANES)	PART DE MARCHÉ 2017	VENTES INTERNES 2018 (DOUANES)	IMPORT 2018 (DOUANES)	PART DE MARCHÉ 2018	VENTES INTERNES 2019 (DOUANES)	IMPORT 2019 (DOUANES)	PART DE MARCHÉ 2019
490591	Ouvrages cartographiques de tous genres, y.c. les plans topographiques, imprimés, sous forme de livres ou de brochures (à l'excl. des globes ainsi que des cartes et plans en relief)	B		23	0,0%		165 ↑	0,0%		205 ↑	0,0%		1 ↓	0,0%		225 ↑	0,0%
490599	Ouvrages cartographiques de tous genres, y.c. les cartes murales et les plans topographiques, imprimés (à l'excl. des cartes et plans en relief, des globes ainsi que des ouvrages cartographiques sous forme de livres ou de brochures)	B		14 766	0,0%		15 003 ➡	0,0%		10 380 ↓	0,0%		11 384 ↘	0,0%		13 716 ↑	0,0%
4909	Cartes postales imprimées ou illustrées; cartes imprimées comportant des voeux ou des messages personnels, même illustrées, avec ou sans enveloppes, garnitures ou applications	B		12 136	0,0%	27 865	20 078 ↑	58,1%	22 494 ↓	46 794 ↑	32,5% ↓	27 721 ↑	26 181 ↓	51,4% ↑	16 616 ↓	35 609 ↑	31,8% ↓
4910	Calendriers de tous genres, imprimés, y.c. les blocs de calendriers à effeuiller	B	647 107	224 473	74,2%	229 627 ➡	0,0% ↓		229 714 ➡	0,0%		266 428 ↑	0,0%		256 101 ➡	0,0%	
4911	Imprimés, y.c. les images, les gravures et les photographies, n.d.a.	B	36 008	1 518 348	2,3%	2 090 110 ↑	2 054 093 ↑	50,4% ↑	1 857 912 ↓	2 546 225 ↑	42,2% ↓	3 532 493 ↑	1 841 328 ↓	65,7% ↑	3 580 289 ➡	2 109 703 ↑	62,9% ➡
TOTAL Division 18 Imprimerie et reproduction d'enregistrements			683 115	1 769 746	27,8%	2 117 975 ↑	2 318 966 ↑	47,7% ↑	1 880 406 ↓	2 833 318 ↑	39,9% ↓	3 560 214 ↑	2 145 322 ↓	62,4% ↑	3 596 905 ➡	2 415 354 ↑	59,8% ➡

Deux imprimeurs locaux, dont un plus important, œuvrent sur le marché de l'imprimerie en Guyane. L'activité représente une vingtaine d'emplois.

L'essentiel des ventes internes de cette division est déclaré sous le code douanier **4911**. Il s'agit essentiellement de **catalogues commerciaux** (code douanier **44111010**) et **d'imprimés publicitaires** (code douanier **44111090**). Des ventes internes marginales (15 000 €) ont également été déclarées en 2018 uniquement sous la position **49119900** ; elles concernent tous les autres imprimés, dont les étiquettes (qui devraient être déclarées sous le code 482110).

Les statistiques douanières font apparaître également des ventes de **calendriers imprimés**, déclarés sous la position **4910**, en 2015 uniquement. S'agissant plus spécifiquement de travaux d'impression de produits à visée publicitaire, il est très probable que cette production ait été déclarée pour les années suivantes sous le code 4411. On note aussi des déclarations de ventes internes de cartes postales imprimées (code douanier **49090000**) depuis 2016 (24 000 € en moyenne annuelle).

Comme indiqué ci-dessus, les ventes internes déclarées évoluent de manière très irrégulière selon les années, malgré une relative stabilité en 2019. En conséquence, la part de marché de la production locale évolue en dent de scie ; elle est comprise entre 27,8 % en 2015 et 62,4 % en 2018.

Signalons que le montant des importations enregistrées aux Douanes ne reflète probablement pas la réalité du marché : une partie sûrement très significative des importations échappe très probablement aux contrôles douaniers du fait de la nature des produits et du développement du marché internet, qui rendent possible des acheminements par voie postale ou dans des valises de passagers.

De plus, compte tenu de l'effet prix (les importations sont souvent deux fois moins chères que les imprimés produits localement), les opérateurs estiment que la production locale couvre environ 20 % du marché en volume.

► *Les taux de surcoûts de la production locale relevant de cette division s'élèvent à 19,3 % en 2018 et 18,9 % en 2019. Le différentiel pratiqué, de 16,5 % pour tous les produits de l'imprimerie, permet de compenser un peu plus de 85 % des surcoûts de production.*

Le détail des surcoûts par poste de charge pour cette famille de produits, s'établit comme suit pour l'année 2019.

Code nomenclature	
Liste 2014 et 2019	
Pm : Liste modifiée 2019	
<i>POSTES D'EXPLOITATION</i>	
Achat de matières premières, intrants et emballages	<i>SURCOUT</i> 2,4%
Frais de transport import mat. prem., intrants et emballages	2,5%
Assurances	0,2%
Dotations aux amortissements	1,9%
Entretien et maintenance	0,9%
Frais de formation	0,9%
Frais de transport export	
Frais financiers	0,1%
Publicité marketing	
Salaires et charges	8,6%
Poste et télécommunication	0,8%
Energie	0,4%
Déchets (traitement)	0,2%
TOTAL TAUX DE SURCOUT/CA	18,9 %

NB : En l'absence de production locale significative, la CTG a décidé lors de l'évaluation du dispositif en 2020 de ne pas renouveler le différentiel d'octroi de mer sur les codes douaniers suivants :

- *490591 : Ouvrages cartographiques de tous genres, y.c. les plans topographiques, imprimés, sous forme de livres ou de brochures (à l'excl. des globes ainsi que des cartes et plans en relief)*
- *490599 : Ouvrages cartographiques de tous genres, y.c. les cartes murales et les plans topographiques, imprimés (à l'excl. des cartes et plans en relief, des globes ainsi que des ouvrages cartographiques sous forme de livres ou de brochures)*

BRANCHE INDUSTRIE CHIMIQUE (NAF 38 CE)

Caractéristiques des entreprises de la branche

ANNEE	Nb d'unités légales	Effectif en ETP	Chiffre d'affaires	Valeur ajoutée hors taxe	Excédent brut d'exploitation	Salaires et traitements	Investissements corporels, incorporels et financiers (bruts yc apports)	Résultat comptable (bénéfice ou perte)
2017	15	70	86 075	33 683	15 072	11 874	5 046	12 695
2016	18	264	84 108	35 447	17 394	11 343	2 057	9 133
2015	19	65	82 851	34 127	15 977	11 315	1 965	10 603
2014	24	187	77 850	32 684	15 070	11 483	4 324	9 098

Source INSEE hors secret statistique

Selon l'INSEE, tous niveaux de chiffre d'affaires confondus, cette branche d'activité concerne 15 unités de production en 2017 (-9 par rapport à 2014), qui emploient 70 ETP et réalisent un chiffre d'affaires de 86,1 millions d'€, en augmentation de 10 % par rapport à 2014.

↳ *Pour cette branche d'activité, les ventes internes enregistrées pour les entreprises relevant de l'octroi de mer apparaissent dans les statistiques douanières en 2016 et sont relativement stables sur la période 2016-2019, malgré une hausse en 2017. Les importations progressent de 27 %, avec une forte hausse en 2019 (+19,5 %). La part de marché de la production locale, stable sur la période 2016-2019, recule de 1,6 point en 2019 pour s'établir à 8,1 %.*

CODE TEL QUE DANS LISTE UE 2014	INTITULE	ANN EXE 2014	VENTES INTERNES 2015 (DOUANES)	IMPORT 2015 (DOUANES)	PART DE MARCHE 2015	VENTES INTERNES 2016 (DOUANES)	IMPORT 2016 (DOUANES)	PART DE MARCHE 2016	VENTES INTERNES 2017 (DOUANES)	IMPORT 2017 (DOUANES)	PART DE MARCHE 2017	VENTES INTERNES 2018 (DOUANES)	IMPORT 2018 (DOUANES)	PART DE MARCHE 2018	VENTES INTERNES 2019 (DOUANES)	IMPORT 2019 (DOUANES)	PART DE MARCHE 2019
282890	Hypochlorites, chlorites et hypobromites (à l'excl. des hypochlorites de calcium)	B		164 030	0,0%		240 696	0,0%		314 829	0,0%		169 527	0,0%		320 725	0,0%
320890	Peintures et vernis à base de polymères synthétiques ou de polymères naturels modifiés, dispersés ou dissous dans un milieu non aqueux, produits visés dans le libellé des n° 3901 à 3913 en solution dans des solvants organiques volatils, pour autant que la proportion du solvant > 50% du poids de la solution (à l'excl. des collodions et des solutions à base de polyesters ou de polymères acryliques ou vinyleux)	B		739 173	0,0%	46 380	686 441	6,3%	50 945	606 161	7,8%	68 157	701 520	8,9%	95 766	996 386	8,8%
320910	Peintures et vernis à base de polymères acryliques ou vinyleux, dispersés ou dissous dans un milieu aqueux	B		2 206 659	0,0%	1 105 336	1 767 291	38,5%	1 162 770	1 750 455	39,9%	1 149 307	2 268 875	33,6%	1 102 607	2 237 981	33,0%
3402	Agents de surface organiques (autres que les savons); préparations tensio-actives, préparations pour lessives, v.c. les préparations auxiliaires de lavage, et préparations de nettoyage, même contenant du savon (à l'excl. des préparations du 3401)	B		6 759 492	0,0%		7 220 356	0,0%		7 500 441	0,0%		7 269 002	0,0%		9 105 502	0,0%
380991	Agents d'apprêt ou de finissage, accélérateurs de teinture ou de fixation de matières colorantes et autres produits et préparations [parfums préparés et préparations pour le mordançage, p.ex.], des types utilisés dans l'industrie textile ou dans les industries simil., n.d.a. (à l'excl. des produits à base de matières amalgacées)	B		824 214	0,0%		812 697	0,0%		882 218	0,0%		969 815	0,0%		920 440	0,0%
TOTAL			10 693 568	0,0%	1 151 716	10 727 481 	9,7%	1 213 715 	11 054 104 	9,9% 	1 217 464 	11 378 739 	9,7% 	1 198 373 	13 581 034 	8,1% 	

Les déclarations de ventes internes pour l'industrie chimique se limitent sur la période observée à la peinture. Elle est issue d'une unité de fabrication qui emploie 11 salariés. Plus de 90 % de la production locale de peintures sont des **peintures acryliques** (« à l'eau »), déclarées sous le code douanier **320910**, le reste consiste en des **peintures glycéro** (« à l'huile »), déclarées sous le code douanier **320890**.

L'absence de vente interne de peinture en 2015 dans les statistiques douanières n'est pas confirmée par les enquêtes de terrain, qui indiquent au contraire une production stable entre 2015 et 2016.

Le marché de la peinture est très concurrentiel : si la peinture locale est vendue à des prix inférieurs à ceux de la métropole, elle subit une concurrence importante des peintures importées de marques nationales et des peintures antillaises vendues à bas prix. Les importations de peinture glycéro se sont ainsi accrues de 35 % entre 2015 et 2019, celles des peintures acryliques de +1,4 %.

La part de marché de la production locale de peinture, estimée à 25 % d'après l'opérateur, s'élève à 27 % en 2019 d'après les statistiques douanières (sur l'ensemble du marché des peintures) ; elle recule de 4,9 points depuis 2016.

L'industrie chimique recouvre également trois autres produits de liste qui ne donnent jusqu'en 2019 pas lieu à déclaration de ventes internes :

- **L'eau de javel** (position douanière **282890**),
- **Les lessives, produits nettoyants et liquides vaisselle** (position douanière **3402**),
- **Les agents d'apprêt ou de finissage, accélérateurs de teinture ou de fixation de matières colorantes** (position douanière **380991**).

Ces produits d'entretien sont des productions en projet portées par une entreprise de transformation du papier qui a identifié très tôt ces productions dans le cadre de sa politique de diversification. L'entreprise se fixe pour objectif un démarrage effectif de la production de produits d'entretien à partir de 2023.

► **Les taux de surcoût de cette branche sont évalués à 36,0 % en 2018 et 34,8 % en 2019⁴². Les différentiels pratiqués, de 17,2 % en moyenne⁴³ depuis 2016, permettent de compenser la moitié des surcoûts subis.**

Le détail des surcoûts par poste de charge pour cette famille de produits, s'établit comme suit pour l'année 2019.

Code nomenclature	320890 Peintures et vernis à base de polymères synthétiques ou de polymères naturels modifiés, dispersés ou dissous dans un milieu non aqueux; produits visés dans le libellé des n° 3901 à 3913 en solution dans des solvants organiques volatils, pour autant que la proportion du solvant > 50% du poids de la solution [...]	3402 Agents de surface organiques (autres que les savons); préparations tensio-actives, préparations pour lessives, y.c. les préparations auxiliaires de lavage, et préparations de nettoyage, même contenant du savon (à l'excl. des préparations du n° 3401)
Liste 2014 et 2019	B	B
Pm : Liste modifiée 2019		
POSTES D'EXPLOITATION	SURCOUT	SURCOUT
Achat de matières premières, intrants et emballages	14,2%	3,4%
Frais de transport import mat. prem., intrants et emballages	8,1%	13,2%
Assurances	0,4%	0,5%
Dotations aux amortissements	3,1%	6,6%
Entretien et maintenance	0,8%	
Frais de formation		
Frais de transport export		
Frais financiers	0,7%	0,3%
Publicité marketing	1,5%	
Salaires et charges	7,5%	5,1%
Poste et télécommunication	0,4%	0,1%
Energie	0,2%	0,4%
Déchets (traitement)	0,4%	3,6%
TOTAL TAUX DE SURCOUT/CA	37,3 %	33,2 %

⁴² Moyenne arithmétique calculée sur la base d'enquêtes menées auprès des entreprises

⁴³ Moyenne arithmétique

BRANCHE FABRICATION DE PRODUITS EN CAOUTCHOUC ET EN PLASTIQUE AINSI QUE D'AUTRES PRODUITS MINERAUX NON METALLIQUES (NAF 38 CG)

Caractéristiques des entreprises de la branche

ANNEE	Nb d'unités légales	Effectif en ETP	Chiffre d'affaires	Valeur ajoutée hors taxe	Excédent brut d'exploitation	Salaires et traitements	Investissements corporels, incorporels et financiers (bruts yc apports)	Résultat comptable (bénéfice ou perte)
2017	22	114	56 596	11 698	3 921	5 834	1 042	2 391
2016	26	275	88 764	21 070	6 441	10 648	3 003	4 522
2015	28	198	87 072	20 527	5 609	10 900	1 869	4 214
2014	35	202	97 682	19 966	4 014	11 277	2 446	2 095

Source INSEE hors secret statistique

Selon l'INSEE, tous niveaux de chiffre d'affaires confondus, cette branche d'activité concerne 22 unités de production en 2017 (-13 par rapport à 2014), qui emploient 114 ETP et réalisent un chiffre d'affaires de 56,6 millions d'€, en diminution de 42% par rapport à 2014.

► Pour cette branche, les ventes internes enregistrées pour les entreprises relevant de l'octroi de mer s'élèvent à 33,632 millions d'€ en 2019, contre 51,382 millions d'€ en 2015. Ce net recul (-34,5 %) s'explique essentiellement par la baisse des ventes internes de mortiers et bétons, dont la production est directement liée à la dynamique de construction. Les importations concernent surtout les produits en caoutchouc et en plastique (division 23 de la NAF) ; elles progressent globalement de 33,5 % entre 2015 et 2018.

La branche regroupe 2 divisions de la NAF successivement examinées ci-après :

- Division 22 Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique
- Division 23 Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques

Division 22 Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique

► Les ventes internes enregistrées pour les entreprises relevant de l'octroi de mer s'élèvent à 1,006 million d'€ en 2019. Elles progressent entre 2015 et 2018 (+42 %) avant de reculer de 22 % en 2019. Les importations, majoritaires, augmentent de 25 % sur la période 2015-2018 et stagnent en 2019. La part de marché de la production locale recule de 1,9 point en 2019 pour s'établir à 7,7 % après avoir légèrement progressé les années précédentes.

CODE TEL QUE DANS LISTE UE 2014	INTITULE	ANN EXE 2014	VENTES INTERNES 2015 (DOUANES)	IMPORT 2015 (DOUANES)	PART DE MARCHÉ 2015	VENTES INTERNES 2016 (DOUANES)	IMPORT 2016 (DOUANES)	PART DE MARCHÉ 2016	VENTES INTERNES 2017 (DOUANES)	IMPORT 2017 (DOUANES)	PART DE MARCHÉ 2017	VENTES INTERNES 2018 (DOUANES)	IMPORT 2018 (DOUANES)	PART DE MARCHÉ 2018	VENTES INTERNES 2019 (DOUANES)	IMPORT 2019 (DOUANES)	PART DE MARCHÉ 2019
3919	Plaques, feuilles, bandes, rubans, pellicules et autres formes plates, auto-adhésifs, en matières plastiques, même en rouleaux (à l'excl. des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n°3918)	A	812 409	0,0%	204 542	849 168 ↗	19,4%	319 252 ⬆	811 527 ↗	28,2% ⬆	362 892 ⬆	899 979 ↗	28,7% ↗	242 507 ↓	986 655 ↗	19,7% ↓	
392043	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polymères du chlorure de vinyle non alvéolaires, contenant en poids >= 6% de plastifiants, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrees en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (sauf produits auto-adhésifs et revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n°3918)	A	120 088	0,0%		93 106 ↓	0,0%		90 421 ↗	0,0%		122 682 ⬆	0,0%		83 766 ↓	0,0%	
392051	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en poly[méthacrylate de méthyle] non alvéolaire, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrees en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs et des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n°3918)	A	40 480	0,0%	6 874	22 924 ↓	23,1%	57 477 ⬆	19 106 ↓	75,1% ⬆	26 112 ↓	50 058 ⬆	34,3% ↓	12 015 ↓	10 142 ↓	54,2% ⬆	
3923 sauf 392310, 392340, 392390	Articles de transport ou d'emballage, en matières plastiques; bouchons, couvercles, capsules et autres dispositifs de fermeture, en matières plastiques	B	13 306	2 373 941	0,6%	26 589 ⬆	2 522 638 ↗	1,0% ⬆	53 671 ⬆	3 067 387 ⬆	1,7% ⬆	90 810 ⬆	3 138 979 ↗	2,8% ⬆	116 017 ⬆	3 165 877 ↗	3,5% ⬆
3925	Articles d'équipement pour la construction, en matières plastiques, n.d.a.	B	478 429	2 649 475	15,3%	268 230 ↓	3 076 436 ⬆	8,0% ↓	261 966 ↗	3 111 880 ↗	7,8% ↗	260 478 ↗	3 713 866 ⬆	6,6% ↓	221 352 ↓	3 540 496 ↗	5,9% ↓
392690	Ouvrages en matières plastiques et ouvrages en autres matières du n° 3901 à 3914, n.d.a. (à l'excl. des marchandises du n° 3619)	B	416 063	3 706 615	10,1%	533 598 ⬆	4 103 877 ⬆	11,5% ⬆	465 155 ↓	3 861 949 ↓	10,7% ↓	547 619 ⬆	4 183 527 ↗	11,6% ↗	413 954 ↓	4 280 044 ↗	8,8% ↓
TOTAL Division 22 Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique		907 798	9 703 008	8,6%	1 039 833 ⬆	10 668 149 ↗	8,9% ↗	1 157 521 ⬆	10 962 270 ↗	9,6% ↗	1 287 911 ⬆	12 109 091 ⬆	9,6% ↗	1 005 845 ↓	12 066 980 ↗	7,7% ↓	

Cette branche d'activité recouvre **divers produits en matière plastique** déclarés sous différents codes douaniers :

- Les **films plastiques adhésifs**, déclarés sous la position 3919 ou 3920,
- Les **piscines, bacs à fleurs et jardinières** en fibres de verre, déclarés sous le code 39251000,
- Les **plaques d'isolation** en polymère et autres **accessoires ou éléments structuraux** utilisés pour la construction, déclarés sous le code 392590,
- Les **bouteilles en plastiques** destinées aux producteurs locaux de jus de fruits, déclarées sous le code douanier 39233010,
- Les **plaques en plexiglass** (pour douches, climatiseurs, parois de protection antiprojection...), déclarées sous le code douanier 36269092.

La production locale, issue de **quatre opérateurs principaux**, est souvent développée en **complément de gammes** dans le cadre de la dynamique de diversification engagée par les entreprises. Elle suit globalement une tendance à la hausse sur la période 2015-2018 mais recule en 2019. Cette tendance est également observée pour les importations, signe d'une contraction du marché en 2019.

Certaines productions apparaissent particulièrement fragilisées, comme les **piscines** en fibre de verre (code 39251000), dont les ventes internes reculent de 60 % entre 2015 et 2019. A l'inverse, les ventes internes d'articles de transport ou d'emballage en plastique (code 3923) sont multipliées par 9 depuis 2015, en raison du **développement d'une nouvelle activité de production de bouteilles en plastique**, développée en complément de gamme par une unité de production d'eau en bouteille.

La production locale reste très minoritaire. Elle subit en effet, en plus de la concurrence directe des importations, une **concurrence indirecte de produits à même finalité mais issus de process de fabrication différents et relevant de positions tarifaires différentes (produits de substitution)** :

- La fabrication de piscines en fibre de verre, qui occupent environ 30 % du marché des piscines en dur, est par exemple concurrencée par des artisans qui réalisent des piscines en liner et tôles non directement similaires, ou encore les piscines hors-sols importées, qui représentent un très gros marché et qui sont vendues à prix très compétitifs en grandes surfaces,
- De même, les jardinières en fibre de verre sont indirectement concurrencées par des jardinières en béton ou en plastique,
- Tout comme les plaques d'isolation en polymère, indirectement concurrencées par les isolants en laine de roche ou en laine de verre importés.

↳ *Les taux de surcoût de cette division sont importants (43,6 % en 2018 et 42,8 % en 2019⁴⁴). Cette activité est en effet particulièrement concernée par les effets de taille, qui engendrent des surcoûts importants pour l'achat de matières premières et qui se traduisent par un surdimensionnement des outils de production au regard de la taille du marché. Beaucoup d'opérateurs se voient dans l'obligation de diversifier leur production pour mieux rentabiliser leurs investissements.*

Les différentiels pratiqués, qui s'élèvent en moyenne à 13,3 % sur la période observée pour l'ensemble des produits de cette division⁴⁵, compensent environ le tiers des surcoûts subis.

Le détail des surcoûts par poste de charge pour cette famille de produits, s'établit comme suit pour l'année 2019.

⁴⁴ Moyenne arithmétique calculée sur la base d'enquêtes menées auprès des entreprises

⁴⁵ Moyenne arithmétique

Code nomenclature	3919 Plaques, feuilles, bandes, rubans, pellicules et autres formes plates, auto-adhésifs, en matières plastiques, même en rouleaux (à l'excl. des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918)	3923 Sauf 392310, 392340 et 392390 Articles de transport ou d'emballage, en matières plastiques; bouchons, couvercles, capsules et autres dispositifs de fermeture, en matières plastiques	3925 Articles d'équipement pour la construction, en matières plastiques, n.d.a.	392690 Ouvrages en matières plastiques et ouvrages en autres matières des n° 3901 à 3914, n.d.a. (à l'excl. des marchandises du n° 9619)
	A	B	B	B
Liste 2014 et 2019				
Pm : Liste modifiée 2019				
POSTES D'EXPLOITATION	SURCOUT	SURCOUT	SURCOUT	SURCOUT
Achat de matières premières, intrants et emballages	4,6%	17,4%	5,7%	11,0%
Frais de transport import mat. prem., intrants et emballages	18,1%	8,7%	20,7%	7,5%
Assurances	0,7%	1,1%	0,8%	0,4%
Dotations aux amortissements	7,2%	7,3%	8,2%	6,5%
Entretien et maintenance	0,2%	2,6%	0,2%	
Frais de formation				
Frais de transport export				
Frais financiers	0,2%	0,3%	0,3%	0,3%
Publicité marketing	0,5%		0,9%	0,1%
Salaires et charges	7,9%	7,9%	11,3%	8,6%
Poste et télécommunication	1,1%	0,1%	1,5%	0,1%
Energie	1,1%	0,6%	0,4%	0,2%
Déchets (traitement)				
TOTAL TAUX DE SURCOUT/CA	41,6 %	46,0 %	50,0 %	34,7 %

NB : En l'absence de production locale significative, la CTG a décidé lors de l'évaluation du dispositif en 2020 de ne pas renouveler le différentiel d'octroi de mer sur le code douanier 392043 (Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polymères du chlorure de vinyle non alvéolaires, contenant en poids $\geq 6\%$ de plastifiants, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (sauf produits auto-adhésifs et revêtements de sols, de murs ou plafonds du n° 3918).

Division 23 Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques

➤ Pour cette division, les ventes internes enregistrées pour les entreprises relevant de l'octroi de mer régressent de 35 % entre 2015 et 2019, passant de 50,475 millions d'€ en 2015 à 32,626 millions d'€ en 2019. Cette baisse est essentiellement imputable aux ventes de mortiers et de béton. Les importations sont très minoraires, du fait de la nature même des produits (pondéreux), mais elles ont entre 2015 et 2019 (+94 %).

La part de marché de la production locale recule de 5,2 points pour s'établir à 92 % en 2019.

CODE TEL QUE DANS	INTITULE	ANN EXE 2014	VENTES INTERNES 2015 (DOUANES)	IMPORT 2015 (DOUANES)	PART DE MARCHE 2015	VENTES INTERNES 2016 (DOUANES)	IMPORT 2016 (DOUANES)	PART DE MARCHE 2016	VENTES INTERNES 2017 (DOUANES)	IMPORT 2017 (DOUANES)	PART DE MARCHE 2017	VENTES INTERNES 2018 (DOUANES)	IMPORT 2018 (DOUANES)	PART DE MARCHE 2018	VENTES INTERNES 2019 (DOUANES)	IMPORT 2019 (DOUANES)	PART DE MARCHE 2019
382450	Mortiers et bétons, non réfractaires	A	38 915 588	219 226	99,4%	16 110 536	399 816	97,6%	19 361 497	634 222	96,8%	21 460 699	1 101 449	95,1%	20 899 718	966 444	95,6%
680223	Granit et ouvrages en ces pierres, simpl. taillées ou sciées, à surface plane ou unie (sauf à surface entièrement ou partiellement rabotée, poncée au papier sablé, grossièrement ou finement meulée ou polie des n 680100 00 ou 680210 00)	B		131	0,0%		18 945	0,0%		47 217	0,0%		25 794	0,0%		35 764	0,0%
680229	Pierres de taille ou de construction, naturelles et ouvrages en ces pierres, simpl. taillées ou sciées et à surface plane ou unie (sauf le marbre, le travertin, l'albâtre, le granit et l'ardoise, celles à surface entièrement ou partiellement rabotée, poncée au papier sablé, grossièrement ou finement meulée ou polie et à l'exc. des carreaux, cubes, dés et autres pierres naturelles du n 680210 des pavés, bordures de trottoirs et dalles de pavage)	B		89 928	0,0%		96 534	0,0%		57 340	0,0%		50 561	0,0%		50 067	0,0%
680293	Granit de n'importe quelle forme, poli, décoré ou autrement travaillé (sauf ouvrages du 680210; bijoux de l'antaisse; pendules et articles d'horlogerie, appareils d'éclairage et leurs parties; objets d'art originaux sculptés)	B		29 524	0,0%		17 177	0,0%		3 295	0,0%		21 814	0,0%		47 282	0,0%
680299	Pierres de taille ou de construction, naturelles, autres que les pierres calcaires, le granit, l'ardoise, de n'importe quelle forme, polies, décorées ou autrement travaillées (sauf ouvrages du 680210; articles en basalte fondu ou en stéatite céramique; bijoux de l'antaisse; pendules et articles d'horlogerie, appareils d'éclairage et leurs parties; objets d'art originaux sculptés)	B		201 387	0,0%		102 612	0,0%		120 844	0,0%		72 436	0,0%		87 667	0,0%
681011	Blocs et briques pour la construction, en ciment, en béton ou en pierre artificielle, même armés	A	10 315 149	485 377	95,5%	10 942 015	558 082	95,1%	15 887 587	667 047	96,0%	11 802 352	1 097 675	91,5%	11 377 256	813 833	93,3%
681019	Tuiles, carreaux, dalles et articles simil., en ciment, en béton ou en pierre artificielle (autres que blocs et briques pour la construction)	B	588 296	144 151	80,3%		180 342	0,0%		311 745	0,0%		234 698	0,0%		260 253	0,0%
6815	Ouvrages en pierre ou en autres matières minérales, y.c. les fibres de carbone, les ouvrages en ces matières et en tourbe, n.d.a.	B		71 909	0,0%		175 419	0,0%		95 147	0,0%		169 405	0,0%		24 365	0,0%
70060090	Plaques, feuilles ou profilés en verre, même à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante, courbé, biseauté, gravé, percé, émaillé ou autrement travaillé, mais non encadré ni associé à d'autres matières (sauf verre d'optique, verre de sécurité, vitrage isolant à parois multiples et verre sous la forme de miroirs)	B	541 000	47 697	91,9%	274 346	54 180	83,5%	390 646	142 522	73,3%	268 304	227 508	54,1%	265 379	279 847	48,7%
7009	Miroirs en verre, même encadrés, y.c. les miroirs rétroviseurs (autre que les miroirs optiques, travaillés optiquement et les miroirs de > 100 ans)	B	114 898	169 698	40,4%	87 430	176 423	33,1%	79 122	223 073	26,2%	92 478	229 063	28,8%	84 102	267 727	23,9%
TOTAL Division 23 Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques			50 474 931	1 459 028	97,2%	27 414 327	1 779 530	93,9%	35 718 852	2 302 452	93,9%	33 623 833	3 230 403	91,2%	32 626 455	2 833 249	92,0%

Cette activité est dominée par deux productions :

- Le **béton** (code douanier **382450**), produit par **8 centrales à béton** détenues par **4 opérateurs (bientôt 6)**. L'activité représente entre **60 et 80 emplois directs et 150 emplois indirects** (transport essentiellement). Cette production est fortement dépendante du marché de la construction, qui évolue de manière contrastée selon les années. Les ventes internes déclarées aux douanes reculent sensiblement en 2016 (-59 %), avant de rebondir en 2017 (+20 %). Elles progressent encore en 2018 mais plus faiblement (+11 %) et reculent à nouveau de 2,6 % en 2019. Elles reculent globalement de 46,3 % sur la période 2015-2019, tandis que les importations sont multipliées par 4,5 en valeur dans le même temps. Cependant, les caractéristiques même du produit le protègent de l'importation, qui reste très contenue et consiste essentiellement en des mortiers et bétons non réfractaires déclarés sous le code douanier 38245090, tandis que la production locale consiste en du béton prêt à la coulée déclaré sous le code douanier 38245010.
- Les **blocs, parpaings, et autres ouvrages en béton et en ciment** à destination de la construction ou du génie civil, déclarés sous le code douanier **681011. 4 opérateurs** principaux interviennent sur le marché des parpaings et ouvrages en béton, aux côtés desquels opère **un fabricant de briques de terre compressée (BTC)** en dessous du seuil de redevabilité mais dont la production relève de cette position douanière car le produit fini est stabilisé avec du ciment (la terre étant un granulat la production est considérée comme un ouvrage en béton). L'activité représente **50 emplois directs et autant d'emplois indirects**. Elle est également très dépendante de la commande publique : les ventes internes augmentent fortement en 2017 (+42 %) et reculent de 31 % en 2018. Elles progressent globalement de 10 % sur la période 2015-2019, tandis que les importations s'accroissent dans le même temps de 68 % (à noter toutefois une baisse de 26 % en 2019).

Malgré un recul de 2,2 points de parts de marché depuis 2015, la production locale reste dominante, avec une part de marché de 93,3 % pour le code douanier 681011. Signalons qu'une partie de la production locale est également concurrencée par les produits en béton préfabriqués importés sous les positions tarifaires 681091 et 681099.

A ces deux productions dominantes s'ajoutent :

- La fabrication de **plan de travail pour les cuisines et salles de bain**, déclarées sous la position douanière **681019**. Elle est assurée par **4 opérateurs** et représente une **quinzaine d'emplois**. La production a fortement été impactée par les mouvements sociaux de 2017 et les opérateurs se retrouvent depuis sous le seuil de redevabilité de l'octroi de mer, mais l'activité semble redémarrer.
- La taille et le façonnage de **pièces funéraires** (codes douaniers 680223, 680229, 680293 et 680299), assurée par un opérateur dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas le seuil de redevabilité.

Relèvent également de cette division de la NAF les activités de **verrerie-miroiterie** (codes douaniers **7006 et 7009**), qui concernent **trois opérateurs locaux**, dont un leader, pour une **dizaine d'emplois** au total.

- Les ventes internes de **plaques de verre** (code **70060090**), permettant de garnir les portes et fenêtres, mais également les parois de douche etc., ont reculé de moitié entre 2015 et 2019, tandis que les importations ont été multipliées par 6. La production locale, largement dominante en 2015, perd 43,2 points de parts de marché pour s'établir à 48,7 % en 2019.
- La production de **miroirs** pour rétroviseurs ou équipements de type salles de gymnastique (code douanier **7009**) régresse également de 27 % depuis 2015 tandis que les importations augmentent de 56 % ; la part de marché de la production locale perd 16,5 points pour s'établir à 23,9 % en 2019.

► *Les taux de surcoût de cette division s'élèvent à 32,7% en 2018 et 27,3 % en 2019⁴⁶. Les différentiels pratiqués, qui s'élèvent en moyenne à 15,2 % depuis 2016⁴⁷, compensent entre 46 et 55 % des surcoûts subis selon les années. Cette moyenne générale cache toutefois de fortes disparités au sein de cette division : les différentiels pratiqués ne compensent que le quart des surcoûts pour le béton, un peu plus du tiers pour les blocs et briques pour la construction, la moitié pour la verrerie-miroiterie, et les trois quarts des surcoûts pour la taille et le façonnage de pièces funéraires.*

Le détail des surcoûts par poste de charge pour cette famille de produits, s'établit comme suit pour l'année 2019.

⁴⁶ Moyenne arithmétique calculée sur la base d'enquêtes menées auprès des entreprises

⁴⁷ Moyenne arithmétique

Code nomenclature	382450 Mortiers et bétons, non réfractaires	680223 Granit et ouvrages en ces pierres, simpl. taillés ou sciés, à surface plane ou unie [...] 680229 Pierres de taille ou de construction, naturelles et ouvrages en ces pierres, simpl. taillées ou sciées et à surface plane ou unie [...] 680293 Granit de n'importe quelle forme, poli, décoré ou autrement travaillé [...] 680299 Pierres de taille ou de construction, naturelles, autres que les pierres calcaires, le granit, l'ardoise, de n'importe quelle forme, polies, décorées ou autrement travaillées [...]	681011 Blocs et briques pour la construction, en ciment, en béton ou en pierre artificielle (autres que blocs et briques pour la construction)	681019 Tuiles, carreaux, dalles et articles simil., en ciment, en béton ou en pierre artificielle, même armés	70060090 Plaques, feuilles ou profilés en verre, même à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante, courbé, biseauté, gravé, percé, émaillé ou autrement travaillé, mais non encadré ni associé à d'autres matières [...] 7009 Miroirs en verre, même encadrés, y.c. les miroirs rétroviseurs [...]
Liste 2014 et 2019	A	B	A	B	B
Pm : Liste modifiée 2019					
POSTES D'EXPLOITATION	SURCOUT	SURCOUT	SURCOUT	SURCOUT*	SURCOUT
Achat de matières premières, intrants et emballages	38,6%	2,7%	19,5%	23,9%	10,2%
Frais de transport import mat. prem., intrants et emballages		5,1%			6,3%
Assurances		0,4%			0,4%
Dotations aux amortissements	0,2%	3,5%	1,4%	3,4%	6,2%
Entretien et maintenance		0,4%		1,9%	
Frais de formation					
Frais de transport export					
Frais financiers		0,3%		0,4%	0,2%
Publicité marketing					0,1%
Salaires et charges	0,5%	9,2%	2,1%		8,9%
Poste et télécommunication		0,5%			
Energie		0,2%			0,1%
Déchets (traitement)					
TOTAL TAUX DE SURCOUT/CA	39,3 %	22,3 %	23,0 %	29,6 %	32,4 %

* SURCOUTS MODELISES SUR LES ANNEES ANTERIEURES A 2019

NB : En l'absence de production locale significative, la CTG a décidé lors de l'évaluation du dispositif en 2020 de ne pas renouveler le différentiel d'octroi de mer sur le code douanier 6815 (Ouvrages en pierre ou en autres matières minérales, y.c. les fibres de carbone, les ouvrages en ces matières et en tourbe, n.d.a.)

BRANCHE METALLURGIE ET FABRICATION DE PRODUITS METALLIQUES A L'EXCEPTION DES MACHINES ET DES EQUIPEMENTS (NAF 38 CH)

Caractéristiques des entreprises de la branche

ANNEE	Nb d'unités légales	Effectif en ETP	Chiffre d'affaires	Valeur ajoutée hors taxe	Excédent brut d'exploitation	Salaires et traitements	Investissements corporels, incorporels et financiers (bruts yc apports)	Résultat comptable (bénéfice ou perte)
2017	81	395	66 527	19 405	4 795	11 946	2 635	2 261
2016	82	459	60 687	18 110	4 911	11 217	3 301	2 691
2015	92	250	65 021	20 120	6 134	11 162	3 970	4 310
2014	100	266	68 446	20 645	5 770	11 898	4 105	2 715

Source INSEE hors secret statistique

Selon l'INSEE, tous niveaux de chiffre d'affaires confondus, cette branche d'activité concerne 81 unités de production en 2017 (-19 par rapport à 2014), qui emploient 395 ETP et réalisent un chiffre d'affaires de 66,5 millions d'€, en diminution de 3% par rapport à 2014.

► Pour cette branche, les ventes internes enregistrées pour les entreprises relevant de l'octroi de mer s'élèvent à 34,514 millions d'€ en 2019, soit un niveau quasiment équivalent à 2015. L'année 2018 se démarque par une forte hausse des ventes internes (+37 %), avant de baisser de 24 % en 2019. En raison d'une forte augmentation des importations (+84 % sur la période observée), la part de marché de la production locale relevant de cette branche d'activité recule de 15 points pour s'établir à 34,1 % en 2019.

CODE TEL QUE DANS LISTE UE	INTITULE	ANN EXE 2014	VENTES INTERNES 2015 (DOUANES)	IMPORT 2015 (DOUANES)	PART DE MARCHÉ 2015	VENTES INTERNES 2016 (DOUANES)	IMPORT 2016 (DOUANES)	PART DE MARCHÉ 2016	VENTES INTERNES 2017 (DOUANES)	IMPORT 2017 (DOUANES)	PART DE MARCHÉ 2017	VENTES INTERNES 2018 (DOUANES)	IMPORT 2018 (DOUANES)	PART DE MARCHÉ 2018	VENTES INTERNES 2019 (DOUANES)	IMPORT 2019 (DOUANES)	PART DE MARCHÉ 2019
7210	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, plaqués ou revêtus, laminés à chaud ou à froid	B	3 989 718	0,0%	68 401	5 519 481 ↑	1,2%	41 017 ↓	6 212 511 ↑	0,7% ↓	98 169 ↑	7 128 666 ↑	1,4% ↑	39 789 ↓	6 403 059 ↓	0,6% ↓	
721420	Barres en fer ou en aciers non alliés, comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage ou ayant subi une torsion après laminage	B	51 005	2 073 865	2,4%	171 692 ↑	544 033 ↓	24,0% ↑	443 031 ↑	327 921 ↓	57,5% ↑	422 606 ➔	845 523 ↑	33,3% ↓	517 232 ↑	773 543 ➔	40,1% ↑
721499	Barres en fer ou en aciers non alliés, simpl. laminées ou filées à chaud (à l'exception de section transversale rectangulaire, des barres comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage ou ayant subi une torsion après laminage ainsi que des produits en acier de décolletage)	B		169 498	0,0%		200 658 ↑	0,0%		2 712 162 ↑	0,0%		1 138 097 ↓	0,0%		17 824 ↓	0,0%
7215	Barres en fer ou en aciers non alliés, obtenues ou parachevées à froid, même ayant subi certaines ouvertures plus poussées, ou obtenues à chaud et ayant subi certaines ouvertures plus poussées, n.d.a.	A		44 076	0,0%		860 291 ↑	0,0%		219 322 ↓	0,0%		32 858 ↓	0,0%		13 115 ↓	0,0%
7216	Profilés, en fer ou en aciers non alliés, n.d.a.	B		911 461	0,0%		951 016 ➔	0,0%		455 233 ↓	0,0%		807 881 ↑	0,0%		1 365 785 ↑	0,0%
7301	Palplanches en fer ou en acier, même percées ou faites d'éléments assemblés; profilés obtenus par soudage, en fer ou en acier	B		976	0,0%		66 851 ↑	0,0%		2 224 ↓	0,0%		5 485 ↑	0,0%		1 620 920 ↑	0,0%

CODE TEL QUE DANS LISTE UE	INTITULE	ANN EXE 2014	VENTES INTERNES 2015 (DOUANES)	IMPORT 2015 (DOUANES)	PART DE MARCHE 2015	VENTES INTERNES 2016 (DOUANES)	IMPORT 2016 (DOUANES)	PART DE MARCHE 2016	VENTES INTERNES 2017 (DOUANES)	IMPORT 2017 (DOUANES)	PART DE MARCHE 2017	VENTES INTERNES 2018 (DOUANES)	IMPORT 2018 (DOUANES)	PART DE MARCHE 2018	VENTES INTERNES 2019 (DOUANES)	IMPORT 2019 (DOUANES)	PART DE MARCHE 2019	
7306	Tubes, tuyaux et profilés creux [p.ex. soudés, rivés, agrafés ou à bords simpl. rapprochés], en fer ou en acier (sauf tubes sans soudure et tubes de sections intérieure et extérieure circulaires et d'un diamètre extérieur > 406,4 mm)	B	1 058 227	0,0%		1 193 211	0,0%		1 725 915	0,0%		1 600 584	0,0%		1 806 069	0,0%		
730810	Ponts et éléments de ponts, en fer ou en acier	B	7 507	0,0%		20 397	0,0%		952 588	0,0%		684 701	0,0%		483 273	0,0%		
730830	Portes, fenêtres et leurs cadres et chambranles ainsi que leurs seuils, en fer ou en acier	B	578 716	635 342	47,7%	577 034	903 930	39,0%	88 365	574 395	13,3%	207 133	1 074 545	16,2%	450 969	1 635 740	21,6%	
730890	Constructions et parties de constructions, en fonte, fer ou acier, n.d.a. (à l'excl. des ponts et éléments de ponts, tours et pylônes, portes et fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils, et à l'excl. du matériel d'échaufrage, de coffrage et d'étageage)	B	20 841 430	9 315 264	69,1%	13 561 140	9 383 765	59,1%	12 544 436	10 712 415	53,9%	16 786 770	24 448 333	40,7%	15 713 115	26 452 677	37,3%	
7309	Réservoirs, foudres, cuves et récipients simil. en fonte, fer ou acier, pour toutes matières (à l'excl. des gaz comprimés ou liquéfiés), d'une contenance > 300 l, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement intérieur ou calorifuge (autres que les caisses à marchandises du type "conteneurs" spécialement conçus ou équipées pour un ou plusieurs moyens de transport)	B		747 217	0,0%		571 771	0,0%		2 148 346	0,0%		2 177 314	0,0%		3 252 451	0,0%	
7310 sauf 73102111 et 73102119	Réservoirs, fûts, tambours, bidons, boîtes et récipients simil. en fonte, fer ou acier, pour toutes matières (à l'excl. des gaz comprimés ou liquéfiés), d'une contenance <= 300 l, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement intérieur ou calorifuge, n.d.a.	B		70 442	0,0%		136 122	0,0%		163 955	0,0%	425 000	571 457	42,7%		987 273	0,0%	
7314	Toiles métalliques (y.c. les toiles continues ou sans fin), grillages et treillis, en fils de fer ou d'acier; tôles et bandes déployées, en fer ou en acier (à l'excl. des toiles en fils métalliques des types utilisés pour revêtements, aménagements intérieurs et usages simil.)	B	656 646	1 518 804	30,2%	3 011 937	1 659 961	64,5%	2 780 031	1 754 380	61,3%	2 760 064	1 938 634	58,7%	3 374 301	1 439 159	70,1%	
73269098	Ouvrages en fer ou en acier, n.d.a.	B		4 992 471	0,0%		2 995 539	0,0%		6 293 647	0,0%		3 417 106	0,0%		5 272 479	0,0%	
7411	Tubes et tuyaux en cuivre	B		201 281	0,0%		197 309	0,0%		242 987	0,0%		216 300	0,0%		166 344	0,0%	
7412	Accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, p.ex.), en cuivre	B		304 463	0,0%		316 740	0,0%		362 278	0,0%		496 571	0,0%		721 463	0,0%	
7604	Barres et profilés en aluminium, n.d.a.	B		2 974 625	0,0%	249	3 488 304	0,0%	5 667	4 352 968	0,1%	7 028	5 090 846	0,1%	3 726	4 057 879	0,1%	
7606 sauf 760691	Tôles et bandes en aluminium non allié, d'une épaisseur > 0,2 mm, de forme carrée ou rectangulaire (sauf tôles et bandes déployées)	A		1 084 251	0,0%		1 195 722	0,0%		1 250 301	0,0%		1 459 849	0,0%			1 559 116	0,0%
7607	Feuilles et bandes minces en aluminium (même imprimées ou fixées sur papier, carton, matières plastiques ou supports simil.), d'une épaisseur, support non compris, <= 0,2 mm (sauf feuilles pour le marquage au fer d'un 3212 et sauf décosseurs pour sapin de Noël)	B		300 690	0,0%		387 995	0,0%		326 312	0,0%		377 378	0,0%			342 745	0,0%
761010	Portes, fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils, en aluminium (sauf pièces de garnissage)	B	11 198 605	1 065 444	91,3%	11 431 635	1 092 417	91,3%	14 742 819	608 617	96,0%	20 265 798	799 214	96,2%	12 430 513	1 092 805	91,9%	
761090	Constructions et parties de constructions, en aluminium, n.d.a., ainsi que tôles, barres, profilés, tubes, tuyaux et simil., en aluminium, n.d.a. (sauf constructions préfabriquées du n° 3406, portes, fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils)	B	1 667 626	2 581 190	39,2%	1 963 048	2 367 926	45,3%	1 738 987	2 605 815	40,0%	2 000 716	3 233 343	38,2%	1 984 754	3 428 062	36,7%	
761210	Étuis tubulaires souples en aluminium	B																
76129030	Réservoirs, fûts, tambours, bidons, boîtes et récipients simil., en aluminium, fabriqués à partir de feuilles et bandes minces d'une épaisseur <= 0,2 mm, d'une contenance <= 300 l	B								5 106	0,0%		7 554	0,0%			36 842	0,0%

CODE TEL QUE DANS LISTE UE	INTITULE	ANN EXE 2014	VENTES INTERNES 2015 (DOUANES)	IMPORT 2015 (DOUANES)	PART DE MARCHÉ 2015	VENTES INTERNES 2016 (DOUANES)	IMPORT 2016 (DOUANES)	PART DE MARCHÉ 2016	VENTES INTERNES 2017 (DOUANES)	IMPORT 2017 (DOUANES)	PART DE MARCHÉ 2017	VENTES INTERNES 2018 (DOUANES)	IMPORT 2018 (DOUANES)	PART DE MARCHÉ 2018	VENTES INTERNES 2019 (DOUANES)	IMPORT 2019 (DOUANES)	PART DE MARCHÉ 2019
76129080	Réservoirs, fûts, tambours, bidons, boîtes et récipients simil., en aluminium, pour toutes matières (à l'excl. des gaz comprimés ou liquéfiés), d'une contenance <= 300 l, n.d.a. (à l'excl. des étruis tubulaires souples, des récipients pour aérosols et des récipients fabriqués à partir de feuilles et bandes minces d'une épaisseur < 0,2 mm)	B		56 574	0,0%		70 914	0,0%		43 753	0,0%		45 481	0,0%		95 315	0,0%
761691	Toiles métalliques, grillages et treillis, en fils d'aluminium (sauf toiles en fils métalliques pour revêtements, aménagements intérieurs et usages simil., toiles, grillages et treillis transformés en objets ou tamis à main ou en pièces de machines)	B		22 406	0,0%		26 116	0,0%		22 087	0,0%		10 095	0,0%		38 993	0,0%
761699	Ouvrages en aluminium, n.d.a.	B		1 040 805	0,0%		1 367 794	0,0%		1 554 493	0,0%		1 507 667	0,0%		1 351 690	0,0%
7907	Ouvrages en zinc, n.d.a.	B		21 752	0,0%	10 666	40 187	21,0%		93 222	0,0%		59 038	0,0%		871 470	0,0%
8211	Couteaux à lame tranchante ou dentelée, y.c. les serpettes fermantes, et leurs lames, en métaux communs (sauf couteaux à laine et à paille, couteaux et machettes, couteaux et lames tranchantes pour machines ou appareils mécaniques, couteaux à poisson, couteaux à beurre, petites et grandes lames de rasoirs et autres couteaux du n° 8214)	B		225 203	0,0%		146 454	0,0%		176 015	0,0%		197 923	0,0%		247 896	0,0%
94060011	Résidences mobiles	C		2 050	0,0%					246 567	0,0%		68 337	0,0%		53 852	0,0%
94060038	Constructions préfabriquées, même incomplètes ou non assemblées, réalisées exclusivement ou principalement en fer ou en acier (à l'excl. des résidences mobiles et des serres)	C		881 217	0,0%	1 951 751	889 599	68,7%	641 137	1 203 235	34,8%	2 203 005	753 470	74,5%		1 219 443	0,0%
TOTAL			34 994 028	36 296 819	49,1%	32 747 553 	36 594 503 	47,2% 	33 025 490 	47 348 770 	41,1% 	45 176 289 	60 194 250 	42,9% 	34 514 399 	66 807 282 	34,1%

Deux productions dominent cette branche d'activité : les menuiseries en aluminium et les constructions et parties de constructions, en fonte, fer ou acier :

- La fabrication de **menuiseries en aluminium** (code douanier **761010**) concerne une **quinzaine d'entreprises** structurées aux côtés desquelles œuvrent **plusieurs artisans**. L'activité représente **200 emplois directs** et une **cinquante d'emplois indirects** (poseurs, sous-traitants...). Le marché intérieur est très volatile : la commande privée est très faible et la commande publique très instable d'une année à l'autre. Les ventes internes déclarées aux douanes, stables en 2016, progressent de 29 % en 2017 puis de 37,5 % en 2018, avant de baisser de 39 % en 2019. Elles progressent globalement 11 % sur la période 2015-2019, tandis que les importations restent quasiment stables dans le même temps (+2,6 %) malgré de fortes variations annuelles (-44 % en 2017, +31 % en 2018 et -37 % en 2019). En conséquence, la part de marché de la production locale varie également annuellement (+4,8 points en 2017, -4,3 points en 2019) mais elle reste stable sur la période 2015-2019 (+0,6 point). La production locale de menuiseries aluminium domine assez largement le marché car la commande publique ne sollicite quasiment pas de menuiserie bois et les normes requises la protège des importations de Chine.

Cette activité donne également lieu à des productions complémentaires davantage exposées aux importations :

- Les **constructions et parties de constructions**, en aluminium (code douanier **761090**) : les ventes internes progressent de 19 % depuis 2015 mais elles affichent également de fortes variations annuelles (+18 % en 2016, -11 % en 2017, +15 % en 2018, stables en 2019), tandis que les importations progressent de 33 % sur la période 2015-2019.

- Les **ouvrages en aluminium non dénommé ailleurs** (code douaniers et **761699**) : aucune vente interne n'est déclarée aux douanes mais les enquêtes de terrain révèlent une production locale qui s'élève à 2,599 millions d'€ en 2019 et qui a doublé depuis 2018. Il s'agit de produits complémentaires aux menuiseries aluminium (rambardes, garde-fous, volets roulants...) qui peuvent être déclarés par les opérateurs sous les codes 761610 ou 761090. Les importations enregistrées sous ce code douanier s'élèvent à 1,352 million d'€ en 2019 et progressent de 30 % depuis 2015.

A noter que sont également déclarées sous le code douanier **76109090** des **gouttières en aluminium** (matériaux hors service de pose). Il existe **6 gouttiéristes** en Guyane qui fabriquent et posent des gouttières. L'activité représente une **cinquanteaine d'emplois**. Le marché est en progression, tiré par la construction neuve et par une demande locale qui se tourne de plus en plus vers la gouttière en aluminium fabriquée localement plutôt que les gouttières importées en PVC moins adaptées au climat local (pluies abondantes). Les gouttières en aluminium sont également bien plus compétitives que les gouttières PVC importées (34 % moins chères). La production locale fait toutefois face à une concurrence accrue de couvreurs qui procèdent à des pratiques de dumping sur les gouttières en aluminium en les intégrant dans des marchés plus importants.

La part de marché de la production locale de gouttières en aluminium n'est pas lisible à travers les statistiques douanières, car le code douanier 76109090 intègre de nombreux produits en aluminium. De plus, le marché de la gouttière s'appréhende à travers d'autres codes douaniers potentiellement concurrents, notamment les gouttières en PVC importées sous le code SH6 392590. Les opérateurs estiment que la production locale de gouttières en aluminium couvrirait 80% du marché de la gouttière en Guyane.

Cette activité est associée à des productions complémentaires :

- Les **tuyaux en aluminium** ronds grands formats pour les descentes de gouttières, déclarée sous le code **7604** (3 726 € de ventes internes déclarées en 2019) ;
- Les **gouttières en zinc**, déclarées sous le code douanier **7907**, produites par morceau par un gouttiériste local leader sur le marché et soudés directement sur la construction. Aucune vente interne n'est déclarée sur la période observée car les gouttières en zinc sont fabriquées très ponctuellement dans le cadre de marchés de rénovation de bâtiments historiques.

- Les **constructions et parties de constructions, en fonte, fer ou acier**, déclarées sous le code douanier **730890**, recouvrent deux types de produits :
 - Les **tôles (acier plat) pour les toitures**, déclarées sous le code douanier **73089059**, avec 6,899 millions d'€ de ventes internes déclarées en 2019. **A noter que les ventes internes déclarées en 2015 sous ce code douanier ne correspondent pas à la réalité de la production locale de tôles, puisque les statistiques douanières intègrent également sous ce code douanier – en 2015 uniquement – les ventes de structures modulaires qui auraient dû être déclarées sous le code 94060038 (cf. infra).** Il existe **trois producteurs locaux**, dont un arrivé en 2016 sur le marché. L'activité représente une **quarantaine d'emplois**. La production locale évolue par à-coup, au rythme des projets de construction. Elle reste dominante sur le marché des tôles pour toitures, avec une part de marché de 90 % en 2019, mais elle fait face à une hausse des importations de charpentes complètes (comprenant notamment des tôles), importées sous des codes douaniers légèrement différents (73089098).
 - Les **armatures métalliques**, déclarées sous le code douanier **73089098** (et **73089099** en 2015), avec 8,814 millions d'€ de ventes internes déclarées en 2019 contre 10,339 millions d'€ en 2015), sont produites par trois fabricants locaux, dont un leader. Les entreprises du BTP se fournissent principalement auprès des fabricants locaux, mais la production locale subit tout de même une concurrence accrue des produits importés, vendus à des prix 15 à 20 % inférieurs.

Les importations (qui concurrencent également les tôles fabriquées localement et déclarées sous le code 73089059) se sont ainsi multipliées par 3,5 depuis 2015.

Le recul important des parts de marché de la production locale déclarée sous le code 730890 par les statistiques douanières (-31,8 points) n'est pas représentatif de la réalité du positionnement concurrentiel de la production locale, car les importations enregistrées sous code douanier 73089098 recouvrent divers produits non fabriqués localement.

- Les **treillis soudés**, déclarées sous le code douanier **73143100**, sont fabriqués par un opérateur local qui emploie 40 salariés en 2019. Les ventes internes ont été multipliées par 5 entre 2015 et 2019, atteignant 3,374 millions d'€ en 2019. La part de marché de la production locale a gagné près de 40 points en quatre ans, passant de 30,2 % en 2015 à 70,1 % en 2019.
- Trois autres productions plus marginales à destination des entreprises du BTP font également l'objet de déclaration de ventes internes :
 - Les **produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés** déclarés sous le code douanier **7210**, qui occupent une part de marché très marginale (0,6 % en 2019) ;
 - Les **barres métalliques**, déclarées sous le code douanier **721420**. La production a été multipliée par 10 entre 2015 et 2019 ; elle couvre 40,1 % du marché en 2019 (contre 2,4 % en 2015) ;
 - Les **portes, fenêtres et leurs cadres et chambranles ainsi que leurs seuils, en fer ou en acier**, déclarés sous le code douanier **730830**, dont les ventes internes ont bien rebondi en 2018 (+134 %) et en 2019 (+118 %), après avoir reculé de 85 % en 2017. Les importations ayant été multipliées par 2,5 depuis 2015, la part de marché de la production locale a reculé de 26 points depuis 2015 pour s'établir à 21,6 % en 2019.

Cette branche d'activité recouvre également la **construction de structures modulaires**, déclarées sous le code douanier **94069038**⁴⁸. Elle est issue d'une unité de fabrication et représente une **vingtaine d'emplois directs** en fabrication et **8 emplois indirects** (prestations de location des structures modulaires fabriquées localement). Ces structures répondent essentiellement aux besoins de construction d'équipements (écoles, collèges, lycées) et, de manière plus marginale, aux besoins d'agrandissement d'entreprises privées. Un nouveau marché est en train de se dessiner en Guyane pour répondre aux très forts besoins de logements et résorber l'habitat indigne.

L'absence de vente interne en 2019 dans les statistiques douanières est liée à un retard de déclaration de l'opérateur. La production locale s'élève en réalité à 2,706 millions d'€ en 2019. L'absence de vente interne en 2015 est revanche liée au fait que cette production était déclarée sous un autre code douanier (73089059). Elles s'élèvent à 5,271 millions d'€ en 2015. La production locale de structures modulaires suit ainsi une tendance à la hausse, avec une année 2015 exceptionnelle liée à une accumulation de commandes (base vie dans le cadre du chantier du Centre hospitalier de l'ouest Guyanais -CHOG-, groupes scolaires à Saint-Laurent du Maroni et Cayenne...). Après deux années 2016 et 2017 en fort recul, la production rebondit en 2018, avec 2,416 millions d'€ de ventes internes déclarées, hausse qui se poursuit en 2019.

⁴⁸ Suite à modification de la nomenclature douanière en 2017 (ancien code : 94060038)

La production locale couvre 70 % du marché en 2019 mais elle doit faire face aux importations qui menacent certaines années la part de marché de la production locale (qui tombe à 35 % en 2017). 4 à 5 sociétés sont en effet positionnées sur les mêmes appels d'offre en ne travaillant qu'avec des produits importés qu'elles assemblent sur place dans le cadre de prestations sous-traitées et à des prix relativement similaires à la production locale.

Cette activité peut recouvrir partiellement la production de **résidences mobiles** (position douanière **94060011**, la nomenclature ne précisant pas si ces résidences sont réalisées principalement en bois ou en fer et acier) ; les opérateurs de constructions préfabriquées en bois ou en métal ayant la capacité d'en fabriquer dès lors que le marché sera mûr, la demande potentielle étant réelle en regard des habitats de fortune qui représentent encore 3,9 % des logements en 2013⁴⁹.

Relève enfin cette branche d'activité la production locale de **couteaux** (position douanière **8211**), issue d'un seul coutelier en Guyane (seul coutelier d'Outre-mer), qui s'approvisionne exclusivement en essences de bois de la forêt Guyanaise pour le manche et en acier provenant de coutelleries de Thiers pour la lame. L'établissement, qui bénéficie du label « Entreprise du Patrimoine vivant », propose une gamme de produits ayant chacun leur utilité comme le système de verrouillage « le Moustic », le Titou, le sabre de Guyane et différents modèles de couteau. L'entreprise, qui existe depuis 25 ans, était trois fois plus importante jusqu'en 2006, avec 6 salariés et des exportations jusqu'au Canada et aux USA. Les grèves respectives de 2006 puis de 2010 ont entraîné une réduction de moitié des effectifs. L'abaissement du seuil de redevabilité d'octroi de mer en 2014 a ensuite fortement impacté l'entreprise, qui maintient depuis volontairement son chiffre d'affaires en dessous du seuil et n'emploie aujourd'hui plus qu'un seul salarié.

➤ *Les taux de surcoût de cette branche d'activité, évalués à 28,3 % en 2018 et 28,8 % en 2019⁵⁰, sont globalement compensés à moitié par les différentiels pratiqués qui s'élèvent en moyenne à 14,4 % depuis 2016⁵¹.*

Le détail des surcoûts par poste de charge pour cette famille de produits, s'établit comme suit pour l'année 2019.

⁴⁹ Source : Insee Dossier N°4 « Familles de Guyane : prestations et action sociale en soutien d'importants besoins », mai 2017

⁵⁰ Moyenne arithmétique calculée sur la base d'enquêtes menées auprès des entreprises

⁵¹ Moyenne arithmétique

Code nomenclature	7210 Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur ≥ 600 mm, plaqués ou revêtus, laminés à chaud ou à froid	721420 Barres en fer ou en aciers non alliés, comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage ou ayant subi une torsion après laminage	730830 Portes, fenêtres et leurs cadres et chambranles ainsi que leurs seuils, en fer ou en acier 730890 Constructions et parties de constructions, en fonte, fer ou acier, n.d.a. [...]	7314 Toiles métalliques (y.c. les toiles continues ou sans fin), grillages et treillis, en fils de fer ou d'acier ; tôles et bandes déployées, en fer ou en acier [...]
Liste 2014 et 2019	A	B	B	B
Pm : Liste modifiée 2019				
POSTES D'EXPLOITATION	SURCOUT*	SURCOUT	SURCOUT	SURCOUT
Achat de matières premières, intrants et emballages	9,6%	5,5%	7,1%	5,5%
Frais de transport import mat. prem., intrants et emballages		10,8%	10,8%	10,8%
Assurances		0,2%	0,2%	0,2%
Dotations aux amortissements	3,2%	3,2%	3,3%	3,2%
Entretien et maintenance	1,6%	0,5%	0,5%	0,5%
Frais de formation				
Frais de transport export				
Frais financiers	1,4%	0,3%	0,3%	0,3%
Publicité marketing			0,4%	
Salaires et charges		5,5%	4,7%	5,5%
Poste et télécommunication				
Energie		0,1%	0,1%	0,1%
Déchets (traitement)		0,1%	0,1%	0,1%
TOTAL TAUX DE SURCOUT/CA	15,8 %	26,2 %	27,5 %	26,2 %

* SURCOUTS MODELISES SUR LES ANNEES ANTERIEURES A 2019

Code nomenclature	7604 Barres et profilés en aluminium, n.d.a.	761010 Portes, fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils, en aluminium (sauf pièces de garnissage)	761090 Constructions et parties de constructions, en aluminium, n.d.a., ainsi que tôles, barres, profilés, tubes, tuyaux et simil., en aluminium, n.d.a [...]	761699 Ouvrages en aluminium, n.d.a.
Liste 2014 et 2019	B	B	B	B
Pm : Liste modifiée 2019				
<i>POSTES D'EXPLOITATION</i>	<i>SURCOUT*</i>	<i>SURCOUT</i>	<i>SURCOUT</i>	<i>SURCOUT</i>
Achat de matières premières, intrants et emballages	8,2%	10,2%	11,0%	9,2%
Frais de transport import mat. prem., intrants et emballages	4,4%	6,3%	7,5%	5,0%
Assurances	0,5%	0,4%	0,4%	0,5%
Dotations aux amortissements	0,6%	6,2%	6,5%	1,5%
Entretien et maintenance	0,5%			0,4%
Frais de formation				
Frais de transport export				0,1%
Frais financiers	0,1%	0,2%	0,3%	
Publicité marketing	0,3%	0,1%	0,1%	
Salaires et charges	6,0%	8,9%	8,6%	2,9%
Poste et télécommunication	0,1%		0,1%	0,1%
Energie	0,1%	0,1%	0,2%	
Déchets (traitement)				
TOTAL TAUX DE SURCOUT/CA	20,8 %	32,4 %	34,7 %	19,7 %

* SURCOUTS MODELISES SUR LES ANNEES ANTERIEURES A 2019

Code nomenclature	7907 Ouvrages en zinc, n.d.a.	8211 Couteaux à lame tranchante ou dentelée, y.c. les serpettes fermantes, et leurs lames, en métaux communs	94060011 Résidences mobiles	94060038 Constructions préfabriquées, même incomplètes ou non assemblées, réalisées exclusivement ou principalement en fer ou en acier
Liste 2014 et 2019	B	B	C	C
Pm : Liste modifiée 2019			Nouveau code 94069010 en liste C	Nouveau code 94069038 en liste C
POSTES D'EXPLOITATION	SURCOUT*	SURCOUT*	SURCOUT	SURCOUT
Achat de matières premières, intrants et emballages	8,2%	17,9%	19,1%	11,5%
Frais de transport import mat. prem., intrants et emballages	4,4%	5,4%	0,6%	5,7%
Assurances	0,5%	0,6%	0,05%	
Dotations aux amortissements	0,6%	1,6%	2,5%	4,9%
Entretien et maintenance	0,5%		1,9%	
Frais de formation			0,1%	
Frais de transport export				
Frais financiers	0,1%	0,6%		0,1%
Publicité marketing	0,3%			0,1%
Salaires et charges	6,0%		10,6%	5,0%
Poste et télécommunication	0,1%	0,6%	0,05%	0,1%
Energie	0,1%	0,5%	0,2%	
Déchets (traitement)				
TOTAL TAUX DE SURCOUT/CA	20,8 %	27,2 %	35,1 %	27,4 %

* SURCOUTS MODELISES SUR LES ANNEES ANTERIEURES A 2019

NB : En l'absence de production locale significative, la CTG a décidé lors de l'évaluation du dispositif en 2020 de ne pas renouveler le différentiel d'octroi de mer sur les codes douaniers suivants :

- **721499 : Barres en fer ou en aciers non alliés, simpl. laminées ou filées à chaud (à l'excl. de section transversale rectangulaire, des barres comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage ou ayant subi une torsion après laminage ainsi que des produits en acier de décolletage)**
- **7215 : Barres en fer ou en aciers non alliés, obtenues ou parachevées à froid, même ayant subi certaines ouvraisons plus poussées, ou obtenues à chaud et ayant subi certaines ouvraisons plus poussées, n.d.a.**
- **7216 : Profilés, en fer ou en aciers non alliés, n.d.a.**

- **7301 : Palplanches en fer ou en acier, même percées ou faites d'éléments assemblés; profilés obtenus par soudage, en fer ou en acier**
- **7306 : Tubes, tuyaux et profilés creux [p.ex. soudés, rivés, agrafés ou à bords simpl. rapprochés], en fer ou en acier (sauf tubes sans soudure et tubes de sections intérieure et extérieure circulaires et d'un diamètre extérieur > 406,4 mm)**
- **730810 : Ponts et éléments de ponts, en fer ou en acier**
- **7606 (sauf 760691) : Tôles et bandes en aluminium non allié, d'une épaisseur > 0,2 mm, de forme carrée ou rectangulaire (sauf tôles et bandes déployées)**
- **7607 : Feuilles et bandes minces en aluminium (même imprimées ou fixées sur papier, carton, matières plastiques ou supports simil.), d'une épaisseur, support non compris, <= 0,2 mm (sauf feuilles pour le marquage au fer du n° 3212 et sauf décos pour sapin de Noël)**
- **7309 : Réservoirs, foudres, cuves et récipients simil. en fonte, fer ou acier, pour toutes matières (à l'excl. des gaz comprimés ou liquéfiés), d'une contenance > 300 l, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement intérieur ou calorifuge (autres que les caisses à marchandises du type "conteneurs" spécialement conçues ou équipées pour un ou plusieurs moyens de transport)**
- **7310 (sauf 73102111 et 73102119) : Réservoirs, fûts, tambours, bidons, boîtes et récipients simil. en fonte, fer ou acier, pour toutes matières (à l'excl. des gaz comprimés ou liquéfiés), d'une contenance <= 300 l, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement intérieur ou calorifuge, n.d.a.**
- **761210 : Étuis tubulaires souples en aluminium**
- **76129030 : Réservoirs, fûts, tambours, bidons, boîtes et récipients simil., en aluminium, fabriqués à partir de feuilles et bandes minces d'une épaisseur <= 0,2 mm, d'une contenance <= 300 l**
- **76129080 : Réservoirs, fûts, tambours, bidons, boîtes et récipients simil., en aluminium, pour toutes matières (à l'excl. des gaz comprimés ou liquéfiés), d'une contenance <= 300 l, n.d.a. (à l'excl. des étuis tubulaires souples, des récipients pour aérosols et des récipients fabriqués à partir de feuilles et bandes minces d'une épaisseur <= 0,2 mm)**
- **761691 : Toiles métalliques, grillages et treillis, en fils d'aluminium (sauf toiles en fils métalliques pour revêtements, aménagements intérieurs et usages simil., toiles, grillages et treillis transformés en cibles ou tamis à main ou en pièces de machines)**
- **73269098 : Ouvrages en fer ou en acier, n.d.a.**
- **7411 : Tubes et tuyaux en cuivre**
- **7412 : Accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, p.ex.), en cuivre**

BRANCHE FABRICATION DE MACHINES, MATERIELS ET EQUIPEMENTS N.C.A. (NAF 38 CJ - CK - CL)

Caractéristiques des entreprises de la branche

ANNEE	Nb d'unités légales	Effectif en ETP	Chiffre d'affaires	Valeur ajoutée hors taxe	Excédent brut d'exploitation	Salaires et traitements	Investissements corporels, incorporels et financiers (bruts yc apports)	Résultat comptable (bénéfice ou perte)
2017	10	6	935	406	292	83	21	198
2016	8	0	494	208	125	69	49	68
2015	5	12	2 012	598	173	451	19	175
2014	22	14	3 160	839	21	659	87	-125

Source INSEE hors secret statistique

Selon l'INSEE, tous niveaux de chiffre d'affaires confondus, cette branche d'activité concerne 10 unités de production en 2017 (-12 par rapport à 2014), qui emploient 6 ETP et réalisent un chiffre d'affaires de 0,935 million d'€, en diminution de 238% par rapport à 2014.

↘ Pour cette branche, les ventes internes enregistrées pour les entreprises relevant de l'octroi de mer s'élèvent à 0,957 million d'€ en 2019. Elles progressent significativement sur la période observée, mais la part de marché de la production locale reste marginale, à 7,9 % en 2019.

CODE TEL QUE DANS LISTE UE	INTITULE	ANN EXE 2014	VENTES INTERNES 2015 (DOUANES)	IMPORT 2015 (DOUANES)	PART DE MARCHÉ 2015	VENTES INTERNES 2016 (DOUANES)	IMPORT 2016 (DOUANES)	PART DE MARCHÉ 2016	VENTES INTERNES 2017 (DOUANES)	IMPORT 2017 (DOUANES)	PART DE MARCHÉ 2017	VENTES INTERNES 2018 (DOUANES)	IMPORT 2018 (DOUANES)	PART DE MARCHÉ 2018	VENTES INTERNES 2019 (DOUANES)	IMPORT 2019 (DOUANES)	PART DE MARCHÉ 2019	
8421210090	Autres appareils pour la filtration ou l'épuration des eaux	B							370 049		100,0%	164 807 ↓			100,0% ➔	866 708 ↗		100,0% ➔
853710	Tableaux, armoires et combinaisons d'appareils simil., pour la commande ou la distribution électrique, pour une tension >= 1000 V	B		2 050 200	0,0%		1 384 896 ↓	0,0%		3 595 248 ↗	0,0%		8 676 565 ↗	0,0%		7 452 955 ↓	0,0%	
940520	Lampes de chevet, lampes de bureau et lampadaires d'intérieur, électriques	B		194 972	0,0%		193 760 ➔	0,0%		255 330 ↗	0,0%		258 464 ➔	0,0%		318 563 ↗	0,0%	
940540	Appareils d'éclairage électrique, n.d.a.	B		3 399 670	0,0%		3 574 232 ➔	0,0%		3 033 871 ↓	0,0%		4 069 530 ↗	0,0%		2 904 824 ↓	0,0%	
940560	Lampes-réclames, enseignes lumineuses, plaques indicatrices lumineuses et articles simil., possédant une source d'éclairage fixée à demeure	A		478 681	0,0%	28 814	464 593 ➔	5,8%	25 599 ↓	322 097 ↓	7,4% ↗	37 419 ↗	462 542 ↗	7,5% ➔	90 182 ↗	425 718 ↗	17,5% ↗	
TOTAL				6 123 523	0,0%	28 814	5 617 481 ↗	0,5%	395 648 ↗	7 206 546 ↗	5,2% ↗	202 226 ↓	13 467 101 ↗	1,5% ↓	956 890 ↗	11 102 060 ↓	7,9% ↗	

La production locale relevant de cette branche d'activité recouvre divers produits :

- La fabrication **d'appareils pour la filtration ou l'épuration des eaux** (Position douanière 8421210090). Cette production relativement récente est assurée par une entreprise utilisant de la fibre de coco pour une filtration naturelle, sans produits chimiques. Ce code étant défini à 10 chiffres, la part de marché apparente s'élève à 100%. Toutefois, pour une analyse plus juste de la situation concurrentielle, il convient de prendre en compte l'importation du code NC8 84212100 qui s'élève à 2 267 845 € en 2019 et au sein duquel figurent les véritables concurrents à cette production que sont les micro-stations chimiques importées à bas coût. La part de marché réelle s'en trouve considérablement diminuée et s'établit à 28 % en 2019.
- La fabrication **d'armoires électriques** (position douanière 85371098) est assurée par deux opérateurs locaux dont le chiffre d'affaires est inférieur au seuil de redevabilité de l'octroi de mer. La production locale a fortement diminué en 2016, puis a doublé en 2018, hausse qui se poursuit en 2019 avec une production qui s'élève à près de 170 000 € pour l'un des opérateurs. Les perspectives sont encourageantes pour les années suivantes et la part de marché de la production locale devrait progresser : un des opérateurs souhaite en effet développer sa société pour prendre des parts de marché aux entreprises de BTP qui se fournissent aujourd'hui exclusivement auprès de l'importation, l'objectif étant de doubler sa production d'ici les 2 à 3 prochaines années.
- Les **lampadaires solaires** (position douanière 94054099) sont fabriqués par une unité spécialisée dans l'éclairage photovoltaïque qui emploie 4 salariés et dont le chiffre d'affaires de production est inférieur au seuil de redevabilité. La production de lampadaires solaires représente 30 % de son chiffre d'affaires, le reste de ses activités étant dédié à la conception et à l'installation de panneaux photovoltaïques. La production locale de lampadaires solaires a débuté en 2013, elle s'établit à une centaine d'unités depuis 2017. Il s'agit d'un marché de niche, la production locale, qui ne couvre que 9 % du marché en 2019, est fortement concurrencée par l'importation de Chine pour le marché des particuliers (moins chers de 25 %) ou d'Europe, de nombreuses entreprises de BTP se fournissant directement auprès de produits européens dans le cadre des marchés publics.
- Les **enseignes lumineuses** enfin, déclarées sous le code douanier 94056080, sont fabriquées par une entreprise. Il s'agit d'une production développée en complément de gammes. Elle affiche une forte hausse en 2019 (+141 %) ce qui lui permet de gagner 10 points de parts de marché en un an pour s'établir à 17,5 % en 2019.

↳ *Les taux de surcoût de cette branche d'activité, évalués à 29,8 % en 2018 et XXX % en 2019⁵², sont compensés à hauteur de 47,9 % par les différentiels pratiqués qui s'élèvent en moyenne à 15,8 % depuis 2019⁵³. A noter que le différentiel pratiqué de 10 % pour les enseignes lumineuses (contre 16,5 % pour le reste des produits), ne compense que 29 % des surcoûts subis.*

Le détail des surcoûts par poste de charge pour cette famille de produits, s'établit comme suit pour l'année 2019.

⁵² Moyenne arithmétique calculée sur la base d'enquêtes menées auprès des entreprises

⁵³ Moyenne arithmétique

Code nomenclature	8421210090 Autres appareils pour la filtration ou l'épuration des eaux	853710 Tableaux, armoires et combinaisons d'appareils simil., pour la commande ou la distribution électrique, pour une tension ≥ 1000 V	940540 Appareils d'éclairage électrique, n.d.a.	940560 Lampes-réclames, enseignes lumineuses, plaques indicatrices lumineuses et articles simil., possédant une source d'éclairage fixée à demeure
Liste 2014 et 2019	B	B	B	A
Pm : Liste modifiée 2019				
POSTES D'EXPLOITATION	SURCOUT	SURCOUT	SURCOUT	SURCOUT
Achat de matières premières, intrants et emballages	2,3%	6,7%	13,0%	11,0%
Frais de transport import mat. prem., intrants et emballages	4,8%	9,2%	3,3%	7,5%
Assurances	0,4%	0,5%	0,4%	0,4%
Dotations aux amortissements	4,0%	0,3%	3,2%	6,5%
Entretien et maintenance	0,2%	1,2%	2,3%	
Frais de formation				
Frais de transport export	1,8%			
Frais financiers	0,2%	0,2%	0,3%	0,3%
Publicité marketing	1,3%		2,5%	0,1%
Salaires et charges	14,3%	1,2%	6,4%	8,6%
Poste et télécommunication	0,04%	0,7%	0,1%	0,1%
Energie	0,01%	0,2%		0,2%
Déchets (traitement)				
TOTAL TAUX DE SURCOUT/CA	29,2%	20,2 %	31,5 %	34,7 %

NB : En l'absence de production locale significative, la CTG a décidé lors de l'évaluation du dispositif en 2020 de ne pas renouveler le différentiel d'octroi de mer sur le code douanier 940520 (Lampes de chevet, lampes de bureau et lampadaires d'intérieur, électriques).

BRANCHE- AUTRES INDUSTRIES MANUFACTURIERES ; REPARATION ET INSTALLATION DE MACHINES ET D'EQUIPEMENTS (NAF 38 CM)

Caractéristiques des entreprises de la branche

ANNEE	Nb d'unités légales	Effectif en ETP	Chiffre d'affaires	Valeur ajoutée hors taxe	Excédent brut d'exploitation	Salaires et traitements	Investissements corporels, incorporels et financiers (bruts yc apports)	Résultat comptable (bénéfice ou perte)
2017	180	378	56 040	25 173	2 575	16 747	5 444	585
2016	215	596	60 605	26 665	3 138	17 821	2 669	599
2015	226	424	56 500	26 570	3 358	17 973	3 090	1 992
2014	274	554	65 710	25 019	284	19 285	2 838	1 011

Source INSEE hors secret statistique

Selon l'INSEE, tous niveaux de chiffre d'affaires confondus, cette branche d'activité concerne 180 unités de production en 2017 (-94 par rapport à 2014), qui emploient 378 ETP et réalisent un chiffre d'affaires de 56 millions d'€, en diminution de 17% par rapport à 2014.

► Pour cette branche, les ventes internes enregistrées pour les entreprises relevant de l'octroi de mer s'élèvent à 0,296 millions d'€ en 2018 (+12 % depuis 2015) ; elles ne relèvent que de la fabrication de matelas. Les importations progressant de 179 % entre 2015 et 2018, la part de marché recule de 19 points pour s'établir à 47,1% en 2018.

CODE TEL QUE DANS LISTE UE	INTITULE	ANN EXE 2014	VENTES INTERNES 2015 (DOUANES)	IMPORT 2015 (DOUANES)	PART DE MARCHÉ 2015	VENTES INTERNES 2016 (DOUANES)	IMPORT 2016 (DOUANES)	PART DE MARCHÉ 2016	VENTES INTERNES 2017 (DOUANES)	IMPORT 2017 (DOUANES)	PART DE MARCHÉ 2017	VENTES INTERNES 2018 (DOUANES)	IMPORT 2018 (DOUANES)	PART DE MARCHÉ 2018	VENTES INTERNES 2019 (DOUANES)	IMPORT 2019 (DOUANES)	PART DE MARCHÉ 2019
94034010	Éléments de cuisines	C	28 760	724 825	3,8%	4 798 ⚪	837 828 ⬆	0,6% ⚪	1 088 896 ⬆	0,0% ⚪		1 063 139 ⬆	0,0%		1 072 537 ⬆	0,0%	
940421	Matelas en caoutchouc alvéolaire ou en matières plastiques alvéolaires	B	235 146	119 061	66,4%	346 416 ⬆	173 437 ⬆	66,6% ⬆	320 218 ⬆	110 720 ⬇	74,3% ⬆	197 802 ⚪	332 309 ⬆	37,3% ⚪	149 040 ⚪	167 532 ⬇	47,1% ⬆
TOTAL			263 906	843 886	23,8%	351 214 ⬆	1 011 265 ⬆	25,8% ⬆	320 218 ⬆	1 199 616 ⬆	21,1% ⚪	197 802 ⚪	1 395 448 ⬆	12,4% ⚪	149 040 ⚪	1 240 069 ⬇	10,7% ⚪

À la suite de la fermeture d'un fabricant de meubles en bois et d'éléments de cuisine en 2017, les matelas en mousse représentent l'unique production locale déclarée aux douanes.

La production de matelas est issue d'un opérateur. L'activité était relativement stable (6 000 à 8 000 matelas par an) jusqu'en 2018-2019, période au cours de laquelle le principal client, un grand importateur-distributeur, a trouvé un fournisseur chinois capable de lui fournir des matelas pouvant être vendus à un prix grand public équivalent au prix de vente de l'industriel local au distributeur. Les ventes internes reculent de 38 % en 2018 et de 25 % en 2019 ; les perspectives de rebond sont très réduites compte-tenu des importations ultra compétitives.

¶ Les taux de surcoût subis par la production locale de matelas, évalués à 53,3 % en 2018 et 41,8 % en 2019, sont compensés à hauteur de 37 % en 2018 et 45 % en 2019 par le différentiel pratiqué de 19 % sur la période observée.

Le détail des surcoûts par poste de charge pour cette famille de produits, s'établit comme suit pour l'année 2019.

Code nomenclature	940421 Matelas en caoutchouc alvéolaire ou en matières plastiques alvéolaire
Liste 2014 et 2019	B
Pm : Liste modifiée 2019	
POSTES D'EXPLOITATION	SURCOUT
Achat de matières premières, intrants et emballages	16,7%
Frais de transport import mat. prem., intrants et emballages	8,4%
Assurances	0,9%
Dotations aux amortissements	8,4%
Entretien et maintenance	0,3%
Frais de formation	
Frais de transport export	
Frais financiers	0,3%
Publicité marketing	0,8%
Salaires et charges	4,5%
Poste et télécommunication	1,0%
Energie	0,5%
Déchets (traitement)	
TOTAL TAUX DE SURCOUT/CA	41,8 %

NB : En l'absence de production locale significative, la CTG a décidé lors de l'évaluation du dispositif en 2020 de ne pas renouveler le différentiel d'octroi de mer sur le code douanier 94034010 (Éléments de cuisines).

ANNEXE 1- METHODE ET RESULTATS SYNTHETIQUE DES ENQUETES AUPRES DE ENTREPRISES

1- Echantillonnage et conduite des enquêtes

1.1- ECHANTILLONNAGE

L'identification des entreprises sollicitées s'est faite sur la base des critères suivants, mixant l'approche entreprise et l'approche secteur et produit :

- ❖ **Représentativité de l'activité de production régionale,**
- ❖ **Maximisation du nombre de produits de liste concernés.**

Cet échantillon reconduit largement celui élaboré dans le cadre du rapport de reconduction, ceci aux fins d'assurer la continuité des analyses.

Comme en 2018, le panel 2019 a donc été limité en termes de nombre d'entreprise du même secteur mais élargi en termes de produits. Il recouvre **44 entreprises, dont 28 ont répondu relativement à l'enquête 2019.**

Par ailleurs, les surcoûts de l'agriculture calculés dans le cadre du rapport de reconduction ont été repris, ces surcoûts ne variant pas d'une année à l'autre car calculés sur la base de référentiel technico-économique

Enfin, les surcoûts de la pêche ont été également reconduits, l'actualisation des valeurs pêchées en 2019 n'étant pas encore disponible sur le site de l'IFREMER.

1.2- ELABORATION DU QUESTIONNAIRE ET METHODE DE TRAITEMENT

L'élaboration du questionnaire se fonde sur les objectifs à atteindre. Ceux-ci concernent :

1- La quantification des surcoûts qui justifient des différentiels de taxation et donc la dépense fiscale consentie :

- Identification des postes de charges d'exploitation des entreprises dont relèvent les surcoûts : pour cela nous nous sommes référés aux 18 catégories de coûts identifiés dans le cadre d'une étude commandée par la Commission Européenne en 2006. Cette approche ayant l'avantage d'être reconnue par l'Union Européenne comme justifiant de la situation particulière des régions ultrapériphériques et de leurs « handicaps » structurels,
- Identification des 18 catégories correspondent à 10 postes de charge d'une entreprise, comme l'indique le tableau ci-après.

Catégories de surcoûts identifiées dans le cadre de l'étude de la Commission Européenne et postes de charge concernés

Catégorie de coûts	Poste de charge concerné
Coûts des intrants importés	Achats de matières premières importées
Coûts d'acheminement des intrants importés	
Coût lié aux diverses primes d'assurance	Assurances
Coût des terrains de construction	
Coût lié au surdimensionnement des équipements	Dotations aux amortissements
Coût lié à l'adaptation des outils et modes de production	
Coût lié à l'usure prématûrée du mobilier et matériel roulant	Entretien et maintenance
Coût de traitement ou de transport des déchets et rebuts industriels	
Coûts liés aux activités de formation	Frais de formation
Coût d'accès aux bases de savoir	
Coût de transport <i>archipelagique</i>	Frais de transport
Coût d'expédition vers le marché communautaire	
Coût financier du stockage des matières premières	
Coût des immobilisations financières liées aux délais de paiement	Frais financiers
Coût lié au risque d'arrêt de la production	
Coût financier de stockage des produits finis	
Coût des activités de marketing et de prospection	Publicité marketing
Coût lié à la rémunération du personnel	Salaires et charges

- A ces catégories de coûts ont été ajoutés le poste énergie (électricité et pour certains produits agricoles notamment carburant) non pris en compte dans l'étude européenne mais qui s'est révélé important au vu des comptes de résultats des entreprises enquêtées.
- Il a également été tenu compte du poste « traitement des déchets », qui impacte particulièrement certaines industries obligées parfois de réexporter leurs déchets faute de filières de traitement adaptées à la réglementation. Ce poste mérite à ce titre d'être spécifiquement fléché.
- Pour chacun de ces **postes de charge** le questionnaire a été construit dans l'objectif de quantifier:
 - Le poids de chacun des postes dans le chiffre d'affaires de l'entreprise en se fondant sur le compte d'exploitation,
 - Le taux de surcoût de chacun des postes en se fondant sur les dires des industriels, leur connaissance des coûts supportés par leurs compétiteurs sur le continent européen, ou encore sur les bilans publiés par certaines entreprises en Europe. Quand plusieurs entreprises relèvent du même produit, ou du même secteur, une analyse comparée a été utilement menée.
- Une telle quantification a nécessité l'adhésion pleine et entière des entreprises enquêtées qui ont accepté, pour la plupart, de produire leurs données comptables.
- La quantification des surcoûts se fonde sur l'examen des comptes de résultat détaillé des entreprises enquêtées.

La méthode de calcul des surcoûts retenue est celle dite « méthode XY »⁵⁴. Le surcoût de production « S » pour **un poste de charge** donné se calcule comme suit :

- $S = X \% \times Y\%$, Où : X% = surcoût en % du poste de charge concerné et Y% = poids du poste de charge dans le chiffre d'affaires en %
- La somme des surcoûts ainsi calculée par poste de production fournit le surcoût total pour l'entreprise.
- Le surcoût est calculé en pourcentage du chiffre d'affaires.

2- La quantification du taux de compensation

La compensation se fait en comparaison avec la situation des entreprises compétitrices situées sur le continent européen⁵⁵ au titre des **spécificités reconnues par l'article 349 du Traité de fonctionnement de l'Union** et des handicaps permanents dont souffrent les Régions ultrapériphériques qui influent sur leurs situations économiques et sociales.

La permanence et la combinaison des dits handicaps s'expriment par un renchérissement des coûts de production qui, en l'absence de mesures spécifiques, rendraient les produits locaux moins compétitifs par rapport à ceux importés.

Les compensations existantes au regard de ces handicaps sont constituées de :

- Et le différentiel de taxation à l'octroi de mer qui frappe un produit fini importé et exonère le même produit fabriqué localement.
- L'aide au fret (corrélée de manière évidente à l'éloignement),

La somme de ces montants rapportée au chiffre d'affaires diminué du montant des coûts de commercialisation et de distribution représente **le taux de compensation en pourcentage du chiffre d'affaires**.

Pour les produits importés, l'octroi de mer est payé sur le prix coût et fret, c'est-à-dire avant processus de commercialisation. Si l'on tenait compte de la totalité du chiffre d'affaires des entreprises guyanaises pour estimer la compensation par le différentiel d'octroi de mer interne, leurs frais de commercialisation et de distribution seraient pris en compte, alors que pour les produits importés ces montants ne sont pas comptés dans l'assiette fiscale. Cette situation tend à surestimer le taux de différentiel pratiqué, donc la compensation des surcoûts.

La valorisation de l'exonération d'octroi de mer, ou compensation, a donc été calculée en appliquant le différentiel de taux à la production locale AVANT processus de commercialisation, soit le chiffre d'affaires grevé de 15%⁵⁶ pour la majorité des entreprises enquêtées.

Outre ces deux objectifs, le questionnement élaboré a également porté sur :

- La caractérisation des entreprises sur les points suivants :
 - Code NAF et Codes produits finis, ceci dans l'objectif de constituer une matrice de correspondance entre ces deux nomenclatures,
 - Effectifs et leurs évolutions, visant à évaluer l'enjeu du dispositif en termes d'emploi,
 - Part de chiffre d'affaires à l'export pour mesurer en particulier l'intégration de l'économie régionale dans son environnement caribéen.

⁵⁴ Elaborée par M. Richard Crestor, ancien Secrétaire Général de l'AMPI Martinique

⁵⁵ Lorsqu'un tel référentiel existe, car la taille comme l'organisation des entreprises guyanaises sont très difficilement comparables aux grands groupes européens, voire mondiaux, qui les concurrencent via l'importation.

⁵⁶ Cet abattement était d'ailleurs admis par la Commission européenne dans le dispositif de 1992

- L'appréciation des entreprises sur le fonctionnement du dispositif, sa pertinence eu égard à leurs besoins et attentes, les points d'ajustement et d'amélioration.

2- Résultat synthétique des enquêtes (hors agriculture et pêche) relatives à l'année 2019⁵⁷

2.1- TAUX DE SURCOUT

Les entreprises enquêtées :

- Cumulent en 2018 un chiffre d'affaires global de 107,1 M€ en diminution de 7,3% par rapport à 2015
- Leur chiffre d'affaires liés à la production s'élève à 92,9 M€ en 2018, soit 86,8% du chiffre d'affaires total, en diminution de 3,2% par rapport à 2015

NAF secteur	CA TOTAL 2015	CA PRODUCTION 2015	CA TOTAL 2016	CA PRODUCTION 2016	CA TOTAL 2017	CA PRODUCTION 2017	CA TOTAL 2018	CA PRODUCTION 2018	CA TOTAL 2019	CA PRODUCTION 2019
AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PECHE	3 402 932	2 287 692	3 371 321	2 250 608	3 854 677	2 016 081	4 196 842	3 658 235	4 177 516	3 076 553
INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE	33 024 062	27 969 352	29 702 552	28 563 346	31 334 415	29 986 563	31 914 038	30 536 876	24 850 316	21 507 896
INDUSTRIE EXTRACTIVE	13 844 726	12 511 622	15 245 117	13 506 271	16 978 062	15 094 857	15 406 944	13 714 088	8 721 813	8 295 364
INDUSTRIE MANUFACTURIERE	65 249 876	53 237 797	60 981 429	53 782 157	58 922 571	51 535 456	68 529 378	59 263 279	69 354 173	60 051 213
TOTAL	115 521 596	96 006 463	109 300 419	98 102 382	111 089 725	98 632 957	120 047 202	107 172 478	107 103 818	92 931 026

- Emploient 433 personnes en 2019 contre 472 en 2015

NAF secteur	EFFECTIF 2015	EFFECTIF 2016	EFFECTIF 2017	EFFECTIF 2018	EFFECTIF 2019
AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PECHE	15	17	18	20	24
INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE	177	178	199	223	146
INDUSTRIE EXTRACTIVE	40	33	33	30	16
INDUSTRIE MANUFACTURIERE	241	259	256	269	247
TOTAL	472	487	506	542	433

⁵⁷ NB : Ces statistiques n'observent que les entreprises ayant répondu en 2019. Les chiffres peuvent donc différer de ceux figurant dans le rapport de reconduction pour les années antérieures.

En termes sectoriel :

- 64,3% des entreprises enquêtées relèvent des industries manufacturières. Elles réalisent 64,6% du chiffre d'affaires de production,
- Les entreprises agroalimentaires représentent 25% du nombre des entreprises enquêtées et 23,1% de leurs chiffres d'affaires

↳ **Le taux de surcoût moyen observé pour ces produits s'élève à 35,9%. En diminution de 0,4 point par rapport à 2018⁵⁸.**

Le tableau, ci-après, présente les taux de surcoûts par poste de charge observés auprès des entreprises enquêtées.

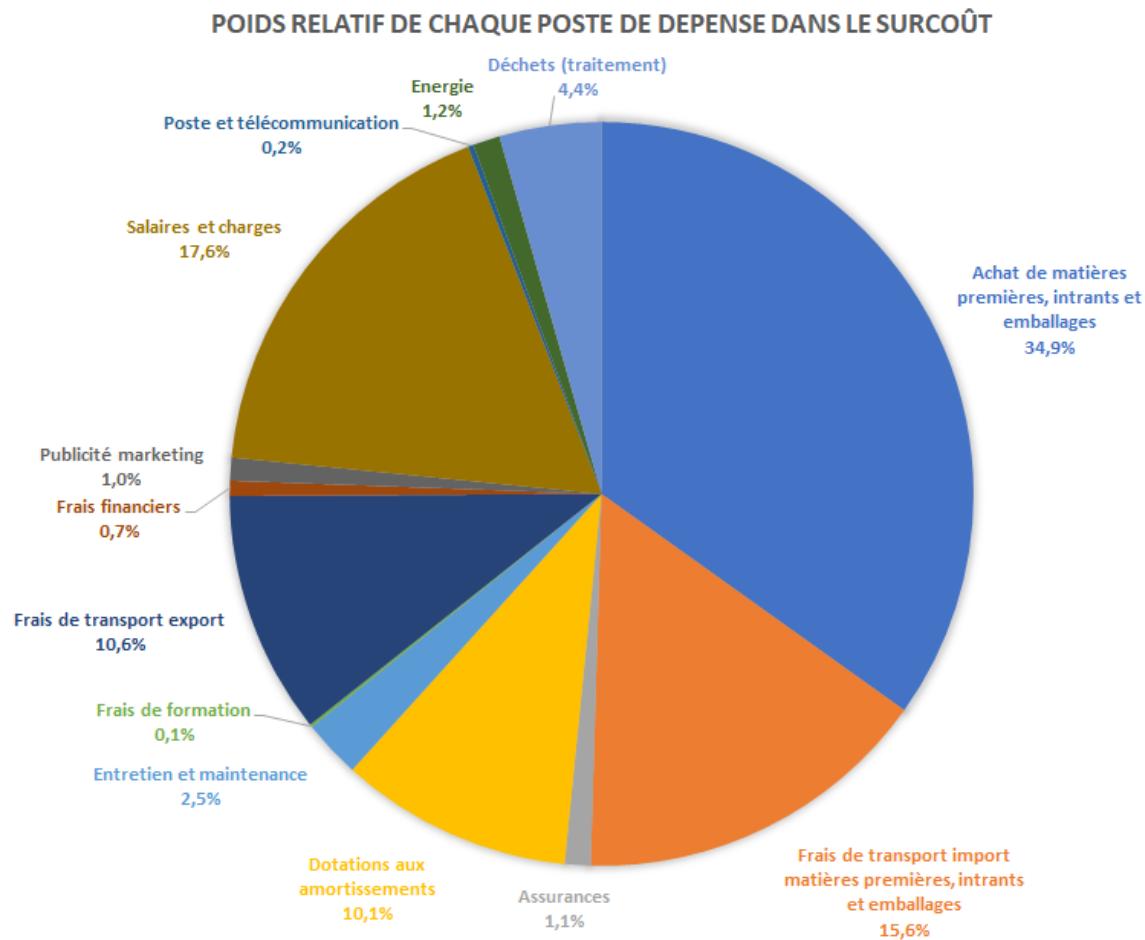
Taux de surcoûts moyen par poste de charge

Poste d'exploitation	POIDS DANS LE CHIFFRE D'AFFAIRES 2018 pm	TAUX DE SURCOUT EN % DU CHIFFRE D'AFFAIRES 2018 pm	POIDS DANS LE CHIFFRE D'AFFAIRES 2019	TAUX DE SURCOUT EN % DU CHIFFRE D'AFFAIRES 2019
Achat de matières premières, intrants et emballages	41,2%	13,7%	38,6%	14,6%
Frais de transport import matières premières, intrants et emballages	7,2%	6,9%	6,5%	6,5%
Assurances	1,4%	0,4%	1,5%	0,5%
Dotations aux amortissements	6,2%	3,3%	5,9%	4,2%
Entretien et maintenance	4,7%	1,8%	2,8%	1,1%
Frais de formation	0,3%	0,1%	0,3%	0,1%
Frais de transport export	3,1%	1,0%	2,8%	4,4%
Frais financiers	0,7%	0,3%	0,6%	0,3%
Publicité marketing	1,3%	0,3%	1,3%	0,4%
Salaires et charges	24,7%	7,8%	25,8%	7,4%
Poste et télécommunication	0,5%	0,1%	0,5%	0,1%
Energie	2,4%	0,4%	2,7%	0,5%
Déchets (traitement)	0,4%	0,1%	4,2%	1,9%
TOTAL		36,3%		35,9%

⁵⁸ Sous réserve du fait que les entreprises interrogées en 2018 n'ont pas toutes répondu en 2019.

Comme l'indique le graphique, ci-après, **cinq postes de charges dominent et contribuent à plus de 88,8% au surcoût**:

- Achats d'intrants et d'emballage : 34,9%
- Salaires et charges : 17,6%
- Transport des importations (intrants et biens d'équipement) : 15,6%
- Frais de transport export : 10,6%
- Dotation aux amortissements : 10,1%



2.2- TAUX DE COMPENSATION

Pour les entreprises enquêtées :

- **L'exonération d'octroi de mer interne** (sur le chiffre d'affaires de production et hors charge de commercialisation et de distribution) représente 9 924 495€, soit **10,7% du chiffre d'affaires de production**
- **L'aide au fret** représente 324 098 (contre 708 031 € en 2018), soit **0,4% du chiffre d'affaires**

↳ *Le taux de compensation moyen s'élève ainsi à 11,05% (contre 13,7% en 2018). L'aide au fret ne représentant qu'une part marginale de cette compensation, soit 3,2%.*

On observe que les écarts sont marqués entre surcoûts et compensations. Ces dernières ne permettent de compenser que 30,7% (contre 37,8 % en 2018) des surcoûts subis en 2019.

3- Typologie des surcoûts à la production en Guyane

Le tableau, ci-dessous, identifie **les sources de surcoûts observées** au cours des enquêtes menées annuellement auprès des entreprises guyanaises. Ces surcoûts sont présentés selon les grands postes de charge d'exploitation de la production. Pour chaque produit, ou famille de produit de liste, la quantification précise de ces surcoûts est indiquée dans les développements suivants dédiés à l'analyse sectorielle.

Poste de charge d'exploitation	Description
Achat intrants et emballages (matières premières, semi-produits et emballages)	<ul style="list-style-type: none"> > Capacité de négociation réduite compte tenu des quantités achetées liées à la taille du marché (rapport de 1 à 100 pour certaines entreprises). Certaines entreprises regroupent leurs achats ou s'adoscent à la capacité d'achat du groupe auquel elles appartiennent*, mais beaucoup d'entre elles sont renvoyées vers un grossiste ou un trader qui vendra nécessairement plus cher*. > Conditionnements spécifiques : <ul style="list-style-type: none"> - conditionnement imposé par les quantités réduites : peu de vrac possible, emballages import imposés, coûts de destruction du conditionnement, voire réexportation pour traitement en Europe* en l'absence de filières de traitement de certains déchets. - le faible tirant d'eau du port impose à certaines activités un approvisionnement en conteneurs au lieu de vraquiers utilisés habituellement * > Conditions de paiement : <ul style="list-style-type: none"> - Plus difficiles à négocier (accord existant peu appliqué) - A conditions égales avec la Métropole, le paiement des matières premières intervient avant qu'elles soient transformées, voire arrivées, > Surstock d'intrants (matières premières et semi-produits) et d'emballages : <ul style="list-style-type: none"> - Obligation d'acheter un conteneur entier pour justifier d'un coût de fret raisonnable et/ou parce que le fournisseur ne livre pas de petites quantités...* - Nécessité de détenir un stock de sécurité élevé pour pallier le risque de retard de réception des matières premières et emballage (grève, etc.) * - En moyenne stock 3 à 6 fois supérieur en volume / Europe, parfois plus sur certains produits (emballages)* - Frais de surestaries * > Perte de matières premières en lien avec la nécessité de produire des petites séries (nettoyage des cuves, réglages des machines...) et/ou en raison de la dégradation des matières premières en surstock liée au climat humide * > Nécessité d'acheter des produits « tropicalisés » * résistants aux conditions climatiques de la Guyane. Ces produits sont évidemment plus onéreux que ceux utilisés en Europe continentale, ils impliquent également des conditions de transport et de stockage coûteuses (conteneurs réfrigérés...) > Faible intégration des industries guyanaises en raison de la taille de marché. Nécessité d'acheter des produits semi-finis, qui sont plus chers car ils ont déjà supporté des marges dans leur process de fabrication *
Fret à l'importation des intrants	<ul style="list-style-type: none"> > Coût de fret et de logistique. Ces frais sont considérés comme relevant à 100% de surcoût puisqu'ils n'auraient pas été supportés si l'unité de fabrication se situait en Europe continentale.
Frais financiers	<ul style="list-style-type: none"> > Taux plus élevés en Guyane : + 2,17 points sur le moyen terme contre 1,1 point dans l'hexagone dans l'hexagone sur la référence d'un taux de court-moyen terme en 2019, soit 49 % de surcoût > Accès très difficile au crédit bancaire

Poste de charge d'exploitation	Description
	<p><i>Le niveau assez faible des frais financiers figurant aux bilans de la plupart des entreprises enquêtées n'est pas représentatif de la situation. Ces coûts n'apparaissent pas parce ces entreprises n'ont que très difficilement accès au financement bancaire. Certaines « tiennent » grâce à leur appartenance à un groupe. La plupart fonctionne sur fonds propres ou en empruntant à titre personnel en engageant leurs propres biens. L'importance des frais financiers n'est ainsi que rarement apparente, il convient de les évaluer en considérant l'ensemble des immobilisations et des surcoûts subis.</i></p>
Assurances (bâtiments, outils industriels, véhicules et stocks)	<ul style="list-style-type: none"> > Opérateurs peu nombreux et moins concurrentiels : prix plus élevés en moyenne de 17,5 % par rapport à l'hexagone (cf. INSEE, étude de comparaison des prix entre la Guyane et la métropole, 2015) > Pertes d'exploitation après sinistre plus importantes du fait des délais de reconstitution des biens sinistrés et des coûts d'approche > Franchise beaucoup plus élevée en cas d'accident (constatée jusqu'à 4 fois plus chère pour certaines industries) > Coût de l'assurance de la valeur des surstocks et des surfaces de surstockage *
Dotations aux amortissements	<ul style="list-style-type: none"> > Surdimensionnement des équipements industriels / à la taille du marché local*. Les équipements sont aujourd'hui conçus à la dimension de marchés quasi-mondiaux. A cela s'ajoute une forte concentration des usines guyanaises, qui ont l'obligation d'investir toute la chaîne de fabrication (alors qu'il existe des sociétés spécialisées en métropole). Ce surdimensionnement se traduit par un taux d'inactivité (taille du marché, temps d'arrêts pour préparation de petits séries, arrêts quand incidents sur machine prolongés par la nécessité de faire venir une pièce depuis l'UE). Les usines sont la plupart des cas conçues pour fonctionner 24h/24 et 7j/7 (pour des équipes fonctionnant en 3*8), alors qu'elles ne fonctionnent en Guyane au mieux qu'en 1*8, soit le tiers de leur capacité de fonctionnement. > Surdimensionnement des zones de stockage de matières premières et de pièces détachées > Détérioration plus rapide de l'outil : humidité + coupures électriques très dommageables aux bâtiments, aux matériels et aux équipements électroniques. Les acteurs constatent que les outils se dégradent en moyenne trois fois plus vite qu'en métropole.
Entretien et maintenance	<ul style="list-style-type: none"> > Usure des équipements, surtout les plus récents qui intègrent une technologie numérique (climat, coupures électriques, ruptures des cycles de production du fait des petites séries...) > Surstock de pièces détachées* en particulier s'il n'y a pas de fournisseur en Guyane. Certaines entreprises s'obligent à doubler, voire tripler, les éléments clés de leur outil de production, > Nécessité d'assurer des conditions de stockage particulières compte-tenu du climat * (conteneur frigorifié, pièces climatisées) > Coût de déplacement et séjour de techniciens venus des Antilles ou d'Europe continentale* pour le montage des machines ou leur entretien. Les normes NF, normes d'hygiènes et de sécurité imposées sont coûteuses pour les entreprises locales car elles doivent payer le déplacement et les frais de séjour relatifs aux contrôles qualité (en particulier pour les franchisés). > Coûts d'intervention des sous-traitants locaux et d'achat de pièces détachées locales plus élevés (les premiers parce qu'ils sont plus rares, donc imposent leurs tarifs, et les deuxièmes parce qu'ayant déjà supporté le coût du fret et la marge du distributeur local) > Commande en urgence d'une pièce dans certains cas : arrêt technique parfois de quelques semaines, coût d'acheminement (fret aérien) et paiement à l'avance exigé.
Frais de formation *	<ul style="list-style-type: none"> > Les offres proposées par les organismes de formation locaux sont souvent limitées aux fonctions administratives ou à la sécurité au travail > Coût de déplacement et séjour des formateurs (qui viennent spécifiquement d'Europe continentale) ou du personnel (qui s'y rend) * Compte tenu de ces coûts, la majorité des entreprises enquêtées n'effectuent que très peu de formations externes, <p><i>Le niveau assez faible des frais de formation figurant au bilan de la plupart des entreprises enquêtées ne signifie pas qu'il n'existe pas de surcoût. Ces coûts n'apparaissent pas tout simplement parce qu'ils sont rédhibitoires (surtout pour les formations techniques qui nécessitent de se rendre en Europe continentale). Dans la plupart des cas, les entreprises procèdent à des formations en interne, peu satisfaisantes avec des impacts non négligeables sur l'amélioration des niveaux de compétences des salariés et par là leur avancement.</i></p>
Frais de transport export*	<ul style="list-style-type: none"> > De manière générale, toutes destinations confondues, le faible flux de marchandises à l'export ne draine pas de trafic maritime important : <ul style="list-style-type: none"> - Les bateaux repartent pour partie vides vers l'UE, - Le coût de fret est très élevé entre la Guyane et les Antilles.

Poste de charge d'exploitation	Description
	<i>L'absence de surcoûts fléchés à l'export pour nombre d'entreprises enquêtées ne signifie pas qu'elles ne les subissent pas. Ces surcoûts n'apparaissent pas tout simplement parce qu'il leur est impossible d'exporter dans les conditions actuelles. Il s'agit donc d'un handicap réel, notamment en matière de développement et de croissance pour ces entreprises, même s'il n'est pas quantifiable.</i>
Publicité et marketing*	> Globalement, les frais de publicité sur les médias tels que télévision ou radio ne sont pas plus élevés en Guyane qu'en métropole relativement à leur niveau d'audience
	> Mais les coûts de fabrication des supports de publicité sont élevés rapportés à la cible restreinte en Guyane. En particulier, les publications publicitaires réalisées localement sont deux à trois fois plus chères que dans l'hexagone.
	> Frais de déplacement (billets d'avion) pour des participations à des salons extérieurs *
	> Distorsion de concurrence avec les produits importés qui bénéficient d'une publicité planétaire
Déchets*	> Nécessité de réexporter certains déchets en raison de l'absence de filière de traitement , alors que les entreprises payent les écotaxes, > Coût de traitement d'emballages imposés par le conditionnement à l'import
Energie	> Coût de l'énergie électrique compte tenu du monopole EDF pour l'électricité : les entreprises ne peuvent pas négocier leur tarif. Surcoûts estimés entre 15 et 20 % selon les dires d'EDF > Coupures récurrentes qui affectent le matériel et provoquent des arrêts techniques à impacte également le poste entretien et maintenance.
Salaires et charges	> Les taux d'inactivité des usines observés dans certains secteurs rapportés à la capacité théorique des équipements* (pour les raisons explicitées au poste dotation aux amortissements) induisent un rapport de charges de personnel sur le chiffre d'affaires jusqu'à 3 à 4 fois plus élevé en Guyane, selon les entreprises enquêtées. Le principal facteur de surcoût porte sur un diviseur trop petit (effet de taille) . Ainsi les entreprises sont tenues d'assurer les postes administratifs et voire techniques à hauteur quasi-équivalente que leurs compétitrices sur le continent européen pour des quantités produites très inférieures. Ce constat est particulièrement vrai pour les productions industrielles de grande échelle. Il est moindre dans le cas où la production « semi-industrielle » est possible et où, pour compenser ces surcoûts, les chefs d'entreprise peuvent valoriser la polyvalence de leurs équipes, qui font preuve de grande capacité d'adaptation passant d'une tâche à l'autre, ce qui est moins le cas en Europe continentale (spécialisation des tâches). > La rareté des cadres et des techniciens spécialisés nécessite parfois de recruter en Europe continentale avec les surcoûts engendrés par ce qui est considéré comme une « expatriation » (salaire attractifs et avantages en nature)
Télécommunication	> Internet et téléphone : 40,4% de surcoût (cf. étude INSEE comparaison des prix / 2015) : la Guyane n'a pas bénéficié d'une diminution des tarifs telle qu'observée en France hexagonale avec l'arrivée d'un nouvel opérateur

Code lecture du tableau :

*= spécifique à certains secteurs ou en fonction de la taille d'entreprise (artisanale/industrielle) - Sans * = partagé par la plupart des entreprises tous secteurs confondus

